C.R.A.C. N° 39 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du budget et des infrastructures sportives

Lundi 18 octobre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Ordre des travaux.....1

Projets et propositions.....1

33e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 645 (2020-2021) N° 1 et 1bis).....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie.....1

Exposé de M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....1

Audition de M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances

Intervenants : M. le Président, M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances.....14

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Furlan, Bellot, Mme Mauel, MM. Antoine, Hazée, Beugnies, M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances, M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....16

Confiance au président et au rapporteur.....35

Reprise de la séance.....35

Débats.....35

Projet de budget de la Région pour l'année 2022.....35

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....35

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Beugnies, Mme Kapompole, MM. Cornillie, Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....41

Interpellations et questions orales.....48

Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les rénovations des infrastructures sportives endommagées par les inondations par le biais de crédits Infrasports »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....48

Question orale de M. Fontaine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le paiement des aides destinées aux clubs sportifs » ;

Question orale de Mme Vandorpe à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le soutien aux clubs sportifs »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme Vandorpe, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....50

Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les lignes directrices de l'appel à projets « Infrastructures sportives partagées » »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....52

Question orale de M. Maroy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le projet de pôle sportif de haut niveau »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....54

Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'implication de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) au sein du projet « Wallonie Ambitions Or » (WAO) »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....55

Question orale de M. Bierin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'automatisation d'un centre de tri européen d'Alibaba »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....56

Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'impact sur les aéroports wallons de la fiscalisation du titre de transport pour des trajets de courte distance »

Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....58

Question orale de M. Bierin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la motion du Conseil communal d'Aix-la-Chapelle contre l'extension de Liege Airport »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....59

Organisation des travaux (Suite).....60

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....60

Interpellations et questions orales retirées.....60

Liste des intervenants.....61

Abréviations courantes.....62

COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Collin, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

M. le Président. – Je voudrais vous rappeler que, le lundi 8 novembre, notre commission entendra M. Jean Hilgers, Président du groupe d'experts chargé d'étudier la dette de la Wallonie. Je suppose que vous en avez chacune et chacun pris bonne note.

PROJETS ET PROPOSITIONS

33E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON – FASCICULES IER ET II (DOC. 645 (2020-2021) N° 1 ET 1*BIS*)

33e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 645 (2020-2021) N° 1) – pp. 6 à 120

Mission de certification – (Doc. 645 (2020-2021) N° 1bis) – pp. 7 à 11

Fonds pour le désendettement de la Wallonie – Certification du compte général 2020 – (Doc. 645 (2020-2021) N° 1bis) – pp. 68 et 69

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du 33e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 645 (2020-2021) N° 1 et 1*bis*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, le nombre de participants à cette réunion tendrait à démontrer que, malgré l'austérité du thème que nous allons aborder cet après-midi, l'intérêt n'est pas absent, ce dont je me réjouis.

Mon exposé sera composé de quatre parties principales, les trois premières étant plutôt un rappel contextuel de notre mission de certification sur les comptes de la Région wallonne et la dernière étant plus spécifiquement consacrée aux résultats de cette certification. Cette quatrième et dernière partie constitue le cœur principal de mon exposé.

En ce qui concerne, tout d'abord, la portée de la certification, le concept de certification fut tout sauf un long fleuve tranquille dans l'ordre juridique interne, puisque, si vous me permettez de faire un court historique sur la mise en œuvre de l'encadrement de la nouvelle comptabilité publique, celle-ci remonte à une loi de 2003 – presque 20 ans déjà –, qui, comme loi de disposition générale, a défini un certain nombre de principes généraux qui allaient devoir s'appliquer à l'ensemble des entités composant la maison Belgique, c'est-à-dire à la fois le niveau fédéral, mais aussi les niveaux régionaux et communautaires. À charge pour chacun de ces niveaux de pouvoir de déterminer, en ce qui le concernait, les règles qui permettaient de mettre en œuvre ces principes et ces dispositions générales, partant du concept, ou en tout cas de la norme suivante : que chacun pouvait ajouter à ces normes générales, mais ne pouvait pas diminuer ce que ces normes générales prévoyaient.

En ce qui concerne l'État fédéral, une loi du même mois, mai 2003, a été votée dans la foulée de cette loi de dispositions générales.

En ce qui concerne les Régions et les Communautés, le rythme d'adoption des normes d'encadrement et de mise en application de ces dispositions générales a pris un rythme relativement différent. Je ne vais pas faire la chronologie ni l'ordre des priorités.

En ce qui concerne la Région wallonne en tout cas, puisque c'est de cela qu'il s'agit, c'est un décret du 15 décembre 2011 qui a mis en place les normes et les dispositions qui rendaient applicables, pour la Région wallonne, la loi du 16 mai 2003.

La Région wallonne a d'emblée prévu dans son dispositif le fait que la Cour des comptes certifierait certains des comptes de la Région, alors que, pour d'autres niveaux de pouvoir, notamment le Fédéral, cette disposition est intervenue plus tardivement.

Suite à la fameuse crise financière de 2008 et aux conséquences qu'elle a impliquées pour l'ensemble de l'équilibre financier et budgétaire des pays de l'Union européenne, la Commission européenne a pris un certain nombre de mesures obligatoires – le Two-Pack et le Six-Pack, pour ne pas les citer – qui ont imposé aux États membres toute une série de mesures de politique budgétaire ainsi que de suivi et d'encadrement de cette politique budgétaire. Ces mesures ont abouti à une modification de la loi de 2003. Celle-ci a été modifiée dans le sens où il a été prévu que désormais toutes les entités concernées, c'est-à-dire le Fédéral, les Régions et les Communautés, seraient tenues de faire certifier leurs comptes par la Cour des comptes. Pour la Région wallonne, la situation n'a pas changé puisque son dispositif de 2011 prévoyait déjà cette certification. Il n'en fut pas de même pour le Fédéral, qui a dû modifier sa loi, et pour d'autres niveaux de pouvoir. Dans l'état actuel des choses, toutes les entités, l'État fédéral ainsi que l'ensemble des Régions et des Communautés, sont désormais tenues de faire certifier leurs comptes par la Cour.

Le calendrier et les modalités de la réalisation de cette certification diffèrent de Région à Communauté, du Fédéral aux Régions et Communautés. Nous sommes en Belgique, et chacun, de ce point de vue, a pu exercer son autonomie. La Région wallonne, dans l'état actuel de l'encadrement normatif, doit transmettre pour le 15 avril de l'année qui suit l'exercice concerné ses comptes à la Cour pour que celle-ci puisse les certifier dans la perspective du 30 juin. Ce fut le cas cette année pour l'exercice 2020 puisque la Région a bien transmis ses comptes dans les délais prévus et que la Cour a été en mesure de fournir sa certification, à travers la publication de son cahier d'observations, pour le 30 juin. Pour le compte 2021, un dispositif par cavalier budgétaire prévoit que ce compte sera transmis au 30 juin à la Cour et que celle-ci devra rendre sa certification pour le 30 octobre ; cette date étant d'ailleurs celle généralement suivie par les Régions et les Communautés pour le dépôt de cette certification.

Cette certification proprement dite porte sur ce que l'on qualifie, dans le jargon du décret, de « l'entité », c'est-à-dire l'ensemble du Service public de Wallonie ainsi que les cabinets ministériels – c'est le cœur même du champ de cette certification –, mais aussi les services administratifs à comptabilité autonome et les organismes publics de type 1.

En ce qui concerne les organismes de type 2 et l'AViQ, les comptes de ces entités ne sont pas soumis à certification. Certes, ils sont transmis à la Cour des comptes pour contrôle, mais ils ne font pas l'objet, en tant que tels, d'une certification.

Cette certification sur l'entité, les SACA et les organismes administratifs ne fait pas l'objet d'une consolidation, c'est-à-dire que l'ensemble des comptes concernés ne sont pas consolidés entre eux. La certification porte sur chacun des éléments du champ d'audit : d'une part, l'entité, d'autre part, chacun des SACA, et enfin chacun des organismes de type 1.

Je tiens à souligner que c'est une particularité de la Région wallonne dans la mesure où, pour d'autres niveaux de pouvoir, la certification s'exerce d'une manière quelque peu différente. En effet, elle ne porte pas sur chacune des composantes du périmètre de l'audit, mais sur l'ensemble consolidé du périmètre de l'audit. Si je devais comparer avec la situation de la Région wallonne, cela signifierait que la certification porterait, non pas sur chacun des éléments que je vous ai cités, mais sur l'ensemble de ces éléments tels que consolidés entre eux, ce qui permet d'avoir une vue plus synthétique de la situation.

En ce qui concerne la mission proprement dite de certification, le décret ne donne pas de définition particulièrement détaillée et approfondie de ce concept de certification. Si l'on suit les pratiques internationalement admises et les principes de l'audit, certifier signifie exprimer une opinion motivée et étayée sur trois éléments : la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes transmis. Afin d'assurer que ceux-ci donnent une image fidèle de l'ensemble de l'activité de l'exercice concerné.

L'objectif généralement admis de cette certification est d'accroître la confiance des utilisateurs dans la mesure où cette certification est réalisée par un organisme indépendant de l'entité qui est soumise à l'audit. Ici, en la circonstance, il s'agit du Gouvernement, du Parlement, des administrations, mais aussi et pourquoi pas les citoyens.

Cela consiste aussi, au-delà de l'exercice technique et relativement austère que toutes ces opérations peuvent revêtir, à assurer une information la plus complète et la plus explicite possible sur les résultats de

l'activité de la Région wallonne entité 1, mais aussi d'un certain nombre de ses composantes, et de voir au-delà de l'aspect de ce qui était à l'époque le concept principal de la comptabilité publique, c'est-à-dire l'exécution du budget. Sur un an, le Parlement vote des crédits. L'exécution du budget réalisé par le Gouvernement et son contrôle par la Cour des comptes permettent d'apprécier la manière dont les crédits votés par le Parlement ont été effectivement utilisés. C'est un exercice fondamental sur le plan démocratique, mais cet exercice, dans la mesure où il ne s'exerce que sur une année et une année après une autre, ne permet pas d'avoir une vision que je qualifierais de chronologique dans le temps et des résultats de cette exécution du budget, ce que permet la nouvelle comptabilité, en particulier grâce à la mise en place d'un bilan en bonne et due forme qui permet véritablement comprendre comment les activités d'une année, au fur et à mesure du temps, ont un impact sur le patrimoine et la situation patrimoniale de la Région wallonne.

Dans le cadre de cette certification, au-delà du document ou de la certification proprement dite, la Cour est amenée à formuler un certain nombre d'observations, mais aussi et surtout de recommandations à l'égard des administrations et du Gouvernement. Ces recommandations visent – c'est l'objectif de l'exercice – à améliorer l'ensemble du *process*, à garantir un meilleur respect des dispositions légales et réglementaires applicables et, in fine, à permettre que les chiffres qui sont déposés par le Gouvernement et par les administrations soient caractérisés par une régularité, une sincérité et une fidélité des opérations. Et donc que ces chiffres correspondent à une image fidèle de la réalité de l'activité au cours de l'année.

La Cour développe également, vous vous en serez rende compte dans son cahier d'observations, toute une série d'autres considérations liées à l'ensemble de ce processus administratif, budgétaire et comptable.

D'une manière un peu plus méthodologique, on peut aussi s'intéresser à la manière dont la Cour mène son audit et son contrôle de ses comptes pour aboutir à l'expression de son opinion finale. Le concept que l'on peut utiliser comme point de départ – on pourrait en utiliser d'autre, mais celui-ci à l'intérêt d'être assez intéressant quant à la démarche –, c'est celui du caractère significatif d'une opération.

Un compte est composé d'une somme considérable d'opérations qui, chacune, ont leurs particularités à la fois quant à leur nature, quant à leur montant et quant à leurs caractéristiques de risque. Certaines opérations sont plus risquées que d'autres parce qu'elles revêtent un caractère complexe, parce que leur montant est considérable, parce que l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'ensemble des comptes est également significatif.

En partant de ce concept de caractère significatif, la démarche, à travers une analyse de risque, vise à être en mesure de détecter les principales anomalies qui pourraient entacher les opérations à caractère significatif. Dès lors, la démarche permettrait aussi à l'auditeur – en la cours en la circonstance – de juger si l'addition d'anomalie sur des opérations à caractère significatif ne pourrait pas avoir comme conséquence que les comptes sont entachés de caractères malheureusement contraires aux principes de fidélité, de sincérité et d'exactitude. Ces comptes ne refléteraient donc pas, finalement, de manière suffisamment significative et suffisamment cohérente et solide, la réalité des opérations qui ont été réalisées et que donc, ils ne donnent pas une image fidèle de ces opérations. Comme je l'ai dit, ce caractère significatif revêt des aspects à la fois quantitatifs – certaines opérations sont très lourdes en termes de chiffres –, mais aussi qualitatifs parce que certaines opérations sont peut-être moins importantes en montant, mais, de par leur nature, ont une caractéristique qui peut avoir des conséquences sur la fiabilité des comptes tels qu'ils ont été établis.

À partir de cette approche, au terme des travaux d'audit, la cour est amenée à formuler une opinion, une certification sur les comptes. Cette dernière peut revêtir quatre formes différentes. Théoriquement, il y a quatre possibilités qui nous sont offertes.

Premièrement, exprimer une opinion sans réserve. Il s'agit d'une situation favorable dans laquelle nous estimons que les comptes, tel qu'ils nous ont été transmis ne sont pas entachés significativement d'anomalies telles que le lecteur de ces comptes pourrait être induit en erreur.

Deuxièmement, une opinion avec réserve. Là, on est dans une situation un peu moins favorable. C'est une situation où nous avons eu à identifier très précisément un type d'opérations qui sont critiquables et pour lesquelles nous formulons une réserve et une critique spécifique.

Troisièmement, une opinion défavorable ou négative. C'est une situation où nous devons malheureusement constater que le caractère significatif des anomalies est tel que, soit quantitativement, soit de manière diffuse, l'ensemble des comptes sont touchés par des opérations à caractère problématique et que, dès lors, vu ce caractère diffus ou vu l'importance de ces anomalies, il nous est difficile de formuler une autre opinion que cette opinion défavorable.

Quatrièmement, l'abstention, la situation la plus désagréable pour tout le monde. Là, l'auditeur – la Cour en la circonstance – a été placé dans une situation où elle n'a pas été en mesure d'exercer son contrôle pour différentes raisons, parce que l'audité n'a pas été en mesure de lui fournir les informations souhaitées, parce qu'il fait de l'obstruction par rapport au contrôle – situation plus grave encore. En tout cas, nous n'avons

pas été mis dans les circonstances suffisantes pour pouvoir exercer notre audit. Cela remet en cause fondamentalement l'organisation et l'état d'esprit dans lequel l'entité qui doit supporter ce genre d'opinion peut être mise en cause.

J'en arrive au troisième chapitre de mon exposé. Quelles sont les unités visées ? Je vous les ai déjà cités de manière générale dans mon premier chapitre. Quels sont les comptes reçus ? Ce n'est pas parce qu'on doit mettre un compte qu'on le remet nécessairement dans les délais, malheureusement. Quelles sont les opinions émises par rapport à toutes ces entités ? Comme je l'ai dit, le principal concerné en la circonstance, c'est le Service public de Wallonie, les cabinets ministériels et services assimilés, en d'autres termes, l'entité ; deux services administratifs à comptabilité autonome et 11 organismes de type 1. Voilà le champ d'audit et le tableau suivant va vous détailler plus avant la situation et les résultats de l'audit.

En ce qui concerne le Service public de Wallonie et ses satellites, les comptes ont été reçus dans les délais, l'opinion a été émise dans les délais et celle-ci est défavorable. C'est la troisième opinion, c'est-à-dire une opinion où nous avons dû constater que le niveau des anomalies ou leur caractère diffus est tel qu'il nous est difficile d'émettre une autre opinion que celle-là.

En ce qui concerne les SACA, les services administratifs à comptabilité autonome, il y en a deux : l'Agence wallonne de l'air et du climat, d'une part, et l'Agence wallonne du patrimoine, d'autre part. Ces SACA n'ont pas transmis leurs comptes dans les délais. Entre-temps, depuis l'exercice réalisé qui s'est finalisé fin juin, nous avons tout de même reçu les comptes de l'AWAC et nous avons pu émettre une opinion sans réserve la concernant. Par contre, concernant l'Agence wallonne du patrimoine, nous sommes toujours en attente des comptes. Faute de comptes, il nous est difficile d'émettre une quelconque opinion à leur sujet.

En ce qui concerne les organismes administratifs de type 1, la situation est relativement favorable puisqu'ils ont tous reçu une opinion sans réserve ou une opinion avec réserve. Celui qui a pu obtenir une opinion sans réserve est le Centre wallon de recherche agronomique de Gembloux. Nous devons malheureusement constater que Wallonie-Bruxelles International est en défaut de production de comptes ; il nous est dès lors difficile de fournir une opinion.

Pour un certain nombre d'organismes – trois en particulier – des fonds post-covid d'une part et des fonds bas carbone d'autre part, dont les activités n'ont pas encore commencé, il n'y avait pas de raison de leur part de fournir leurs comptes ; il n'y a donc pas d'opinion nécessaire. C'est seulement à partir de l'exercice 2021 – cette année – que leur activité entrera effectivement en vigueur.

J'en viens au point principal de mon exposé : la certification. Vous venez de prendre connaissance des résultats d'entrée de jeu, ceci afin de ne pas faire languir le lecteur – bien que vous l'ayez déjà sans doute tous constaté à la lecture du cahier d'observations.

J'aborderai tout d'abord, à nouveau, une question de méthode ou en tout cas la manière dont nous avons – au-delà de ce concept que je vous ai décrit tout à l'heure concernant le caractère significatif et l'analyse de risques – procédé en la circonstance. Ces comptes ont une particularité par rapport à la situation antérieure. Antérieurement, la Région remettait aussi des comptes qui étaient, en ce qui les concerne, développés et mis en œuvre selon d'une part des dispositions légales tout à fait différentes – c'étaient les dispositions légales, certes déjà du décret de 2011, mais aussi et surtout sur le plan de la comptabilité proprement dite, des dispositions légales antérieures. En outre, la nouvelle comptabilité impliquait notamment un bilan d'ouverture en bonne et due forme qui a lui-même nécessité une approche d'audit et de contrôle particulière.

La première chose que nous faisons systématiquement en matière d'audit des comptes, c'est le suivi des recommandations des années antérieures, tenant compte du fait que certaines de ces recommandations étaient liées à un cadre légal et réglementaire spécifique qui n'est plus celui qui est d'application aujourd'hui. Mutatis mutandis, on a quand même dû constater que la plupart de ces recommandations – malgré cette évolution et cette différence de cadre réglementaire – restaient pertinentes. Comme je viens de le dire, nous avons accordé une importance plus que relative et plus qu'attentive à l'analyse des soldes d'ouverture du bilan de départ au 1er janvier 2020 puisque c'est ce qui va constituer, pour les années à venir, le socle à partir duquel les bilans successifs et futurs de la Région vont s'incrémenter progressivement. Il fallait donc s'assurer au maximum que ce bilan d'ouverture soit cohérent, solide et exhaustif.

Nous avons également contrôlé par sondage l'exactitude et l'exhaustivité des données qui figuraient dans le compte d'exécution du budget puisqu'il faut savoir que cette comptabilité se caractérise par ceci, c'est qu'elle est l'intégration d'une comptabilité que je qualifierais de « patrimoniale », c'est à dire un bilan appuyé lui sur un compte de résultat, mais aussi sur un compte d'exécution du budget ; compte d'exécution du budget qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, est évidemment un élément important pour le contrôle démocratique puisque ce compte d'exécution du budget permet au Parlement d'apprécier la manière dont le Gouvernement a utilisé les autorisations de dépenses et de recettes qui lui ont été accordées.

La particularité de ce nouveau système est qu'il intègre de manière systématique l'ensemble de ces éléments. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais

une des techniques qui est utilisée, normalement, si elle est bien mise en application, c'est une imputation simultanée dans l'ensemble des comptabilités, ce qui permet de faire des écritures dans tous les sens et évite évidemment toutes les erreurs qui peuvent être liées à ce genre de pratique. C'est un des éléments parmi d'autres.

Un autre élément qui est fondamental est l'application du principe du droit constaté qui est le principe qui permet de savoir à quel moment il convient de comptabiliser une opération dans un cadre ou dans un autre.

Certains diront : « Finalement, si je comprends bien, il y a une comptabilité patrimoniale, bilan, compte de résultat, une comptabilité compte d'exécution du budget. Est-ce que la comptabilité du compte d'exécution du budget n'est pas redondante par rapport à la comptabilité du compte de résultat ? »

La réponse est double à cette interrogation. D'une part, le compte d'exécution du budget est présenté selon une forme qui correspond au budget tel qu'il est voté par le Parlement et donc permet d'apprécier, comme je l'ai dit, dans le cadre du contrôle démocratique, la manière dont cette autorisation budgétaire a été réalisée. C'est le premier élément. Le deuxième élément, c'est la conséquence de celui-là : le compte de résultat est présenté d'une manière différente, avec une vision plus économique des opérations qu'une vision budgétaire, donc permet d'avoir une autre perception de la réalité des opérations. La différence principale entre le compte d'exécution du budget et le compte de résultat, c'est que le compte de résultat intègre des opérations qui ne donnent pas lieu à sortie ou entrée de fonds. En fait, le compte d'exécution du budget, qu'est-ce qu'il met en exergue ? Ce sont les opérations avec sorties, dépenses, entrées, recettes, de fonds. Dans le compte de résultat, notamment en ce qui concerne les amortissements par exemple, là, il n'y a pas de sortie de fonds, cela se trouve à cet endroit. J'en resterai là pour ne pas être trop long et retenir votre attention trop longuement.

Nous contrôlons évidemment, dans ce cadre, le respect par les différentes entités de l'ensemble de leurs obligations réglementaires en matière de comptabilité et de budget. Il faut savoir qu'outre les normes légales et décrétales que je vous ai citées, il existe aussi un arrêté royal de 2009 qui a mis en place le plan comptable qui doit être développé dans le cadre de cette nouvelle comptabilité.

Nous analysons aussi ce qui sous-tend en quelque sorte toutes ces écritures et toute cette comptabilité, c'est-à-dire les procédures internes relatives à l'organisation administrative, comptable et à l'ensemble des acteurs qui sont concernés par ce processus.

Enfin, nous avons analysé l'ensemble des opérations de clôture.

Une fois ces différents contrôles et cette méthode conceptuelle que je vous ai décrite mis en œuvre, nous avons pu rédiger un avant-projet de rapport qui a été soumis à une procédure contradictoire avec l'administration compétente et le cabinet du ministre du Budget pour valider nos constatations et nos recommandations, et pour s'assurer que ces constations et recommandations ont été bien comprises et acceptées par l'administration et le cabinet. Dans le cadre de cette procédure contradictoire, nous avons reçu une réponse qui a notamment consisté à un certain nombre de modifications d'écritures qui ont permis, je dirais, d'améliorer en quelque sorte la qualité des comptes reçus, dans la mesure où l'administration a marqué son accord sur un certain nombre de remarques que nous avions formulées sur certaines écritures. Ces modifications ont été apportées en application de l'article 36 du décret de décembre 2011 puisqu'il prévoit que, après clôture de l'exercice et jusqu'au moment où la cour transmet le compte général au Parlement, il est possible d'effectuer ce type de correction. Le compte d'exécution du budget du GCOM n'a pas été modifié. C'est une modification qui n'a pas été impliquée dans ce cas.

Ce qu'il faut savoir, tout cela est assez compliqué, parce que nous nous trouvons dans un *process* de changement. De l'histoire, nous ne ferons pas table rase, nous devons vivre avec ses conséquences. Entre 2003, 2011 et 2021, vous aurez constaté qu'un certain temps s'est écoulé. D'aucuns diront même « un temps certain ». Je me réjouis de voir qu'enfin, la Région s'est saisie à bras-le-corps de cette problématique. Il était difficile d'en faire autrement, parce que les obligations européennes, les obligations nationales et l'ensemble du dispositif ne donnaient pas beaucoup d'autres solutions que celle-ci, c'est-à-dire soumettre des comptes à certification en 2021. Mais la Région a été en mesure de le faire, ce qui n'était pas une histoire évidente parce que, notamment, et c'est un des éléments de ce contexte particulier, pour mettre en place un système pareil, vous imaginez bien qu'il ne suffit pas d'avoir une moulinette comptable qui fonctionne sur des principes informatico-administratifs désuets, mais quelque chose qui soit à la fois pertinent, professionnel et à jour. Il fut un temps où la Région ne fonctionnait que sur un système qui avait ses vertus, parce qu'il était lié à une comptabilité budgétaire qui s'appelle le GCOM, qui malheureusement, par rapport au nouveau principe de la comptabilité publique, était totalement obsolète, parce qu'il n'avait pas été conçu dans cette perspective, tout d'abord, et puis parce que c'est un système qui remonte à une période historiquement lointaine, techniquement lointaine, conceptuellement lointaine, pour ne pas dire obsolète.

Il a fallu non seulement que l'ensemble des acteurs s'approprie le cadre légal et réglementaire – ce qui n'est pas une mince affaire –, mais encore développe et soit en mesure de s'approprier ce développement toute une

une infrastructure informatique nouvelle, avec toute une série de difficultés, de maladies de jeunesse, et cetera.

Ce que nous avons constaté, puisque nous sommes dans cette période transitoire qui essaie de faire table rase du passé, ou en tout cas d'évoluer par rapport à ce passé, nous avons une comptabilité budgétaire pour 2020 qui tourne toujours sur le système GCOM, et une comptabilité générale qui tourne sur un logiciel SAP, en termes de comptabilité un peu élaborée, un référentiel généralement admis, avec la nécessité, comme je vous l'ai dit, puisque le principe général du nouveau système est une intégration de l'ensemble des opérations, d'interfacer ce système GCOM avec ce système SAP. Des mouvements, des importations, qui ont nécessité toute une série d'opérations manuelles dans SAP, puisqu'il ne suffisait pas d'introduire une opération pour qu'elle se traduise automatiquement dans la comptabilité budgétaire, dans le compte de résultat et éventuellement dans le bilan. La comptabilité générale – bilan, compte de résultat – et la comptabilité budgétaire fonctionnaient sur des systèmes différents – d'une part SAP, d'autre part GCOM –, et pour intégrer tout cela, il a bien fallu faire un pont. Le seul pont techniquement possible fut de réaliser toute une série d'opérations manuelles pour passer de l'une à l'autre avec toutes les difficultés et les risques que cela comporte.

Une des conséquences de cela fut que malheureusement, on a dû constater que toutes les écritures qui étaient passées à l'occasion de ces différentes opérations n'étaient pas systématiquement appuyées sur des pièces justificatives ad hoc, que d'autre part, ces écritures successives, dont certaines manuelles, ne garantissaient pas par principe une relative sécurité du système. Tout cela est générateur de risques et d'erreurs inévitables sans qu'il y ait une quelconque volonté malveillante. Inévitablement, c'est source d'erreurs et d'anomalies. Dès lors, c'est sans doute un des éléments qui va devoir nous pousser à remettre l'opinion que nous avons remise. C'est un ensemble de faits qui contaminent toute la comptabilité parce que ce passage de la budgétaire à la générale, c'est l'ensemble des opérations qui sont concernées.

C'est l'un des éléments contextuels qu'il convient sans doute de rappeler et sur lequel… Si je dois donner un message positif parce que l'objectif de mon intervention est aussi de positiver et d'encourager aux bonnes pratiques, c'est que – mes cheveux blancs le démontrent sans doute, je suis un vieux routier de cette matière – je me réjouis de constater quand même que ces deux dernières années, contrairement à ce que j'ai du et pu remarquer antérieurement… Je ne sais pas s'il y a des membres de cette Commission qui étaient déjà membres des commissions budget et finance antérieures, mais ils m'ont sans doute dit et ils m'ont sans doute aussi entendu dire des choses pas toujours très agréables, mais là, aujourd'hui, je dois insister sur cette volonté de bien faire et surtout de mieux faire dans ce nouveau cadre légal. Il y a encore du travail, cela je ne peux pas le nier et je pense que les principaux acteurs présents ici autour de la table en sont bien conscients. Il y a encore beaucoup de travail, mais ce qui est réjouissant c'est de constater qu'on est conscient de ce travail et que l'on a pris à bras-le-corps ce projet. On ne travaille plus à reculons comme ce fut le cas à une certaine époque. On travaille en avançant.

Quelques chiffres.

Le total de bilan de la Région wallonne pour 2020 s'élève à 29,8 milliards d'euros. Le résultat de l'exercice, donc compte de résultat, c'est un résultat négatif d'un peu plus de 3,1 milliards euros. En ce qui concerne les dépenses budgétaires proprement dites, donc cela c'est la compta budgétaire, on est à un montant d'un peu plus de 16,3 milliards d'euros. Les recettes, y compris les produits d'emprunt, c'est un montant de presque 17,9 milliards d'euros, avec un résultat budgétaire brut de 1,5 donc cette différence entre dépenses/recettes y compris emprunts, et un résultat budgétaire net, non compris des emprunts, d'un peu plus de 3,3 milliards d'euros.

Comme je vous l'ai dit en introduction de ce point, l'opinion que nous avons dû émettre au regard de l'ensemble des constats que nous avons pu remarquer et effectuer, c'est une opinion défavorable et c'est en cela que je dis qu'autant je me réjouis de l'état d'esprit dans lequel, aujourd'hui, nous constatons que l'administration s'est saisie de cette problématique, mais aussi le cabinet du ministre du Budget, autant il reste du travail à réaliser pour arriver sans doute à une opinion avec réserves parce qu'on ne parviendra pas – je le dis d'entrée de jeu, il ne faut pas se voiler la face – et dans un délai, je l'espère, le plus rapide possible : une opinion sans réserve.

Je reviendrai peut-être sur un certain nombre d'éléments plus précis et plus techniques qui ont fondé cette opinion défavorable et un des principaux parce que, de nouveau, c'est un élément qui contamine l'ensemble des opérations et en particulier les opérations de recette. C'est l'application du principe de droit constaté en matière d'imputation.

Ce principe de droit constaté, en fait, antérieurement, pour faire simple, on imputait au moment où la dépense ou la recette était effectuée, c'est-à-dire où la sortie et l'entrée de fonds avaient lieu.

Aujourd'hui c'est plus cette vision-là qui est d'application. C'est une vision plus économique. C'est-à-dire que l'on considère qu'on impute en recettes et en dépenses au moment où une opération peut être considérée comme rentrant dans la catégorie des droits constatés. Il y a quatre critères qui définissent ce droit constaté. C'est, à la fois, évidemment me direz-vous, on connaît la contrepartie. On connaît le montant, plus spécifiquement, il s'agit bien d'un montant incontestable. Enfin, on dispose bien d'une pièce

justificative relative à ces différents critères. En comptabilité budgétaire, on constate que l'ensemble de cette problématique de l'absence de respect cohérent des droits constatés.

En fait, on est dans une situation extrêmement contrastée. En matière de recettes, il y a des opérations qui obéissent aux droits constatés. Il y en a d'autres qui n'obéissent pas. Certaines devraient y obéir, mais n'y correspondent pas réglementairement. Il y a à peu près 90 %, voire même un peu plus de 95 % des opérations qui pêchent par rapport à ce respect du droit constaté.

D'après notre estimation, cela aboutit sans aucune garantie. L'audit ne consiste pas à repasser opération après opération, tout ce qui a été réalisé. D'après nos travaux d'audit, on peut estimer que les recettes sous-estimées sont de l'ordre de 91 millions d'euros, que les dépenses surestimées sont de l'ordre de près de 100 millions d'euros.

En comptabilité générale, l'impact en matière de produit est peut-être moins important puisque l'on est de l'ordre d'une sous-estimation d'environ 18 millions d'euros. Par contre, au niveau des charges, l'impact est nettement plus important puisque l'on arrive à une surestimation de l'ordre de 255 millions d'euros.

Vous imaginez bien que par rapport aux chiffres globaux que je vous ai cités, en termes d'importance relative, c'est quelque chose qui est significatif et qui – comme je l'ai dit et comme je dois le répéter à nouveau – impacte de manière disséminée et diffuse l'ensemble des comptes.

Pour être tout à fait précis, si je passe en revue un certain nombre d'éléments spécifiques.

En ce qui concerne tout d'abord le non-respect du droit constaté, les opérations plus spécifiquement concernées sont

- la sous-estimation des recettes liées au facteur d'autonomie, de l'ordre de 51 millions d'euros ;
- la surestimation des recettes et produits liée à la comptabilisation d'un remboursement d'excédent de trésoriers de Famifed – c'est plus marginal, mais tout de même de l'ordre de près de 4,6 millions d'euros ;
- une sous-estimation de recettes et produits liés à la vente du bâtiment de Famifed à la Cocom pour 6 millions d'euros ;
- une sous-estimation de recettes et produits en matière d'amendes routières pour 17 millions d'euros ;
- une absence d'imputation au Code d'exécution du budget, des recettes budgétaires relatives aux produits financiers issus des swaps pour 21 millions d'euros ;
- une surestimation, on atteint des chiffres plus significatifs de près de 304 millions d'euros de charges et dépenses afférentes aux aides aux entreprises et aux indépendants dans le cadre de la crise sanitaire ;
- une surestimation des charges et des dépenses aux mesures de soutien aux producteurs de pommes de terre de près de 8 millions d'euros ;
- une sous-estimation des charges et des dépenses de 34,4 millions d'euros suite à une non-imputation au compte d'exclusion du budget d'un décompte IPP de novembre 2020, montant remboursé à l'État sans imputation budgétaire ;
- une sous-estimation de charges et dépenses en matière d'aide cofinancée par le FEADER de 16 millions d'euros ;
- une sous-estimation des subventions à l'égard du FOREm de 6,7 millions d'euros ;
- une surestimation d'un peu moins de 1 million d'euros des subventions pour l'AViQ ;
- une sous-estimation de dépense budgétaire de 142 millions d'euros en l'absence d'imputation sur la base du droit constaté des factures reçues en 2020 et imputées en 2021.

Le droit constaté permet aussi, ce que l'on appelle en terme technique, la césure d'un exercice à l'autre.

Vous voyez, quand je parlais d'un caractère diffus qui impactait l'ensemble de la comptabilité budgétaire, cette litanie un peu à la Prévert démontre que cela touche toute une série de domaines et d'opérations et que ce n'est pas concentré sur un seul secteur.

La situation eut été très différente quant à notre opinion si nous avions constaté, par exemple, que ce problème ne concernait qu'un type très spécifique de recettes. Cela nous aurait sans doute, pour autant que la situation fut favorable dans les autres secteurs de la comptabilité, amenés à une opinion avec une réserve concernant cette opération spécifique. Mais ici, malheureusement, comme vous venez de le constater, cela concerne l'ensemble des éléments des comptes.

Nous avons aussi constaté d'autres anomalies qui impactaient le bilan proprement dit de l'entité. La critique principale que nous pourrions formuler à cette occasion, c'est de constater que, dans l'état actuel des choses, il ne nous a pas été possible de valider l'exhaustivité et l'exactitude des actifs immobilisés.

Je ne voudrais pas retourner le couteau dans la plaie, mais c'est déjà un message que nous avons eu l'occasion de faire passer au Parlement à travers des audits et des contrôles antérieurs que nous avions menés justement dans la perspective de l'implémentation de la nouvelle comptabilité pour attirer l'attention de l'administration et des cabinets concernés sur un certain nombre de problématiques liées à cette nouvelle comptabilité et notamment cette comptabilisation et ce problème de la bonne prise en compte de l'ensemble et de la bonne estimation de l'ensemble des actifs immobilisés.

Là aussi, vous me pardonnerez de faire quelques longueurs, mais il est quand même utile d'attirer l'attention pour montrer où se situent et quelles sont les natures des problèmes constatés.

De manière d'« inventaire à la Prévert », on a constaté tout d'abord une sous-estimation de la valeur comptable nette des immobilisés incorporels et donc les logiciels acquis avant 2018 qui ne sont pas repris au bilan.

Au 1er janvier 2020, au moment de l'ouverture du bilan, la valorisation à l'actif du SPW de terrains et constructions dans la propriété a été cédée pour une valeur de près de 158 millions d'euros en value comptable nette. On a aussi constaté dans ce cadre une moins-value de 153 millions d'euros, actée pour sortir ces actifs du bilan, mais avec la possibilité que d'autres biens cédés à d'autres unités d'administration figurent toujours au bilan.

En bref ou en un mot, on retrouve à l'actif des immobilisés dont on ne sait pas toujours très bien si elles appartiennent encore ou pas encore à la Région.

Une des vertus, s'il ne fallait en trouver qu'une, de la nouvelle comptabilité, c'est enfin de faire prendre conscience aux entités publiques qu'il ne suffit pas d'avoir une comptabilité budgétaire en bonne et due forme qui, année après année, suit les autorisations de crédits de dépenses et de recettes qui ont été accordées, mais aussi de mettre de l'ordre dans son patrimoine. Il me semble que c'est quand même le minimum que l'on puisse attendre d'un pouvoir public quand on voit les obligations qui sont faites parfois à de petites ASBL, de savoir quel est l'état de son patrimoine à la fois en actifs et en passifs.

Une absence de valorisation de près de 1 600 hectares de terrain. Je continue d'exemplifier ce constat.

Des comptabilisations de bâtiments à des valeurs que l'on peut estimer relativement sinon significativement faibles.

En ce qui concerne le réseau non structurant, il est valorisé sur une composition théorique d'une valeur à neuf des éléments peu documentés avec des dépréciations très approximatives de sa vétusté et une surface du réseau sous-estimée.

Il y a donc là toute une démarche. Tout d'abord, savoir, connaître, quel est l'état de son patrimoine. C'est la première étape.

La deuxième étape, c'est de savoir comment le valoriser, à partir de quelle démarche. Comment lui donner une valeur ? Comment l'amortir ? De cette manière, aussi savoir, parce que c'est également cela l'objectif et l'utilité d'une comptabilité patrimoniale, à quel moment il convient d'intervenir par rapport à un patrimoine dont la valeur est en train de diminuer et où la vétusté est manifestement avérée ?

Une sous-estimation de la surface sur base de laquelle a été établie la valeur de la recette du réseau routier – structurant ou non. Là aussi, quelle est la connaissance et comment acquérir cette connaissance de ce patrimoine ?

Une valorisation de 123 kilomètres du réseau RAVeL alors que le réseau en compte quand même plus de 1 400.

Une absence de comptabilisation des installations machines, outillage d'exploitation ainsi que du matériel informatique, télématique, du mobilier, du matériel, des machines de bureau acquis avant 2018. Certes, on pourrait dire que comptablement, plus le temps passe, plus la valeur résiduelle de ce genre de biens tend vers zéro, mais tout de même, il faudra aussi se poser une question si dans ce matériel, il n'existe pas des biens qu'il conviendrait de valoriser.

Plus interpellant encore, au-delà de l'aspect comptable, il y a aussi l'aspect de la gestion du patrimoine. Le coulage, pour ne pas dire autre chose, si on ignore combien d'ordinateurs on a à disposions, combien de matériel, et cetera, et si un jour il vient à disparaître, si on ignore dans l'inventaire qu'il est là, il ne faut pas s'étonner qu'il disparaisse.

Par rapport à la gestion de risques du patrimoine, c'est donc aussi un élément important.

Je continue rapidement avec l'absence de valorisation de bateaux qui appartiennent au SPW, la valorisation peu pertinente de certains véhicules, l'exhaustivité non garantie d'immobilisés corporels détenues en vertu de contrats location financement de contrats similaires, notamment en matière d'emphytéose du réseau RAVeL avec la SNCB, des sous-estimations des immobilisations par rapport à l'ensemble des voies hydrauliques et une exhaustivité non garantie encore – bien que nous avons aussi l'occasion, là, d'attirer l'attention de la Région sur cette problématique – des participations financières de la Région.

Là, effectivement, il y a encore un travail important à réaliser, qui ne dépend pas uniquement de l'administration en charge de la comptabilité. Cela met en œuvre tout un *process* administratif où chacun des acteurs concernés doit être en mesure de répondre aux questions, aux demandes qui sont formulées par l'administration en charge de l'élaboration, de la confection des comptes. C'est véritablement une démarche structurelle d'information.

Je profite de cette opportunité pour faire, cet égard, passer un message de nature un peu plus méta : ce que cet audit démontre, si je peux me permettre d'insister à cet égard, c'est la nécessité d'une information transversale responsable et cohérente de l'ensemble des

services entre eux par rapport à cet objectif. Il faut sortir d'une gestion en silo où chacun gère son morceau sans se préoccuper que, à un moment donné, il y a un rapportage qui doit remonter et qui doit permettre aux services compétents d'élaborer des comptes qui sont dignes de confiance, c'est-à-dire qui sont à la fois exhaustifs quant aux données qu'ils comportent et robustes aussi quant à la qualité des données dont ils font mention.

Quant aux aspects patrimoniaux et aux immobilisations plus spécifiquement, on a également constaté une sous-estimation de créances à plus d'un an d'échéance à l'égard d'organismes de type 3. Dans le décret, il y a trois catégories d'organismes :

- catégorie 1, ce sont des organes administratifs au sens strict ;
- catégorie 2, un peu plus lointains ;
- catégorie 3, ce sont des organismes dont la plupart n'ont pas de tâche que l'on pourrait qualifier de service public au sens strict. Ces organismes de type 3 n'intègrent pas les avances qui sont accordées jusqu'au 31 décembre 2009 et dans le cadre des missions déléguées ni les créances que ceux-ci détiennent ou non de l'entité.

Une des questions d'audit que nous nous sommes posées au moment où nous avons réalisé nos travaux : allait-on se substituer, en quelque sorte, aux services compétents ? Je dois vous avouer que les auditeurs faisaient preuve à cet égard de beaucoup de compréhension et de bonne volonté. J'ai dû – une fois n'est pas coutume – les arrêter dans leur enthousiasme : ne faisons pas glisser le risque de l'audité sur l'auditeur. C'est d'abord à la Région qu'il appartient de mettre tout cela au net. Ces relations avec les organismes et les entités de type 3, c'est d'abord à la Région qu'il convient de le faire, et c'est nous qui auditerons la manière dont c'est fait. Nous n'allons pas faire le travail à la place… D'abord, cela n'encourage pas la Région à le faire et, en plus, nous risquons de faire des erreurs que l'on pourra nous reprocher par la suite.

On a aussi constaté une sous-estimation des valeurs disponibles – c'est un peu plus interpellant – de 123 millions d'euros, dans la mesure où les schémas de comptabilisation qui sont appliqués en comptabilité générale ne permettent pas de réconcilier tous les comptes techniques ouverts au sein du nouveau logiciel. C'est un problème technique, certes, mais tout de même, 123 millions d'euros, c'est interpellant, en ce qui concerne ces valeurs disponibles.

On a aussi constaté des sous-estimations des dettes inscrites au bilan de départ pour un certain nombre de raisons, dont les trois principales sont :

- la non-comptabilisation de factures 2019 qui ont été liquidées en 2021 ou sur des visas d'engagement 2020 pour un peu moins de 30 millions d'euros. C'est une question de *cut off* entre exercices ;
- le fait que l'on n'a pas pris en compte des montants en attente de paiement qui avaient été versés sur les comptes de transit ouverts au nom de la Région ;
- l'erreur de comptabilisation d'une dette de la Région à l'égard de l'État fédéral suite à la fixation définitive du facteur d'autonomie. Cette erreur entraîne une sous-évaluation de l'ordre de 51,5 millions d'euros.

On a aussi des dettes comptabilisées au 31 décembre qui sont sous-estimées en raison :

- d'une non-comptabilisation en factures à recevoir des factures établies en 2021 pour lesquelles la réception des fournitures, la constatation des prestations ou encore la fin des vérifications ont été réalisées en 2020. Là aussi, c'est un problème de césure entre exercices ;
- l'erreur de comptabilisation d'une dette de la Région à l'égard de l'État fédéral, de nouveau, problème de ce facteur d'autonomie ;
- aussi, la non-comptabilisation de dettes à l'égard de SOWALFIN pour un montant non négligeable de près de 695 millions d'euros ;
- et une non-comptabilisation de la dette de 6,7 millions d'euros vers le FOREm. Là, nous sommes dans des montants moins interpellants.

Troisième catégorie, si je puis dire, d'anomalies qui entachent ces comptes et qui sont à l'origine de notre rapport de certification et de cette certification négative, on a constaté des anomalies qui impactent les droits et engagements au bilan et qui impactent l'encours des engagements.

Dans ce cadre, on a constaté que l'encours des engagements budgétaires ne comportait pas un certain nombre d'éléments qui aboutissaient à ce que le chiffre inscrit était manifestement sous-estimé, avec :

- premier élément, le solde des engagements de la Région résultants de l'exécution de conventions conclues avec le CRAC et la SOWALFIN pour 2,4 millions d'euros ;
- montant plus significatif, le solde des subventions qui ont fait l'objet de promesses fermes dans le cadre du financement des infrastructures de gestion des déchets, là, on est à près de 92 millions d'euros, qui sont reprises dans des droits et engagements hors bilan. Faute avouée est à moitié pardonnée.

On a aussi constaté une erreur de comptabilisation de l'encours des engagements pour la section particulière de l'ordre de 15,4 millions d'euros.

Je viens d'évoquer la comptabilité en droits et engagements hors bilan. Là aussi, on a dû constater quelques lacunes, puisque des garanties que la Région accordait pour les obligations souscrites à la fois par les

entités régionales que par des entités tierces devraient faire l'objet d'une inscription dans cette comptabilité à hauteur, selon notre estimation, de 4,8 milliards d'euros. Les créances que la Région met en gage et enfin le solde non utilisé de la ligne à crédits à court terme auprès du caissier.

Je terminerai cette analyse, ou en tout cas, ce détail des anomalies principales, par une dernière catégorie un peu plus fourre-tout. Nous avons aussi constaté que l'absence d'intégration de la comptabilité budgétaire dans GCOM et la comptabilité générale dans SAP, outre le fait qu'elle a nécessité de nombreuses opérations manuelles de transcription, n'a pas non plus permis de réconcilier les deux comptabilités. Vu cette situation, on n'a pas été en mesure de réconcilier la comptabilité du compte d'exécution du budget et la comptabilité du compte de résultat, ce qu'une bonne intégration devrait permettre de faire sans aucune ou sans difficulté majeure. C'est un élément qui ne plaide pas pour la sécurité et l'absence de risque quant aux chiffres qui sont produits.

On a également constaté l'absence de règles d'évaluation pour trois grandes catégories, à la fois les évaluations de l'inventaire au sens général, en ce qui concerne également les constitutions d'amortissement, d'affectation de résultat, de réduction de valeur et de provision, il faudrait prendre des dispositions réglementaires ou normatives qui permettent d'encadrer de manière beaucoup plus précise ces règles d'évaluation, et enfin, les régulations en tant que telles.

J'en arrive maintenant à d'autres commentaires d'ordre plus général sur ces comptabilités économiques et budgétaires.

Premier élément, tout cela est lié à cette situation d'absence de connaissance du patrimoine. C'est une conséquence que je qualifierais quasiment de naturelle, sinon d'automatique. Dans la couverture, il n'y a pas de stock. Là aussi, par rapport à ce que j'appelais cette gestion patrimoniale. Cette gestion du risque patrimonial est quand même un élément interpellant.

On n'a pas constaté de réduction de valeur sur les créances fiscales. Or, on sait très bien que les créances fiscales, au fur et à mesure que le temps s'écoule, inévitablement, la chance de les récupérer diminue. Dès lors, comptablement, il conviendrait d'opérer des réductions de valeur dans la mesure où le montant qui est repris ne correspond plus à la réalité économique de ce qui est ou de ce qui pourrait être attendu de leur perception.

On a aussi constaté l'absence de comptabilisation des décimes additionnelles à la taxe de circulation perçue pour le compte des communes par l'entité. Là aussi, problème de bonne affectation du patrimoine des uns et des autres.

Également une absence de comptabilisation en comptabilité budgétaire des droits irrécouvrables relatifs aux taxes sur les déchets aux véhicules pour près de 5 millions d'euros.

Enfin, on a constaté l'absence d'exhaustivité des autres créances d'un an ou plus et l'absence de centralisation du contentieux avec la conséquence que les provisions pour risques et charges ne sont pas valorisées de manière adéquate.

Là aussi, cela implique la nécessité de ce que j'appelle cette « nécessité d'information transversale cohérente entre les services » pour que le service de la comptabilité soit en mesure de disposer de cette information exhaustive et robuste qui fonde la bonne élaboration de ces comptes.

Excusez-moi d'être un peu long, mais je pense qu'il convient de taper sur le clou pour bien se faire comprendre et pour bien – si nécessaire en était – démontrer que le travail reste important.

On a aussi constaté l'absence d'imputation des opérations réalisées à partir des comptes bancaires des trésoriers décentralisés sur la base des droits constatés. Là aussi, même phénomène de flux de l'information.

Absence de comptabilité pour la dette double pécule de vacances et pour prestations irrégulières en comptabilité budgétaire pour un montant près de 31 millions.

En comptabilité générale, une comptabilisation erronée dans l'actif net au passif du bilan de l'annulation des dettes pour prestations irrégulières et pour le double pécule de vacances, en quelque sorte le mouvement inverse, pour près de 30 millions d'euros.

Les applications informatiques toujours en cours et les autres travaux du même type ne sont pas comptabilisés en cours. On a aussi constaté des compensations entre les recettes et les dépenses, normalement ce n'est pas permis dans la mesure où cela ne permet pas d'avoir une vision totalement exhaustive des recettes et des dépenses effectuées.

On rentre dans des considérations moins importantes, ou en tout cas moins graves : quelques problèmes d'erreurs de classification économiques dans les dépenses et des discordances dans la comptabilisation des investissements entre les comptas économiques et budgétaires. Ce sont plutôt des éléments formels d'une importance plus relative.

J'en terminerai avec quelques informations sur le contrôle interne. Dans la mesure où au-delà de l'aspect comptabilisation au sens strict, la manière dont le contrôle interne sur ces comptabilisations est exercé est évidemment pour l'auditeur un élément important dans son appréciation de ses comptes tels qu'ils sont élaborés.

Nous avons mis en exergue cinq éléments :

- tout d'abord – c'est un peu dommage dans l'état actuel de la législation et de la réglementation, pour 2020 –, nous avons constaté que le rapport annuel portant sur le système de contrôle interne qui doit normalement être rédigé n'était pas encore disponible au moment où nous avons effectué notre audit ;
- nous avons aussi constaté l'absence de désignation de trésorier-receveur suppléant pour l'ensemble des trésoriers titulaires, ce qui peut parfois poser des problèmes en cas d'absence ou de maladie de longue durée de leur part ;
- l'absence de désignation d'une personne chargée de la tenue de la comptabilité qui ne soit pas ordonnateur, je ne reviendrai pas sur les évènements malheureux que ce genre d'absence de scission peut susciter ;
- l'impossibilité de modifier les comptes bancaires dans la signalétique des tiers qui est accordée à certains agents qui interviennent dans la liquidation des dépenses. Là aussi, ce sont des éléments qui peuvent apparaître très techniques, mais qui, dans la réalité des faits, peuvent parfois amener à des utilisations très malheureuses et à des détournements, pour dire les choses très simplement ;
- l'absence de double signature électronique.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je ne vais pas être plus long quant à mon exposé, car je vous ai présenté les éléments essentiels de cette certification.

Si je devais conclure par un message à la fois réaliste et positif, je me réjouis de constater que, depuis deux ans, les services compétents, que ce soit dans l'administration ou dans les cabinets, se sont manifestement saisis à bras-le-corps du problème et ont une volonté d'avancer positivement. De manière réaliste, je constate, comme vous avez pu le faire avec moi, que le travail reste très important et qu'il faudra faire preuve de persévérance, de patience et de professionnalisme, mais j'ose espérer que le passage enfin complet dans l'application SAB sera sans doute une des clés de la réussite de cette nouvelle comptabilité publique en Région wallonne.

Je vous remercie pour votre attention. Nous sommes disponibles pour toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, pour votre exposé.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je tiens tout d'abord à remercier la Cour pour sa présentation, la précision ainsi que la qualité de son rapport, comme toujours.

Ces rapports sont l'occasion de débattre plus longuement des aspects plus techniques des finances publiques, qui sont néanmoins capitaux, comme vous avez eu l'occasion de le préciser. Malgré la technicité de la chose, on voit néanmoins dans les interprétations des uns et des autres l'importance de l'exercice en termes de transparence budgétaire vis-à-vis du Parlement. C'est aussi bien évidemment l'occasion de donner une feuille de route sur les améliorations futures. Vous avez d'ailleurs également insisté sur ce point.

Je tiens aussi à remercier les représentants du SPW BLTIC pour leur présence aujourd'hui. Je pense, sans exagérer la chose, que ces comptes 2020 ont quelque chose d'historique. Vous en avez d'ailleurs rappelé la trame sur le plan historique. Je suis heureux que l'administration soit aussi à nos côtés pour présenter tout le travail accompli. Je ne fais évidemment aucune analyse particulière du passé, mais, pour connaître parfaitement le travail du directeur général et de ses équipes, je mesure le travail qui a été effectué et l'ampleur de ce travail qu'a nécessité la présentation de ces documents.

Avant des considérations plus techniques, je voudrais tout d'abord dire que c'est une première dans l'histoire de la Wallonie. Nous avons enfin pu présenter des comptes à la Cour avec un niveau d'information tel qu'a pu émettre la Cour dans le cadre de son opinion sur les comptes que je tiens à respecter.

Certes, le verdict peut sembler sévère si on s'en tient à l'opinion défavorable, mais, quand on regarde d'où l'on vient et quand on entend les nuances qui ont été apportées à cet égard, le travail colossal qui a été abattu par l'ensemble des services ne peut qu'être souligné. On peut modestement dire que l'on a le droit d'en être fier. Les éléments sont à la disposition des uns et des autres pour en attester suffisamment.

Pour le lecteur lambda qui ne connaît pas la saga WBFin – c'est un euphémisme –, il serait peut-être même normal de dire que le ministre du Budget que je suis se contente de peu. Néanmoins, pour ceux qui connaissent l'évolution de ce dossier, vous savez combien ce travail fourni a été immense pour mettre WBFin sur les rails avec un premier bilan comptable.

Comme toute première, il mérite aussi ses imperfections. Lorsque je regarde certains de mes voisins proches – je parle d'autres entités, que ce soit la Flandre, la Région bruxelloise ou même le Fédéral –, je note qu'ils n'ont pas reçu non plus d'opinion favorable à leur première certification. Je note d'ailleurs que certains ne l'obtiennent toujours pas. Ce n'est pas pour cela qu'il faudrait suivre cet exemple, que du contraire.

Sans même regarder auprès de nos voisins, je pense aussi utile de regarder ce que les normes IPSAS – *International Public Sector Accounting Standards* – nous disent. En effet, les normes comptables

internationales pour le secteur public sont développées et supervisées par le Conseil des normes IPSAS, qui est un organisme indépendant de normalisation. Ces normes sont fondées sur des normes internationales d'informations financières adaptées aux besoins spécifiques du secteur public. Ces normes sont axées sur la comptabilité d'exercice, comme cela a été rappelé.

Que nous disent ces normes ? Elles énoncent une règle d'exemption transitoire de trois ans pour la comptabilisation et/ou l'évaluation d'actifs ou de passifs lorsqu'on change de référentiel comptable. Nous sommes en plein dedans.

Ce que je propose, c'est aussi d'appliquer cet horizon en Wallonie pour s'assurer de disposer de comptes annuels reflétant une image plus fidèle et davantage complète des finances de la Wallonie et de son patrimoine. C'est ma volonté en tant que ministre du Budget pour que l'objectif ne soit pas reporté sur la législature suivante.

Après cette mise en contexte, je vais donner quelques éléments de réponses par rapport aux principaux constats et anomalies relevées par la Cour dans son opinion. Pour faciliter la compréhension de chacun, je vais reprendre les différents éléments dans le même ordre que le rapport de la Cour, les imputations erronées en premier lieu.

Concernant le non-respect de l'imputation sur base du droit constaté, tout d'abord, ce n'est pas un élément nouveau, nous le savons tous ici malheureusement. Nous voyons cependant le bout du tunnel, si je puis dire. En effet, les recettes et dépenses budgétaires sont – la Cour l'a d'ailleurs rappelé – toujours enregistrées dans l'ancien logiciel de comptabilité budgétaire GCOM et selon une optique de caisse. Une interface traduit ces données budgétaires en données comptables, en partie double. Cette interface a cependant des limites, il faut donc attendre 2022 pour rentrer pleinement dans le nouveau logiciel comptable SAP WBFin, afin de pouvoir enregistrer dans cet ERP les opérations simultanément en comptabilité générale et budgétaire sur base des droits constatés.

La liste des anomalies constatées par la Cour s'en trouvera fortement réduite. Il n'y aura alors plus la possibilité de se retrancher derrière une limite technique pour ne pas constater le droit. Tant l'administration que les ordonnateurs primaires devront alors veiller à la correcte application de la définition.

Sans revenir sur chacune des opérations non correctement imputées et relevées par la Cour de façon particulière, il me semble néanmoins, au vu du montant, important de revenir un instant sur les charges et les dépenses afférentes aux aides aux entreprises et aux indépendants accordées dans le cadre de la crise sanitaire qui sont surestimées de 303 millions d'euros ; j'arrondis la somme. En effet, la Cour relève que, imputés à charge du budget 2020, ces fonds sont restés sur un compte de transit de l'entité au 31 décembre 2020 et ne devaient donc pas être imputés au compte de l'année 2020.

Je ne doute pas que le point sera évoqué dans la commission de mon collègue – et néanmoins ami – ministre de l'Économie, mais il me semble utile d'aborder quelques éléments de réponse techniques. Tout d'abord, je précise que ce montant a bien été corrigé dans les comptes définitifs portés à connaissance de l'ICN en date du 26 juillet dernier et que l'erreur est donc bien corrigée. Je tiens aussi à rassurer : c'est un basculement du compte 2020 vers le compte 2021, donc c'est une question d'écriture. Aucun citoyen n'est donc impacté par cette décision.

Quelques mots ensuite sur les raisons d'utilisation de ce compte d'imputation qui a causé cette erreur d'imputation. En effet, dans l'urgence de la crise et compte tenu des possibilités techniques limitées de paiement de masse de l'actuel logiciel comptable GCOM, le Gouvernement a souhaité pallier au mieux pour trouver une solution pour les citoyens et les entreprises touchées par la crise. Le SPW a donc ouvert un compte bancaire de transit permettant une gestion plus souple des flux de trésorerie vers la firme Sodexo chargée, pour rappel, de payer les indemnités compensatoires covid aux entreprises et indépendants impactés par les mesures sanitaires prises par le CODECO. À partir de 2022, le nouveau logiciel comptable WBFin SAP permettra à ces paiements en masse à partir du compte central des dépenses du SPW ne nécessitant plus l'utilisation d'un compte de transit et donc réduira le risque d'imputation erroné.

Je me permets également une remarque plus détaillée sur les charges et dépenses sous-estimées de 34,4 millions d'euros à la suite de la non-imputation aux comptes d'exécution du budget 2020, d'un décompte IPP du 25 novembre 2020 remboursé à l'État fédéral le 24 décembre 2020.

La Cour a tout à fait raison de relever cette anomalie dont nous étions bien conscients, mais pour laquelle nous avons dû trouver une solution rapide et concertée avec le Fédéral, comme je l'ai déjà indiqué dans cette commission lors de l'ajustement budgétaire où nous avons inscrit ce montant afin d'assurer la transparence budgétaire de l'opération.

Cela étant, à partir du 1er janvier 2022, encore une fois, la mise en place du logiciel SAB permettra le respect des dispositions fixées par l'arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux Communautés, aux Régions et à la Commission communautaire commune.

Pour être tout à fait complet dans le cas d'espèce, une note de débit – produits négatifs – aurait dû être

enregistrée en comptabilité générale permettant le remboursement de l'État fédéral.

En ce qui concerne les créances à plus d'un an erronées pour les UAP de type 3 concernant la remarque de la Cour sur les créances à plus d'un an sous-estimé pour les UAP de type 3, je voudrais juste mentionner qu'un article visant à rééchelonner le calendrier de redditions, d'audits et d'approbations du compte général a été inséré. Cela a été dit également dans le dispositif du projet de décret contenant le premier ajustement de budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 afin de réduire ce risque.

En ce qui concerne les valeurs disponibles sous-évaluées, autrement dit le cash sur les comptes qui est sous-évalué, ce n'est qu'une fois en SAP, à partir de 2022 que le référençage automatique par SAP des mises en paiement avec les paiements eux-mêmes permettra de solder correctement ces comptes de transit et donc, par la même, de réduire cette sous-évaluation.

Sur les valeurs disponibles sous-évaluées, concernant les erreurs d'imputation de 2019 qui auraient dû se rapporter à 2020, c'est le corollaire de mon premier point sur les problèmes d'imputation et donc, je ne vais pas m'étendre plus.

Pour les dettes des fournisseurs sous-évaluées au niveau des dettes, je voudrais souligner que l'inventorisation des créances, en particulier détenues par l'entité sur des UAP agissant en mission déléguée, se complétera dans le cadre des travaux de reprise dans les comptes annuels de l'entité de ces missions déléguées. Cela renforcera donc l'exhaustivité des données sur tout le périmètre de la Wallonie.

Dans l'exhaustivité de l'inventaire, au niveau de l'inventaire du bilan et de la valorisation des actifs, il y avait eu tout le travail réalisé par l'administration. Je leur laisserai le soin de détailler toutes les mesures actuellement mises en route pour corriger les erreurs détectées.

Je voudrais juste souligner à quel point nous sommes tout de même passés dans une autre dimension en termes de transparence et d'exactitude des données comptables.

À titre d'illustration :
- en 2018, le total des actifs immobilisés de la Wallonie était valorisé à 10,6 milliards d'euros ;
- en 2019, il était de 11 milliards d'euros ;
- pour le compte 2020, grâce à ce travail réalisé par l'ensemble des équipes, nous sommes maintenant à 24,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Même si nos comptes ne sont, comme vous l'avez souligné, pas encore certifiés – je peux rejoindre les remarques de la Cour –, reconnaissons que le progrès est majeur. C'est ce qui fait parfois dire à certains que la Wallonie est plus riche qu'elle ne le pense ; ce qui n'est pas, en soi, un élément triste, mais il convient de moduler ce type de réflexion.

Enfin, au niveau de l'inventaire pour la partie hors bilan, l'exemple est garanti et accordé par la Wallonie en promesse ferme dans le cadre du programme du CRAC ou SOWAFINAL. Je tiens à indiquer que l'inventorisation des droits et engagements hors bilan, en particulier détenus par l'entité sur des UAP agissant en missions déléguées, se complétera dans le cadre des travaux de reprise dans les comptes annuels de l'entité de ces missions déléguées.

Pour la contravention à l'AGW du 8 juin 2017 – l'article 36 –, des règles d'évaluation et d'amortissement relatives aux actifs immobilisés sont en cours de finalisation au sein de l'administration. Selon les dernières discussions que j'ai eues avec eux, cela devrait être en ordre très prochainement.

Cela étant, pour tout de même rassurer le lecteur, la préparation du bilan de départ et la clôture du bilan de l'exercice 2020 ont été réalisées en conformité avec des dispositions de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux Communautés, aux Régions et à la Commission communautaire commune.

En réponse aux recommandations de la Cour, au niveau du suivi des recommandations, je me réjouis que certaines recommandations aient été suivies, même si je souhaiterais qu'il y en ait plus encore. Gageons comme prévu que 2022 pourra être l'année de la fin d'un certain nombre de recommandations, mais ici aussi, je pense que ce sera pour les comptes 2022 et donc pour le rapport 2023.

Voici ce qui clôture mes observations principales par rapport aux anomalies relevées par la cour. Il en reste évidemment quelques-unes, mais qui me semblent très techniques. Je reste bien sûr, ainsi que les services de l'administration, à disposition des députés pour tout complément d'information plus précis.

Je remercie M. le Président de cette commission ainsi que mes collègues parlementaires d'avoir accepté d'entendre l'administration à cette occasion. Si l'élément est historique, je crois qu'inscrire l'administration dans l'histoire est lui rendre non pas service, mais lui rendre hommage pour le travail de qualité qui a été effectué, même si – on l'a tous compris – il reste des améliorations à apporter, mais j'assume totalement ce travail et remercie M. Guisse en particulier pour le suivi qui est le sien.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Audition de M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances

M. le Président. – La parole est à M. Guisse.

M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités. Je suis très heureux d'être là malgré le bulletin, il faut le dire, qui n'est pas glorieux ni positif. Ce n'est pas une formule de politesse : je remercie la cour pour le travail accompli – M. Rion, Mme Winant, Mme Hanse. Nous nous connaissons bien et nous collaborons depuis pas mal d'années. Je ne pratique pas la langue de bois, donc je vais être très clair : j'accepte le bulletin. J'assume le bulletin tel qu'il est délivré. Il y a des points d'amélioration significatifs qui doivent être faits. Souvenez-vous, j'étais il y a à peu près un an dans cette même commission, certains d'entre vous étaient là. Je vous promets de la transparence, M. le Ministre l'a dit, je ne pensais pas être à ce point transparent, mais c'est une vertu. Les constats qui ont pu être posés par la Cour dans son 33e cahier, on a pu les poser. Nous avons apporté, peut-être pas assez, peut-être pas suffisamment, toute une série d'éléments qui permettaient, qui permettent un vrai débat démocratique. Je me réjouis de pouvoir participer avec vous à une partie de ce débat démocratique. On a livré sur la table toute une série d'éléments chiffrés, certains sont acceptés, d'autres ne le sont pas. On a une copie à revoir, j'entends le message. Il y a encore de la route, effectivement.

Ce bulletin, même s'il est ce qu'il est, je souhaite vraiment remercier mes collaborateurs qui sont en partie derrière moi pour le travail titanesque qui a été accompli. Quand j'ai repris l'intérim sur le BLTIC Finance il y a un peu moins de trois ans, on m'avait dit : « tu es sûr ? » et j'ai dit : « Il faut y aller, il faut le faire, il faut prendre la barre ». Je peux vous jurer qu'il n'y avait pratiquement rien de concret qui se lançait. Nous avons, avec les collaborateurs derrière moi, abattu un travail colossal de collecte d'infos. Vous l'avez dit, et je partage vraiment le constat : nous sommes toujours dans des silos. On a dû aller pêcher des informations, parfois de manière dure, parfois en rappelant plusieurs fois. Je continuerai, je vais être de moins en moins gentil, parce qu'il nous faut les documents, mais j'assume l'intégralité de ce qui est produit. Nous avons un devoir de transparence qui est total. Je crois que les points qui ont été relevés, M. le Ministre y a déjà répondu pour toute une série de points, nous allons avancer et le compte 2021, je vous le promets – il arrive dans quelques mois – répondra déjà à pas mal de critiques formulées, mais vous l'avez dit : la vraie vérité, c'est d'avoir la fin de cette dualité entre un logiciel GCOM et SAP. C'est clair que ce système un peu dégradé est la source de beaucoup de maux dans les constats qui ont été faits.

Si vous voulez bien, je ne vais pas m'appesantir sur les constats qui ont été faits, sur les réponses apportées. Je vais vous apporter un message d'espoir aujourd'hui, qui est de vous montrer où nous en sommes par rapport à la mise en place de WBFin SAP.

Premier message rassurant : dans la feuille de route annoncée depuis maintenant trois ans, nous annonçons un *goal live* généralisé pour le 1er janvier 2022, ce délai va être tenu. Dans la souffrance, dans la douleur, dans l'anxiété, je pèse mes mots, mais il va être tenu. Je peux vous jurer que ce week-end encore, je l'ai vu, il y a des gens qui travaillent presque H24 par équipes, qui travaillent les week-ends pour tenir les échéances. C'est un peu l'émoi pour l'instant au SPW. Dans tous les SPW, nous allons tenir ce timing, c'est impératif. On ne peut plus vivre encore un an de plus avec cette dualité GCOM-WBFin SAP. Nous sommes à deux mois et demi de l'échéance qui est fixée au 1er janvier 2022. Nous tiendrons le cap, WBFin SAP sera opérationnel dans les premiers jours de 2022 et GCOM sera débranché pour le grand public.

Petit schéma que j'ai déjà montré dans cette assemblée. C'est la fameuse transparence dont on vous parlait. Depuis des années, nous avons la partie visible de l'iceberg – budget, son exécution, la trésorerie, la gestion de la dette. Nous y arrivons aujourd'hui grâce à WBFin SAP et la comptabilité générale, tout ce qui est sous l'eau, la fameuse transparence que je vous promettais, montre ce que possède la Région, quelles sont les richesses de la Région wallonne. Quelles sont nos performances ? D'où proviennent les coûts ? Et les comptes consolidés ? Tout cela est en train d'arriver. Je prends une formule que j'aime bien. Il s'agit de la fameuse image du seau que l'on doit remplir avec de gros cailloux et puis des petits graviers et du sable. Nous devons impérativement mettre d'abord dans le seau les gros cailloux. C'est ce que j'ai fait avec les équipes, et je l'assume. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour que les grands postes du bilan en matière d'actif et de dette soient bien calculés, bien documentés. C'est vrai, je dois le concéder, nous avons loupé, nous n'avons pas eu le temps de faire toute une série de choses. Il y a effectivement des omissions. La consigne que j'ai donnée et que j'assume, c'est que si l'on ne sait pas estimer de manière irréfutable la valeur d'un actif, on le met à zéro. Je ne prenais pas le risque de surestimer une valeur d'actif. C'est pour cela que nous avons dans le compte de 2020 quelques postes d'actifs qui ne sont pas renseignés ni chiffrés, mais qui vont l'être dans les prochains exercices.

Comme l'a dit M. le Ministre, c'est quand même quelque chose qu'on doit mettre en avant. Le compte 2019, nous avions un pied de bilan d'une douzaine de milliards d'euros. Nous arrivons avec un pied de bilan fin 2020 avec presque 30 milliards d'euros. Ce chiffre, je vous le dis sur base de ce que j'ai dit tantôt, il est sécuritaire. Je pense que le vrai état des richesses wallonnes est légèrement au-dessus de ce chiffre, mais on n'a pas voulu prendre de risque par rapport aux estimations. Comme l'a dit M. le Ministre,

c'est assez étrange à dire, mais il faut le dire, la Wallonie est riche de ses actifs. Je l'ai déjà dit dans cette commission et je le répète, tout ce que nous possédons en termes de réseaux de communication, de bâtiments, de foncier, participe à notre richesse. Effectivement, c'est un devoir que nous devons absolument rencontrer de manière parfaite d'ici quelques mois, il faut que nous ayons une image très claire de tout ce que nous possédons, même un PC, un écran, c'est un bien, et c'est la somme de tous ces biens qui crée la richesse wallonne.

Je vais passer très vite, mais je mets tout de même en avant quelques chiffres sur ces fameux actifs. Je me permets d'insister. Autant je peux entendre les remarques qui sont faites sur la façon de valoriser différents biens. Moi qui viens du monde du génie civil, je suis un ancien de la DGO1 du SPW, je peux vous jurer que les chiffres qui sont affichés dans ce compte de résultats sont réalistes. On peut discuter de la façon de valoriser, mais les chiffres ne sont pas galvaudés, ils sont réalistes et plutôt sécuritaires. Les chiffres qui sont fournis dans les comptes par rapport à nos réseaux de communication, par rapport à nos participations financières, sont des chiffres tout à fait plausibles. Ce pied de bilan à presque 30 milliards d'euros, je peux m'y engager formellement, c'est un chiffre qui est tout à fait défendable et vérifiable.

Concernant la dette, ce *slide* met en valeur – je ne sais pas si je peux le dire, Monsieur le Ministre – que nous avant au moins des actifs nets qui sont largement positifs. Maintenant, on ne va pas se gargariser. Je ne suis pas en train de vous dire que l'on peut encore emprunter 8 milliards sur les marchés. Ce n'est pas le but. Je l'ai déjà dit quelques fois dans cette assemblée, le vrai ratio important quand on parle d'un endettement d'une société ou d'une entité comme la nôtre, c'est le rapport entre la dette et les actifs nets. Maintenant, soyons clairs, je crois qu'on est tous demandeurs, M. Crucke en premier, que l'on puisse remonter le plus vite possible sa valeur d'actifs nets, mais ce chiffre a son importance.

Effectivement, la priorité que nous nous sommes fixée au niveau du SPW finance, je peux le dire parce que ce SPW Finances existe depuis maintenant deux semaines, c'est l'imputation correcte de l'ensemble des dépenses et recettes. C'est vital. C'est le respect des classifications SEC. Je peux vous assurer que mes collègues derrière moi, tous les jours, 10 fois, 15 fois, 20 fois par jour, contactent des collègues métiers pour veiller à ce que toutes les dépenses qui sont assumées au niveau du SPW soient imputées le plus correctement possible par rapport aux comptes généraux et à la classification SEC. Le droit constaté, Monsieur le Ministre, vous l'avez dit, on y arrive enfin. Je m'en réjouis. C'est la base d'une vraie comptabilité. C'est vrai que cela fait des années que l'on vous écrit à la Cour « quand il y aura WBFin SAP, vous verrez, cela ira ». Je ne peux plus le dire puisque WBFin SAP est là dans trois mois. Dans tous nos métiers, la notion de droit constaté est en train de prendre toutes ses lettres de noblesse.

La comptabilité générale, c'est quelque chose que j'adore. Je suis un fan de comptabilité générale. Je suis très heureux de pouvoir contribuer, depuis trois ans, à mettre en place cette comptabilité générale à la Région. Cela fait 20 ans que je la souhaite, depuis que je suis fonctionnaire d'abord du MET puis au SPW. La comptabilité générale n'est pas une fin en soi ; c'est un outil merveilleux de transparence et de gestion.

Le défi que nous avons relevé tous ensemble avec mes coéquipiers, c'est de mettre une comptabilité générale rubis sur l'ongle, tip-top. Je me donne encore à peu près deux ans pour que l'on puisse avoir quelque chose d'irréfutable. Ce sera un outil démocratique et de gestion tout à fait performant.

Concernant l'inventaire, on peut acter et admettre que nous avons encore des efforts à faire. On est clairement dans des choses qui sont éminemment transversales, que l'on parle de voitures, de PC, de biens, de stocks. Nous sommes en train, avec mes collègues, de courir à travers tous les SPW pour valoriser tout ce que nous avons : des stocks de sel, des pièces de voiture, les magasins des régies routières et autres. Nous sommes en train d'avancer, de chiffrer de plus en plus. Nous avançons. Je suis toujours dans mon exemple du seau et de mes gros cailloux : on a mis les graviers et je suis en train de verser le sable. On est vraiment en train d'avancer dans la clarification de ce que nous possédons tous.

Une remarque a été émise sur la consolidation. Ce n'est pas encore une obligation légale, mais nous avons vraiment l'envie d'y arriver vite, parce que la seule façon d'y voir clair sur la maison Wallonie, c'est de consolider l'ensemble de nos observations.

Le fait d'avoir admis un certain décalage du tempo de remise des comptes 2021 va nous permettre à nous, SPW, de nous aligner avec les UAP par rapport à toute une série de choses. Des constats qui ont été faits pour les comptes 2020 vont assez naturellement s'estomper en retrouvant une certaine synchronisation entre les travaux de chacun. Donc merci pour ce délai qui a été consenti.

Pour le marché WBFin, on va aller très vite. Voilà la petite ligne du temps qui était déjà projetée il y a deux ans. J'ai la grande satisfaction d'avoir respecté les échéances pour l'essentiel délivrable. Souvenez-vous, le premier module, qui a permis l'élaboration des comptes, a été livré au jour dit, le 1er septembre 2020. Le deuxième module, un rien plus en retard, mais un peu plus de niche, c'est l'élaboration budgétaire qui est en route depuis le mois d'avril 2021. Le fameux *go-live* pour tous, donc SAP pour tous, en 2022 dont nous tenons toujours l'échéance.

Petite précision sémantique sur le mot WBFin. WBFin, pour nous, c'est le décret qui va avoir 10 ans. Vous l'avez dit, Monsieur Rion. Effectivement, on va bientôt fêter le dixième anniversaire du décret. Nous utilisons le vocable WBFin SAP quand nous parlons du logiciel. Ce sont deux choses qui sont étroitement imbriquées, mais ce sont deux notions importantes.

Ce nouvel outil informatique, c'est vrai qu'il remplace GCOM – on l'a souvent dit –, mais c'est bien plus que cela. En réalité, il remplace plein de choses. Il remplace le répertoire wallon, il intègre le facturier, il remplace les outils de *reporting*, il remplace toute une série de produits maison qui étaient développés en Access et Excel.

Je vous rejoins sur un point, c'est la sécurité. Le fait d'avoir mis dans un logiciel toutes les opérations à portée budgétaire et comptable, c'est un peu la garantie que l'on ne prend pas de risques en manipulant des données entre un ficher Excel et une suite logiciel.

Les valeurs ajoutées de WBFin SAP, qui vont notamment contribuer à améliorer nos comptes, sont affichées à l'écran. Je vais en citer quelques-unes :

- la fluidité, puisque nous entrons dans un monde totalement digital. C'est fort appréciable ;
- l'ergonomie. Pour ceux qui l'ont connu, GCOM a 33 ans l'année prochaine puisqu'il est né en 1989. Je crois que c'est le plus vieux logiciel du monde toujours en activité. Il était un peu temps d'en sortir. Je peux vous dire que mes agents qui l'utilisent – il y en a quand même presque 1 000 – l'adorent. Je dis cela en boutade. Quand on va le débrancher au mois de juin 2022, il y aura des larmes, parce qu'il y a des gens qui ont commencé leur carrière avec ce logiciel ;
- l'outil commun. WBFin SAP va nous permettre à tous de partager entre les métiers SPW et le monde budgétaire et comptable cet outil commun, cet outil instantané. Cela veut dire que quelqu'un qui encode une prédemande de liquidation à Tournai, trois millisecondes après, à Namur, nous avons cette demande qui est encodée. C'est donc beaucoup plus facile. Nous avons une simultanéité des opérations qui va permettre de bien faire les choses.

Je ne vais pas trop m'appesantir. Il y avait encore quelques *slides*, mais je crois que ce qui est intéressant, c'est de prendre un peu le temps qui reste pour des questions et des réponses. Je pense qu'il y en aura. Mes collaborateurs derrière moi sont prêts à répondre à des questions très pointues, très techniques, si vous en avez. Je vous remercie.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Guisse, pour votre exposé.

Échange de vues

M. le Président. – Nous allons maintenant laisser la parole aux membres de cette commission.

La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – J'adresse, comme chacun l'a fait, mes félicitations à la Cour des comptes pour son rapport sans concession. Je dirais à Monsieur le Premier conseiller qu'il a réussi à rendre compréhensible une matière qui est, par nature, rébarbative avec un brin de poésie ; c'est toujours très agréable. Je soulignerai aussi l'optimiste du représentant du SPW, M. Guisse. On sent le volontarisme, à la fois du ministre, du Gouvernement et de l'administration, d'arriver à un résultat sur la transparence. C'est assez motivant pour les parlementaires que nous sommes.

C'est un rapport sans concession qui aboutit à un avis défavorable. Faut-il voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide ? Vous connaissez mon caractère résolument optimiste. Voyons donc celui qui est à moitié plein, si vous me le permettez, puisque c'est la première fois – M. le Ministre l'a souligné, vous l'avez tous souligné – c'est historique, d'ailleurs, qu'on arrive à la présentation de comptes dans une comptabilité patrimoniale en partie double. Ce n'est évidemment pas simple à faire.

On parle de 30 milliards d'euros d'inventaires à réaliser et des règles d'évaluation de ces inventaires. Vous l'avez dit, c'est un travail titanesque que d'établir ce bilan de départ qui reste imparfait, mais on sent qu'il évolue dans le bon sens, que les règles d'évaluation s'affinent, que les rapports entre l'administration, le Gouvernement et la Cour des comptes – qui est le contrôleur évidemment – mènent à l'évolution positive des choses.

Il reste – on ne va pas se le cacher – beaucoup d'imprécisions dans ces règles d'évaluation et donc – voyons le verre à moitié à plein – une large marge de progression encore pour notre administration pour en arriver à un inventaire correct de l'actif et du passif de la Région wallonne. Encore une fois, pas mal des choses qui ont été mises en évidence par la Cour sont la conséquence du fait d'une évaluation difficile. Lorsqu'on parle de charges non décaissées, imprécises, j'entends les amortissements, les réductions de valeur, il est évidemment difficile d'amortir un bien qui n'aurait pas été correctement estimé.

Le premier travail qui est à réaliser par notre administration et par tout ce qui l'entoure, les satellites, c'est un inventaire correct avec des règles d'évaluation précises et établies par tous.

Nous avançons dans le bon sens. Il reste un cheminement à faire.

Deuxième élément de mon propos qui est une forme d'interpellation. Ce sera peut-être ma seule question. L'élément le plus interpellant de mon point de vue, ce sont les différents critères d'imputation. Je n'arrive pas à comprendre qu'on ne puisse pas choisir un critère d'imputation qui soit le même pour toutes nos administrations.

Il est clair que le droit constaté m'apparaît comme était le critère d'imputation incontestable. Aujourd'hui, imputer encore une série de recettes et de dépenses en fonction du moment où on perçoit cette recette ou du moment où on effectue la dépense paraît un peu surréaliste. Il y a sans doute une explication, mais je ne comprends pas la difficulté de choisir un critère d'imputation unique une fois pour toutes et qui puisse s'imposer à tous. Est-ce de la routine ? Est-ce perturber des habitudes ?

Le deuxième élément de progression de cette comptabilité en partie double, au-delà de l'inventaire, reste, de mon point de vue, d'avoir des critères d'imputation uniques.

Je ne dirai rien sur la mission de certification de la Cour. Elle l'a fait sans concession en toute transparence, mais aussi en toute nuance, en insistant les progrès qui avaient été faits et en insistant, bien entendu, sur la marge de progression à réaliser.

Enfin, il apparaît – mais c'est la conséquence de cette imprécision quant à l'inventaire – que la troisième marge de progression à réaliser dans l'urgence après un inventaire correct, des critères d'imputation unique, est la comptabilisation de ce que l'on appelle « les charges non décaissées » – les amortissements, les réductions de valeur –, il est clair que c'est l'autre volet qui permet d'avoir une vue transparente sur nos biens. Il ne suffit pas d'acter les actifs, encore faut-il connaître leur valeur au cours du temps et la possibilité de les amortir.

Là, j'aurai juste une différence d'appréciation avec M. Guisse, qui dit – et je résume – de manière inutilement provocante : « Nos actifs sont encore largement supérieurs à notre passif et donc, nous avons encore une marge de progression en termes d'emprunts. » Il s'agit du rapport capitaux propres-capitaux empruntés. OK. Je le dirais en termes de boutade à la fin, l'ensemble de nos actifs, à la différence d'une entreprise, ce ne sont pas des actifs valorisables. Je nous vois mal demain vendre les routes de la Région wallonne pour pouvoir couvrir des emprunts.

Nonobstant cela – et je sais que vous l'avez dit sous forme de boutade – je pense que, pour le reste, je ne peux que souligner la volonté du Gouvernement, du ministre, sous le contrôle intransigeant de la Cour des comptes, de vouloir avancer sur le sujet. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci à tous, à la Cour des comptes, aux services de la Région wallonne et aux ministres. Je pense que sans l'impulsion de l'administration en duo avec le ministre, les choses n'auraient, sans doute, pas été mises en œuvre. C'est un travail harassant qui n'est pas tellement *touchy*, mais qui est essentiel au moment où l'on mène aussi la réflexion sur le devenir budgétaire, financier de la Région.

Nous l'avions déjà abordé lorsque vous étiez venu, Monsieur Guisse, si l'on ne connaît pas l'inventaire exact et la valeur de son patrimoine – élément essentiel lorsqu'il faut négocier avec les prêteurs –, c'est un peu compliqué.

Malgré tout – et mon collègue Furlan vient de le dire –, il y a encore pas mal d'imprécisions dans l'évaluation du patrimoine. J'en relèverai trois ou quatre.

La première chose : les barrages. Ils sont évalués à une valeur de deux millions d'euros, c'est-à-dire, les travaux réalisés. Or, les barrages ont une fonction essentielle. Pour certains, c'est l'alimentation en eau, pour certains autres, c'est l'alimentation en eau et la fourniture d'électricité. Je pense que la valeur d'un barrage est bien différente de la valeur du béton, c'est aussi la valeur de l'eau et du potentiel économique que cela représente. La question est : comment cette valeur va-t-elle être prise en compte à l'avenir ? C'est tout de même un endroit où l'on produit de l'électricité, où l'on fournit de l'eau à une certaine valeur.

La deuxième chose : les parcelles boisées. En Ardenne, un fonds de bois varie à 8 000 euros l'hectare. Une parcelle bien boisée vaut 50, 60, 70 000 euros l'hectare quand il s'agit d'une forêt feuillue qui a pas mal de bois. C'est donc un élément difficile.

C'est la même chose pour les valeurs des terrains agricoles. Sachant que certains peuvent être réalisés, certains autres peuvent être équipés, d'autres peuvent être urbanisés. Je connais des terrains de la Région wallonne qui ont une valeur importante vu leur situation. C'est un élément relativement important et je vous le dis tout de suite pour des raisons liées à ce que j'ai fait avant ceci, qui sont extrêmement compliquées, même dans des entreprises publiques. Je rappelle tout de même que « La Courgette » à Namur a été évaluée à 100 000 euros et a été vendue 12 millions d'euros. Le petit terrain à la sortie de la gare à droite, là on est en train de construire pour le moment.

Donc, la difficulté est d'avoir une valeur juste, mais pas surévaluée pour ne pas avoir des surprises à l'avenir. C'est toute la difficulté. Selon quelle méthode tous ces biens sont-ils évalués ? Les routes, on sait comment c'est fait. C'est la même chose dans la comptabilité communale, mais c'est un élément essentiel.

Autre élément parmi les recommandations, il y en a huit qui ont été suivies. Il y en a 17 qui sont en cours de

suivi ou qui sont terminées. Finalement, il y en a 32 qui ne sont pas encore suivies.

J'imagine que parmi celles-là, il y en a un certain nombre qui sont redoutables. Lesquelles avez-vous identifiées comme étant celles qui sont les plus difficiles à surmonter en dehors de l'organisation, comme M. Rion l'a dit, en silos ? C'est quelque chose que nous connaissons et comme vous êtes dans un service transversal, je mesure et nous mesurons tous la difficulté qu'il y a de partager entre les différents services, une vision commune des éléments.

Ceci me permet de passer sur le personnel. Quand vous avez passé au 1er janvier 2022 au nouveau système de comptabilité, y a-t-il un impact en termes de personnel ? Y a-t-il eu une évaluation de l'impact en matière de personnel dans les différentes administrations ? Tout le monde a-t-il suivi les formations ? Y a-t-il, au niveau du nombre de personnes, de comptables, une évolution attendue ?

Comment comptez-vous – on le sent au travers des réflexions de la Cour, mais vous nous l'aviez déjà indiqué – harmoniser les techniques comptables entre les différentes DG ?

En ce qui concerne les véhicules, par exemple, à un moment donné, on voit une anomalie. Je suppose que c'est simplement une faute de frappe, mais qui a une conséquence sur les additions...

(Réaction d'un intervenant)

Ou alors, c'est un *old timer* hyper recherché.

C'était une simple faute de frappe. Cela a-t-il eu un impact sur les totaux ? C'est subsidiaire.

En ce qui concerne les barrages, j'en ai parlé. Les immobilisations financières, je pense que c'est un élément sur lequel vous avez beaucoup travaillé, Monsieur le Ministre, avec les administrations, pour finalement harmoniser et comptabiliser ces 338 participations financières qui représentent tout de même 8,6 milliards d'euros.

Le travail est-il terminé ? Ce travail-là est-il terminé ou pas ? Y a-t-il encore des niches d'un côté ou de l'autre ?

En ce qui concerne le risque de non-recouvrement des créances douteuses, comment cela se passe-t-il concrètement ? À partir de quel moment considérez-vous qu'une créance est admise en « douteuse » ? Y a-t-il un mécanisme identique entre l'ensemble des départements ministériels ? Quelque part, quand le ministre et quand l'administration et quand la Cour des comptes nous dit qu'il y a des silos, on sent qu'il y a des approches différentes, cela veut dire qu'il y a des approches différentes entre départements, mais il y a donc des approches différentes entre des départements qui dépendent de ministres différents. On sait tous, par exemple, la tentation qu'il y a d'engager des montants très importants avant le 6 ou le 7 décembre. Dans les communes, on dit que c'est saint Nicolas qui arrive ou saint Nicolas qui nous a oubliés. Ce sont donc des aléas qui sont assez importants. Entre les différents départements, a-t-on pris conscience que ces engagements doivent être faits de manière trimestrielle pour éviter ces engagements trop brutaux en fin d'année ?

En ce qui concerne le passif, je n'ai pas de remarque particulière. On en a déjà parlé beaucoup et on aura l'occasion, Monsieur le Ministre, d'en reparler, bien entendu quand nous recevrons les experts que vous aviez mandatés pour analyser et vous accompagner.

En ce qui concerne la partie du fisc, l'ensemble des logiciels de l'organisation fiscale est-il déjà connecté ? Si elle ne l'est pas, quand le sera-t-elle de manière directe ? Parce qu'on a parlé énormément de tous les volets dépenses, engagements, mais de l'autre côté, les services des recettes et tous les services fiscaux, seront-ils directement intégrés dans la réflexion et dans les outils qui ont été mis en place ? Si oui, à quelle date ? Est-ce pour le 1er janvier 2022 ?

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Je ne veux pas répéter ce que mon collègue M. Furlan a déjà dit, mais il convient de revenir sur le caractère historique de ces comptes 2020. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, il s'agit de la première fois dans l'histoire de la Wallonie que ces comptes sont présentés à un tel niveau de précision et avec une telle transparence. Au niveau du MR, il convient de souligner le progrès et l'énorme travail qui a été effectué par votre cabinet et par l'administration.

Ce travail a permis à la Cour des comptes de certifier ces comptes, même si cette certification est, cette fois-ci, défavorable, mais cela fut le cas pour beaucoup d'entités du pays. Pour l'administration comme pour le cabinet, l'arrivée de WBFin 2022 a suscité un énorme effort pour sa mise en œuvre. Ce faisant, Monsieur le Ministre, vous pouvez finalement répondre à une remarque de la Cour qui invitait à moderniser la comptabilité wallonne.

Monsieur le Ministre, le cahier d'observation correspond à un état des lieux à un instant. Cela donne l'impression à la population que rien n'a été fait au niveau de l'administration wallonne alors que des années de retard ont, cette fois-ci, été rattrapées. À l'avenir, Monsieur le Ministre, pensez-vous que nous pourrions mieux communiquer sur les nombreux progrès qui ont été effectués ?

Ma deuxième question concerne la série de recommandations qui sont adressées à la direction générale opérationnelle qui relève de la compétence de vos collègues. Nous savons que des dossiers urgents ont

dû être traités en raison des crises successives qu'on vient de vivre. Ce cahier d'observation, Monsieur le Ministre, va-t-il entraîner des synergies plus régulières avec vos collègues afin de répondre à ces recommandations ? Avez-vous ciblé certaines thématiques ?

Mes prochaines questions s'adressent au SPW Fiscalité. Mon collègue M. Bellot a déjà posé les questions sur le personnel ; cela me tient beaucoup à cœur également. Pourriez-vous faire le point sur le personnel à former. La plupart des membres du personnel a-t-elle déjà eu des notions sur l'utilisation de ce nouveau programme WBFin ?

Selon vous, Monsieur Guisse, le présent cahier d'observation va-t-il entraîner des modifications au sein du programme WBFin après sa mise en œuvre complète ? Avez-vous déjà pris des initiatives particulières cette année ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je voudrais remercier très sincèrement la Cour des comptes, dont nous avons l'habitude d'apercevoir à chaque contribution la très grande qualité et la grande pertinence des propos tenus, mais aussi saluer le volontarisme – j'y reviendrai – de l'administration à travers les propos de M. Guisse.

Nous avons en Wallonie – moi qui siège depuis de très nombreuses années à ce Parlement – une véritable culture du débat budgétaire, parce qu'il oppose le politique gouvernement qui a fait des choix, le parlement qui le contrôle, les recettes, les dépenses et la dette. Ce sont des éléments que l'on maîtrise bien – ou plus ou moins bien –, mais nous avons, reconnaissons-le, peu de débats sur la culture des comptes. C'est assez logique, parce que la culture des comptes – qui est pourtant essentielle, j'y reviendrai – implique un troisième partenaire essentiel à côté du gouvernement et du parlement – avec son conseiller qui est la Cour –, c'est l'administration. C'est un élément capital que je veux souligner.

C'est vrai dans nos conseils communaux : on consacre des heures aux budgets, mais on expédie les comptes en 20 minutes. C'est vrai aussi, reconnaissons-le, du côté wallon : on a le sentiment que c'est une opération fastidieuse, technocratique, peu intéressante. En fait, c'est tout le contraire, surtout dans une situation telle que nous la connaissons sur le plan budgétaire. Nous devons connaître – j'y reviendrai – l'état de nos richesses au sens le plus général du terme.

Les opérations auxquelles nous sommes amenés à contribuer – et dont vous êtes le fer de lance dans un dialogue Cour – administration, sur la surveillance des ministres –, c'est, pour faire bref, la crédibilité de nos comptes. Alors que nous avons des annotations, que nous avons une exposition à la dette de plus en plus importante, c'est fondamental – vis-à-vis de l'Union européenne aussi – de pouvoir garantir la crédibilité de nos comptes.

D'ailleurs, pour la petite histoire, au moment où nous parlons, on discute du MES dans la commission du ministre-président Di Rupo, qui est la procédure européenne nettement moins flatteuse pour certains États. La crédibilité est donc essentielle, voire, oserai-je dire, indispensable.

C'est aussi, et la Cour attire notre attention très régulièrement, la légalité des opérations. Elles doivent correspondre à un certain nombre de procédures, de respect des liquidations par rapport aux engagements, de qualifications, et cetera.

Nous devons avoir des comtes qui soient conformes aux différentes opérations qui sont menées. Sur ce terrain, peu ou prou, il y a eu des améliorations ces dernières années. Le gros morceau, on l'a bien compris, c'est la valorisation du patrimoine, c'est l'inventaire de ce que nous détenons ou ce à quoi nous sommes exposés.

Je pourrais regarder de deux manières. Je pourrais le voir à travers la loi de 2003 et je vais bientôt pouvoir souffler sur la bougie du décret que j'ai défendu en décembre 2011 puisqu'il y aura bientôt 10 ans. Je pourrais dire : « Dix ans et tout cela pour déboucher sur une opinion défavorable, franchement, mais quel mauvais gouvernement » et je fais un communiqué de presse assassin. Je le dis tout de suite : ce serait ridicule.

Je ne m'inscrirai pas dans cette logique-là, et ce pour deux raisons. À la fois, ce serait faux et parce que j'ai eu à connaître, pendant cinq ans, l'exercice de cette prérogative et ce n'est pas simple.

Je ne voudrais pas non plus avec la même force et la même lucidité… Paul disait : « Le verre à moitié vide, à moitié rempli ». Je dirais, pour être beaucoup plus prudent : on a un verre. C'est cela le plus important. Je ne m'aventurerai pas à savoir s'il est à trois quarts non rempli, à un tiers, à un huitième. On a un verre. C'est un élément très important.

Le verre, vous ne le remplissez pas de la même manière. Vous parliez de gravier, de sable de pavés, et cetera. J'avais un de mes prédécesseurs qui l'entrevoyait de manière beaucoup plus joyeuse et qui croyait fort peu du reste à la démarche que l'on a entreprise, tellement il était, comme d'autres, accroché au GCOM. C'est, pour moi, la principale difficulté qu'il a fallu surmonter : arriver à convaincre tout un chacun que le GCOM avait vécu. Pour beaucoup, le GCOM, c'était la vérité absolue et il ne fallait pas en changer.

Il y a donc plusieurs étapes pour réussir. Je crois que vous les avez mesurées pour les avoir surmontées en partie. C'est d'abord la bonne compréhension de la législation. Je vais y revenir. Je pense qu'il y a encore des progrès chez certains acteurs de l'administration.

Pas chez vous, mais dans la Région wallonne. Mesure-t-on bien ce que les imputations, la qualification de celles-ci, exigent ? C'est un premier élément.

C'est ensuite une culture administrative. Je ne suis pas sûr que tous les outils ont bien intégré que la Direction générale Budget et Finances était le passage obligé. Parce qu'ils ont leurs propres comptes, ils ont leur propre réviseur, leur propre conseil d'administration, leur propre traitement, leur propre fonctionnement d'agir. Ils considèrent que, eux, ont raison et que, tout ce que vous leur demandez, c'est vraiment pour embêter le monde alors qu'ils ont d'autres priorités. C'est une culture d'administration qui n'est pas simple.

Je peux vous dire que, il y a 10 ans, elle était quasiment nulle. On avait une Région wallonne complètement démembrée. On parlait des silos, Monsieur Rion, moi, je voudrais parler de couloirs. Avec peu de relais, chacun était dans son couloir, pour paraphraser l'athlétisme.

Et puis, il faut qu'il y ait une mobilisation des acteurs sur l'objectif. Cela dépasse encore la bonne compréhension et la nécessité d'avoir des comptes. Il faut que les acteurs participent, et ce, de manière uniforme. L'enjeu, pour moi, est donc d'abord la collecte d'informations. Il s'agit de faire en sorte que les circuits soient bien établis. L'outil informatique peut y contribuer largement, mais encore faut-il qu'il soit pratiqué en suffisance. Et puis, c'est l'outil informatique qui a fait peur à bon nombre d'agents, et parce qu'il était coûteux aussi. Il faut appeler un chat, un chat, le remplacement du GCOM par un autre outil SAP coûtait très cher et d'aucuns considéraient, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, que ce n'était donc pas une priorité d'investir dans l'outil informatique. Ce sont là les conditions de base.

Je crois que la Cour des comptes n'aurait pas pu faire autrement que de donner une opinion défavorable. Je pense que si la Cour des comptes n'avait pas agi ainsi, à la fois elle aurait démontré – ce qui n'est jamais son cas – une incompétence ou en tout cas une volonté de ne pas indaguer, de ne pas instruire. En plus, l'opinion défavorable a une valeur de tocsin, qui consiste à dire – c'est comme cela que je le comprends, Monsieur Rion, malgré les éléments positifs que vous avez avancés, on peut évidemment les partager : « Attention, vous avez pris le départ, vous avez votre vert, mais on n'est pas encore, loin s'en faut, au bout de l'effort ».

Pour nous, opposition – majorité hier et peut-être majorité demain, on ne sait pas le dire –, je pense que l'élément cardinal – et ce sera ma seule question avec quelques remarques techniques –, c'est que nous y arrivons à la fin de cette législature. C'est l'élément important.

Du reste, j'ai cru entendre que le ministre avait la même volonté parce que, en 2024, il ne faut pas être grand clerc : on aura peut-être des lambeaux ou la totalité des matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; il faudra peut-être enregistrer de nouveaux transferts de compétences provenant du Fédéral ; peut-être doit-on reprendre une partie des compétences provinciales, d'intercommunales. Je ne sais pas ce les sorciers que sont les présidents de partis vont retenir, mais toujours est-il que nous allons avoir une nouvelle mutation.

Si nous ne sommes pas prêts à la veille de ce nouveau tohu-bohu institutionnel – et je n'en connais pas les contours –, je pense que nous serons encore dans un état affaibli, d'autant plus affaibli que l'on sait que la solidarité, le socle, va aussi diminuer. On a dès lors intérêt aujourd'hui, non seulement à avoir une comptabilité qui soit performante, mais aussi – et je sais pour l'avoir vécu – la gestion de nos propres recettes fiscales, qui est, pour moi, le deuxième volet.

Lorsque l'ont soustraite la perception, la collecte de recette fiscale chez un tiers, à savoir le Fédéral, on sait très bien ce qui se passe. Aujourd'hui, le Fédéral gère pour certaines Régions et par pour d'autres. On a donc parfois des désengagements, informatiques et autres, et des désillusions sur la recette. Je sais que c'est compliqué et j'admets, parce que je suis passé par là, combien c'est difficile d'avoir, dès la première année, un râteau fiscal qui fonctionne parfaitement, surtout qu'il faut accueillir des agents qui sont parfois un peu volontaires ou non, avec une différence de culture.

C'est pour moi les deux volets. Le premier doit être réussi pour 2024, c'est-à-dire à la fin de cette législature. Pour le deuxième, il faut que nous avancions. Je l'ai dit au ministre. Même si le précompte c'est difficile à gérer, parce qu'il y aura peut-être des difficultés dans le chef des certaines communes, on doit aller dans ce sens. Sinon nous ne sommes pas une institution mature. Il fallait que ce Conseil régional devienne un Parlement. C'est déjà une première étape. Il faut que le budget soit accompagné de compte, c'est une deuxième étape. Et que nous soyons responsables de nos recettes, c'est une troisième étape.

C'est transcendant et c'est pour cela que je veux avoir un regard objectif majorité-opposition. Franchement, cela n'a pas beaucoup d'intérêt de s'écharper là-dessus.

Pourquoi je considère aujourd'hui que le verre est au tiers rempli, pour ne pas être trop négatif ? Parce qu'il y a encore des problèmes. J'en comprends certains, mais d'autres pas. Dans celles et ceux qui vous alimentent, il y a soit de l'incompréhension, soit de la mauvaise volonté, soit peut être des tentatives d'améliorer la situation ou même de la détériorer.

J'en viens à quelques éléments du rapport de la Cour. Je veux remercie M. Rion et toute son équipe. Je ne devrais pas trop insister sur le remerciement parce que ce n'est pas un agréable dimanche que de se consacrer à une lecture très ingrate. Il faut faire un temps de respiration. À mi-parcours, Monsieur Rion, j'ai préféré mon chien à votre lecture et reprendre la force. J'ai terminé la lecture parce que c'est quand même très technique. Il faut bien le reconnaître. Pourtant, c'est essentiel.

Quelques considérations sans être exhaustif. Je n'ai pas cette prétention-là, mais les éléments saillants qui m'ont un peu étonné, c'est l'utilisation des crédits non limitatifs. C'est la même chose en Fédération Wallonie-Bruxelles. Là, on vient de franchir un pas encore, de manière considérable, sur l'extension des crédits non limitatifs. Je pense qu'il y a une bonne lecture des crédits à avoir sur le sujet.

Deuxième élément, et je fais voie commune avec M. Bellot – non pas que nous avons passé le dimanche ensemble pour lire le document, même si l'on aurait pu – parce que je partage très largement son point de vue : C'est l'inventaire. Dans l'inventaire – je note au vol –, ce sont les opérations réalisées en missions déléguées. Je ne comprends pas. Le Gouvernement donne une mission à certains outils. C'est une mission déléguée. Il est logique que celle-ci fasse l'objet d'une inscription le moment venu. On voit donc la difficulté des missions déléguées. Je le dis tout de suite : ce n'est pas nouveau. Cela existait déjà avant, mais il ne faut pas s'installer dans ce confort-là. Bien évidemment.

Vous en avez vous-même fait mention, donc cela m'épargne de devoir être beaucoup plus long. C'est une série de biens acquis qui ne se retrouvent pas parce que le logiciel a démarré à une certaine date et avant, on est dans une forme d'incertitude. J'imagine que c'est une question de temps et non pas une question de perception comme le point précédent que je viens d'évoquer.

Comme M. Bellot, le prix des Mercedes m'avait fait sourire. Je ne vais pas m'aventurer parce que ce n'est pas cela l'essentiel, mais c'était assez saillant dans la lecture.

Plus important, ce sont les 2637 terrains qui représentent 1650 hectares à valeur nulle. Peut-être que certains n'ont pas beaucoup de valeur. Peut-être que certains ont beaucoup plus de valeur qu'on l'imagine. Peut-être que d'autres ont une valeur peut être moindre, mais sans être au niveau nul. C'est quand même important par rapport à la totalité des terrains dont nous avons la propriété.

Pour le troisième élément, je m'attendais à ce que M. Bellot l'épingle : le RAVeL qui, pour une grande partie, est une emphytéose de la SNCB. Cela me paraît quand même difficile. Sur les 123 kilomètres de RAVeL, il y en a 101 en emphytéose. C'est la vieille convention que Michel Lebrun a passée en son temps. Cela nécessite évidemment des règles de comptabilisation très différentes.

Autre exemple, c'est le transfert d'un bâtiment à WBI qui ne fait pas l'objet. C'est vraiment des problèmes quand l'opération ne s'accompagne pas de l'inscription comptable. J'imagine que vous allez pouvoir le régler comme les œuvres d'art. Je pourrais dire : « Monsieur Guisse, combien de tableaux avez-vous vendus puisque vous en aviez 4,3 millions et vous n'en avez plus que 3 millions ? ». Ce n'est pas cela le plus important, mais quand même.

Je sais que les œuvres d'art, il y en a dans les cabinets et il faut être très malin pour les prendre en premier. Puis, quand vous arrivez en dernier, il y en a plus. Je raconte une histoire vécue. Peu importe. Là, je vois qu'il y a un chiffre avec lequel on a une grosse difficulté.

Plus important, après les terrains, ce sont les barrages. La lecture, surtout à l'aulne de l'actualité, que ce soit Gileppe, Eupen, Nisramont, et cetera, je pense qu'il doit y avoir une instruction qui doit être donnée.

Toujours dans la même gravité que les terrains et les barrages, ce sont les immobilisations financières. Pour la Région, je pense que c'est capital qu'elle puisse savoir ce qu'elle a souscrit, ce qu'elle a comme exposition en termes de participation. Ce sont quand même des montants qui sont très conséquents et qui participent à la valorisation de notre patrimoine et donc à une meilleure perception de la crédibilité financière lorsque nous empruntons.

Pour le fun, franchement, je crois que chaque parlementaire aurait pu le dire, la Formule 1 : mettre les 5,9 millions comme participation. Excusez-moi, on a passé des nuits et des nuits sur une fameuse convention en anglais, vous vous rappellerez. Alors que l'on sait très bien que c'est un subside pour couvrir un déficit. C'est cela la vérité. Parce que si l'on doit mettre une participation de 5,9, vous pouvez les reprendre depuis Serge Kubla. Chaque année, on solde. Chaque année. En fait, on va le dire autrement, on donne 6 millions pour valoriser les aspects touristiques, et cetera, de la Région.

M. Furlan avait d'ailleurs fait des clips pour que l'on puisse justifier la perte. Je reconnais qu'il avait fait preuve de beaucoup de créativité. Mais de là à aller dire que c'est une participation. Quand je l'ai lu… Cela, je crois que tout le monde le sait, mais la vérité est que l'on n'ose pas le dire. Parce que c'est cela. Parfois, il y a aussi un intérêt supérieur de la politique.

Ce sont les stocks. Vous avez dit : il faut connaître les PC, et cetera. Très bien. Avant cela, les unités de crédit carbone, c'est quand même important. Aujourd'hui, ils ont une valeur très conséquente. On doit pouvoir, me semble-t-il, le mesurer.

C’est pour cela que, tant tout à l’heure, j’ai pris un tout petit peu mes distances par rapport à M. Furlan. C’est parce que, dans les lacunes et les manques, ils n’ont pas tous les mêmes poids. La Formule 1, j’en ris, pour le dire simplement. Par contre, les terrains, les barrages, les immobilisations financières, les unités de carbone, ce sont des éléments clés que l’on ne peut pas laisser de côté.

Puis, il y a l’encours. L’encours, c’est un vrai problème. C’est difficile pour nous d’en parler parce que toutes les formations politiques, peu ou prou, sont passées au pouvoir et, peu ou prou, ont participé à une création d’encours. Il y a l’encours que nous connaissons entre engagement et liquidation. Ce n’est pas mince : 4 milliards 867 millions d’euros. C’est 10 fois plus qu’en Fédération, mais c’est normal, parce que, là, c’est du personnel pour l’essentiel. Cela pèse lourd.

On sait qu’il y a des politiques qui sont sujettes à des encours. Je ne sais pas si l’on en verra la fin un jour. J’ai participé à des gouvernements qui ont tenté et en petite partie, j’ai la correction de le reconnaître, de nettoyer les encours. C’est très compliqué parce que, quand vous voulez nettoyer un engagement, il y a toujours quelqu’un qui vient vous dire : « Oui, mais non, tu ne vas pas me supprimer cela. Moi, j’étais au Conseil d’État. Moi, j’ai dû recommencer le marché. Tu ne vas pas me faire cela à moi ». Et si c’est dans votre même famille politique, alors, là. Ou même pire, dans la famille à côté, qui considère alors que c’est une offense que vous faites aux partenaires.

Mais il faut le traiter cet encours, parce qu’il est tellement important aujourd’hui et qu’il s’ajoute à notre dette, qu’il mérite un traitement particulier.

Je ne veux pas du tout lancer la pierre au Gouvernement, parce que nous sommes dans un héritage et une continuité. On est parti des financements alternatifs, dont je me rappelle que c’était une invention extraordinaire. Il y a eu des articles de presse pour dire : « Qu’est-ce que la Wallonie est super intelligente ! On prend un véhicule, le véhicule emprunte, on verse le subside qui correspond à la nuitée et ainsi on honore les engagements ». Cela a été présenté comme « extraordinaire ».

Sauf que l’on est passé de SEC 95 à SEC 2010. Pour la petite histoire, le SEC devait entrer en septembre 2014 et j’ai eu la très grande chance, le grand bonheur, de pouvoir le découvrir d’application fin 2013. La règle s’appliquait donc déjà avant qu’elle ne s’applique. Peu importe, on est là pour servir la Wallonie.

Ce modèle-là fait que, aujourd’hui, il n’est plus tenable y compris pour le CRAC et SOWAFINAL. On ne peut pas simplement dire : « L’agent que l’on a versé, il va correspondre à l’engagement que l’on a pris ». Non. On a pris des engagements au CRAC et à SOWAFINAL pour des montants bien plus importants. Pardonnez-moi, tous les gouvernements, ont ce qu'on appelle *overbooké* SOWAFINAL et CRAC. Comme cela n'allait pas assez vite dans la liquidation, on a dit : « cela ne fait rien, la voiture est remplie, on va mettre dans le coffre. Le coffre est rempli ? On va mettre sur le toit. Ce sera bien. On va mettre une remorque ». On a eu des véhicules qui se sont grossis de manière considérable, et comme les annuités étaient encore relativement modestes, on a perdu de vue les engagements. J'essaie de parler ici avec le maximum de recul. J'ai bien dit : tous les gouvernements l'ont fait. Ce qui fait qu'à un moment donné, on a perdu l'enjeu des engagements. Si nous voulions être – mais la Cour des comptes, j'interroge M. Rion et ses collègues –, normalement, nous devrions avoir le volume de tous les engagements, c'est-à-dire les obligations que l'on a fait naître, et qui ne se vérifieraient pas.

Je sais que ce n'est pas plaisant, ce n'est pas le but, parce que si on ajoute aux 4,8 milliards les 2,4 milliards, on se rend compte que l'on est à 7,2 milliards, cela devient des sommes.

Je pense que si nous voulons être transparents, et c'est l'objectif que vous poursuivez et que nous partageons, on doit les mettre. Surtout avec ce que j'appelle le *overbooking*, le coffre, le toit, le capot, la remorque. C'est sans fin, je trouve cela extraordinaire. On a transformé des berlines en breaks, et puis en SUV, puis même en camionnettes. J'ai toujours beaucoup d'admiration.

Le seul élément de modération, c'était les lignes de Belfius, qui à un moment, disait : « vous commencez à exagérer ». C'est Belfius qui mettait de l'ordre, personne d'autre.

Dernier point, c'est la règle de césure. Vous ne m'en voudrez pas, la culture n'a pas vraiment changé. C'est l'objectif budgétaire qui détermine les dates. On est tous avec un objectif, et c'est l'objectif qui domine le calendrier. Ce n'est pas simple, je le reconnais. Cela m'a d'ailleurs valu, avec votre prédécesseur, une lettre qui n'a pas été très appréciée à l'époque, et qui a dû circuler dans toute l'administration. À un moment donné, le politique doit aussi être responsable de choix budgétaires, et parfois vous avez des engagements qui viennent perturber, qui datent d'une autre époque, peu importe. Cette règle de césure n'est pas facile. Là, il y a un conflit amical et hostile entre le politique et l'administration. Le politique cherche l'objectif et l'administration essaie d'être le plus conforme possible et elle dit « désolée ». Ce n'est pas simple, et je nous encourage tous en la matière.

Les surestimations covid, on avait déjà eu l'explication par Willy Borsus du compte de transit. Je ne sais pas si on pouvait faire autrement, il fallait faire vite, je ne vais pas être féroce sur ce point-là.

Évidemment, la lecture stricto sensu, à la lettre, de la Cour des comptes fait problème.

Dernier élément, il y a aussi des responsabilités politiques qui vous échappent. Parfois, il y a encore des arrêtés qui font défaut, et là j'aurais voulu vous interroger : que vous manque-t-il encore comme arrêtés ou comme législation pour vous aider ? J'en ai pointé une, qui n'est pas nouvelle, c'est cette bagarre sur les titres-services entre ce qui relève du Fédéral et de la Région, et qui fait une partie de ping-pong. Ce n'est pas simple, mais cela représente quand même 126 millions. Il faudra à un moment donné que le politique s'entende et s'accorde, me semble-t-il. Ce n'est pas à votre niveau que l'on peut le régler.

Je ne vais pas être plus long. Je formule simplement, et c'est mon propos politique à l'égard du ministre : il a ici une amélioration extraordinaire de la proactivité, de l'équipement, de l'outillage informatique de l'administration, et une vraie volonté. Je dis chapeau, et c'est une chance pour le ministre.

Sa responsabilité maintenant est de conduire l'attelage, en donnant les moyens nécessaires – y compris arrêtés ou décrets s'il en manquait – pour qu'on y arrive en 2024.

Ce sera notre responsabilité à nous, dans l'opposition, de dire si vous êtes au rendez-vous ou pas. M. Rion a un peu semé le froid quand il a dit que c'était normal d'avoir ici une évaluation défavorable et qu'il espérait arriver à une évaluation avec réserve. J'aurais voulu lui demander pourquoi il avait cette réserve. Que nous manquerait-il pour avoir une évaluation plus favorable encore en 2024 ? C'est surtout cela qu'il faut entendre pour que le chemin puisse se poursuivre.

En tout cas, merci, autant que vous êtes, parce que je mesure bien le travail considérable que vous avez dû abattre et, malheureusement pour vous, ce n'est que le début.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – À mon tour, je me joins aux remerciements des uns et des autres adressés à la Cour qui, comme à son habitude, a effectué son travail sans complaisance et, en même temps, en gardant un parfum d'encouragement compte tenu du travail qu'il reste à accomplir. Je voulais le souligner.

Je voulais également saluer l'immense travail que nous ne mesurons sans doute encore qu'en partie et qui se trouve, de la part de l'administration, de la part du ministre, derrière l'exercice qui est présenté aujourd'hui comme un nouveau rendez-vous intermédiaire à la suite des auditions qui étaient intervenues dans la salle à côté, il y a un peu moins d'un an.

Dans beaucoup de domaines, on entend la chanson de la Wallonie qui a du retard et qu'il faut rattraper. C'est également valable ici, avec finalement un travail, un défi et aujourd'hui une étape de transition. Ce qui est intéressant, c'est de voir le chemin qui a été accompli. Bien évidemment, nous n'y sommes pas encore. Pour reprendre les termes de la Cour, il y a encore du travail. Constatons que chacun le reconnaît. J'apprécie la sérénité du débat par rapport une situation qui résulte inévitablement d'un grand nombre d'héritages.

Il n'y a pas si longtemps, je me souviens de propos plus polémiques où on ciblait l'illégalité des comptes et de la situation de la Région ; je constate qu'on est revenu aujourd'hui à une approche certes argumentée et nourrie par une série d'éléments et de points d'attention qu'il faut pouvoir débattre et, en même temps, avec une certaine forme de rationalité et de bonne foi qui est finalement tout à fait agréable.

C'était du reste prévisible de voir l'évolution dans laquelle nous sommes aujourd'hui. À l'une ou l'autre reprise, j'ai eu l'occasion d'interroger le ministre depuis l'audition de M. Guisse il y a un an sur le franchissement des différentes étapes intermédiaires. À chaque fois, il me dit que l'on y est, que l'on va y arriver. Effectivement, l'élément du respect du calendrier, avec les gros cailloux, les premiers que vous mettez dans votre verre, sont là pour en attester. En même temps – les deux vont ensemble et chacun l'entend –, il y a tout ce travail qu'il faut encore accomplir, avec une série d'anomalies significatives, pour reprendre les mots de la Cour, qui fondent son opinion défavorable.

Dans ces éléments, comme d'autres, je voulais mettre en exergue certains éléments, notamment portant sur l'inventaire et qui sont plus significatifs que d'autres, a fortiori au moment où on cherche justement à établir le patrimoine, c'est-à-dire l'actif de notre Région. Je reviens ainsi très rapidement sur l'enjeu des terrains évalués à zéro. MM. Bellot et Antoine ont évoqué également les barrages qui résonnent bien évidemment particulièrement ici. Ce sont les bâtiments à moins de 5 000 euros, alors que l'on peut penser que la valeur d'un bon nombre d'entre eux est supérieure. Là derrière, il y a un certain nombre de travaux qu'il faut pouvoir poursuivre. La question qui vient directement à l'esprit, c'est celle du délai. J'ai retenu qu'il y avait finalement deux délais dans la discussion : le délai que le ministre a amené, qui est le délai de l'horizon pour avoir terminé le travail et l'ambition qu'il formule, il faut également la saluer, parce qu'il ne sait pas à l'avance qu'il sera en mesure d'y arriver à 100 %, c'est finalement un horizon, un dossier réellement complètement abouti d'ici le compte 2022, l'espace de deux ans, c'est-à-dire le rendez-vous que nous aurons en commission à l'automne 2023.

À côté de cela, M. Guisse a indiqué qu'il espère que les comptes 2021, comptes qui sont en train de se faire ou, plus exactement, de s'exécuter dans la réalité matérielle avant le moment où les comptes acteront les

choses, répondra à déjà pas mal de critiques. J'y vois donc une nouvelle étape intermédiaire avec un grand nombre de critiques qui auront pu être rencontrées d'ici l'année prochaine. Quels sont, après les gros caillots de la première année, les caillots intermédiaires qui nous attendent d'ici l'année prochaine ? En particulier, aurons-nous des réponses sur les enjeux des terrains, des biens immeubles, de ces infrastructures qui sont bien réels ? A fortiori, la question est encore plus difficile à comprendre pour des terrains ou des biens immeubles que pour des barrages. Pour les barrages on peut encore se dire qu'il y a une immensité, une absence d'indicateur de marché pour rendre l'exercice en partie difficile. Pour ce qui concerne des terrains ou des biens immeubles, forcément, il y a sans doute un grand nombre d'occurrences qui peut justifier le temps nécessaire. Aurons-nous là une évolution ? Aurons-nous une évolution sur un point plus perturbant : l'inventaire non exhaustif des participations financières ? Là, non seulement les montants n'existent pas toujours, mais il semble, d'après la Cour, qu'il y a aussi des questions sur la liste elle-même des participations.

Pour citer un troisième enjeu qui apparaît significatif : l'enjeu des droits constatés, l'enjeu de la césure. Le changement de logiciel, le basculement annoncé, en ce compris avec l'émoi qui est pressenti en janvier 2022, répondra-t-il à cette exigence ou pas ?

Par rapport à l'impact budgétaire de certains mouvements liés à cette césure et à ce passage des droits constatés, je me dis, même si ce propos n'est sans doute pas tout à fait orthodoxe, que l'année 2021 n'est pas la plus mauvaise pour réaliser l'opération, puisqu'on est dans un cadre européen encore extrêmement lâche dans la fin, espérons-le, du covid, en tout cas dans la levée de toute règle européenne resserrée. Donc, pour la part qui amène finalement des écritures budgétaires qui impacteront au bout du compte le solde SEC, ce n'est donc pas nécessairement la mauvaise année pour pouvoir effectuer cette part-là, en tout cas du passage au droit constaté. Mes excuses par avance pour le caractère non orthodoxe de ce propos.

J'en reviens alors à la discussion sur l'audit de la Cour. Je pense, Monsieur le Ministre, aux arrêtés qui font défaut. En la matière, avons-nous un calendrier pour les différents arrêtés qui sont énumérés dans le rapport de la Cour ? Je pense aussi à l'enjeu du plan comptable normalisé et de toute une série d'éléments dont vous avez besoin pour établir le travail de valorisation des actifs. Je pense notamment au coefficient de revalorisation que la Cour évoque dans son rapport.

Troisièmement, on a alors les éléments qui sont liés, si je les ai bien compris en tout cas, à la transition manuelle pour partie du GCOM vers la comptabilité générale. Donc, cette absence de pièces de référence pour un certain nombre d'écritures, ces opérations manuelles avec le risque qu'elles représentent. Est-ce que je déduis bien les choses si je considère que, une fois qu'on bascule complètement vers le logiciel SAP, on règle de facto cette difficulté, compte tenu du caractère tout à fait professionnel des écritures avec le nouveau logiciel ? En même temps, je note aussi que, tant en comptabilité budgétaire qu'en comptabilité générale, nous avons des recettes sous-estimées et des dépenses surestimées également. Cela signifie que, sur ces deux bases, on a une situation qui est a priori meilleure que ce qu'elle apparaît. Ce déficit à l'égard de l'image fidèle reste évidemment critiquable, mais il l'est forcément moins que s'il se produisait dans le sens inverse.

Vient alors l'enjeu des recommandations, et M. Bellot en a parlé. On a un certain nombre de recommandations qui sont en rade à partir des exercices précédents. Trente-deux, note la Cour. Je n'intègre pas là les recommandations qui ne sont qu'en partie mises en œuvre. Il y en a 28 qui se rajoutent, nous dit-elle, à partir de l'exercice qui est là. Donc, cela m'intéresse également de vous entendre sur la planification de leur mise en œuvre, notamment en lien avec ce qui précède – le franchissement des étapes vers la finalisation du travail de consolidation comptable, mais également pour ce qui concerne le contrôle interne – parce que cela s'ajoute, en fait, aux éléments d'inventaire et aux éléments de valorisation, et certains paramètres, cela a été dit, peuvent évidemment susciter question. Ce sont des points d'attention, ce sont des zones d'insécurité dans le processus administratif et comptable. Là aussi c'est intéressant de voir où nous pouvons nous trouver.

Un mot néanmoins encore pour une lecture politique, et M. Guisse aspire à un débat démocratique sur le contenu même des comptes, et je ne peux que partager ce propos, et en même temps, par la force des choses, contenu du travail en cours, nous sommes aujourd'hui sur de bonnes méthodes avec un certain nombre de questions qui portent sur le travail qui est en cours. Chacun respecte la grande énergie qui a été évoquée, dégagée pour nous sortir de l'ornière et rattraper le retard. Néanmoins, on peut déjà se dire, et cela déjà été évoqué par l'un ou par l'autre, on a souvent des débats sur la dette de la Région et on a ici des éléments relatifs à l'actif qui sont quand même extrêmement significatifs.

Alors, bien évidemment il ne s'agit pas de faire des lectures simplistes compte tenu notamment du caractère non valorisable vers l'extérieur d'un certain nombre de propriétés, mais il n'empêche, dans le débat public, là où d'aucuns aiment dépeindre la Wallonie comme une certaine forme d'organisation proche de la faillite, avec des dettes et pas grand-chose d'autre, on a ici des éléments lourds dans le débat qui viennent contrebalancer une lecture manichéenne des choses. Il y a un certain nombre d'investissements passés. Faits par pour certains d'entre eux par le gouvernement, mais la plupart d'entre eux par ses prédécesseurs assez

logiquement, et qui comptent tous les jours dans la vie de nos concitoyens.

Dans ces chiffres-là, une question, et puis un élément qui m'a étonné. La question est de savoir comment ont été considérées les UAP qui ne sont pas représentées par des participations valorisées dans le bilan, à moins qu'ils le soient tous. La Cour évoque la SPGE, il y a des actions, il y a donc à un moment donné un capital, et celui-ci est forcément valorisé dans le bilan, en tout cas j'en postule la réalité. Qu'en est-il d'établissements publics, comme l'OTW par exemple ? Y a-t-il aussi ce même calcul ? A-t-on alors des actions qui sont valorisées, en ce compris avec la réalité matérielle qui est derrière elle ? Ou est-ce qu'il faut considérer les choses autrement ? C'est une question de compréhension, puisque nous sommes finalement au tout début de l'histoire de la Région en matière de comptabilité générale.

Un point par contre qui m'a étonné, c'était le montant d'environ cinq milliards d'euros pour les terrains et bâtiments. Autant je m'attendais à des montants très importants pour les infrastructures, tout en mesurant avec chacun leur caractère peu mobilisable vers l'extérieur, autant en matière de terrains et de bâtiments, on est quand même chaque fois avec des valeurs plus faibles pour chacun des dossiers concrets. Au total, on a une somme de cinq milliards d'euros qui m'apparaît vraiment très significative et je voulais voir si là-dedans il y avait de gros morceaux qui pouvaient donner une autre lecture à cette dimension du patrimoine de notre Région.

Quelques questions alors plus complémentaires. D'abord une question liée à l'actualité. Qu'en est-il de l'impact sur une telle comptabilité générale d'un drame comme celui des inondations, qui à côté du drame humain qu'il représente de façon extrêmement prégnante, s'accompagne aussi d'une destruction de valeurs patrimoniales, dont une partie affecte la région. Sont-ce dans le « processus de fabrication des comptes » des éléments qui conduiront au compte de 2021 à avoir des réductions de valeurs sur les éléments valorisés dans le bilan. Cela m'intéresse de voir ce qu'il en est.

J'en viens à une autre question qui est discutée en commission d'enquête et qui a été évoquée ici, pour là peut-être vous demanderez à M. Guisse une éventuelle appréciation plus personnelle, sur la critique de que l'on entend parfois sur l'organisation du SPW en silos. On a plusieurs SPW qui, chacun dans leur couloir, travaillent avec des impacts qui ne sont pas évidents lorsqu'une direction générale a besoin des autres pour simplement faire son travail. Ce qui est votre cas lorsque vous consolidez les comptes – je parle de la consolidation au sens SPW du mot, je ne vais même pas encore jusqu'aux UAP, ce qui est encore une autre démarche.

Comment voyez-vous la manière d'améliorer les choses ? On entend parfois que ce serait simple, qu'il suffirait de mettre un secrétariat général. C'est tellement simple que, pendant des années, cela a été le mode de fonctionnement de la Région et qu'on en est finalement sorti. C'est sans doute parce qu'à un moment donné, il y a eu des appréciations qui ont été formulées sur cette situation antérieure. Doit-on plutôt travailler de façon plus fine ? Parce que chacune des directions générales, à un moment donné, a besoin des autres pour certains éléments de son travail. Par rapport à votre ordre de mission – le fonctionnement financier, comptable, budgétaire de la Région –, comment peut-on vous donner les outils qui vous conduisent à pouvoir opérer efficacement ?

En complément et pour terminer, on a deux UAP de type 1 – WBI et l'Agence du patrimoine – qui n'ont pas remis leurs dossiers. Ce sera évidemment débattu ailleurs, et vous pouvez me renvoyer bien sûr vers ces commissions qui siègent au même moment, mais qu'en est-il ? Y a-t-il une action qui a suivi pour rattraper le train et se mettre en ordre ? On a le fonds de désendettement où la Cour nous rappelle que, depuis plusieurs années, elle suggère sa suppression. Y a-t-il des éléments qui permettent d'avancer vers cette simplification du paysage administratif, si tant est que cette entité ne serait plus utile à notre organisation budgétaire ?

Enfin, je voulais revenir sur le *gender budgeting*, l'analyse par le genre du budget, puisque Monsieur Guisse, vous nous disiez lors d'une précédente venue ici au Parlement, qu'il était possible d'adapter les champs dans les actes comptables pour ensuite assurer un *reporting* sur cet enjeu. Je voulais voir si, dans cette première année, dans ce premier exercice, des jalons avaient déjà été posés ou si nous sommes renvoyés vers l'année qui vient, puisque comme chacun s'est entendu pour le dire, nous sommes devant un travail qui est bien évidemment en cours avec le respect que j'ai pour l'ensemble des acteurs qui participent à cette opération.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci à tous pour vos présentations et merci aussi pour tout le travail accompli jusqu'à aujourd'hui.

J'avais une question par rapport aux activités financières de la Région wallonne. Un point soulevé dans le rapport de la Cour des comptes déjà depuis quelque temps, c'est que la Région wallonne ne dispose pas d'un inventaire exhaustif de ses différentes participations financières – cela a été soulevé par les collègues – et n'a toujours pas mis en place un suivi centralisé de ces participations.

Cela pose la question du manque de transparence des activités financières de la Région wallonne. Il ne faut quand même pas oublier qu'il y a de l'argent public

qui est investi dans des entreprises privées. La population n'a aucune idée de la manière et où son argent est investi. Monsieur le Ministre, je pense que c'est essentiel en matière de transparence. Quand va-t-on régler ce problème ? Je trouve qu'il y a urgence. Si l'on veut vraiment que la population reprenne confiance dans le monde politique, il faut de la transparence. C'est le manque de transparence qui crée la suspicion. Pour moi, c'est vraiment un point essentiel.

À la page 8 du rapport, la Cour relevait que toutes les écritures comptables ne sont pas appuyées d'une pièce justificative référencée, ce qui constitue un facteur limitant pour le contrôle des comptes. J'aurais voulu savoir quelle en était la raison. Cela a peut-être été expliqué tout à l'heure, et si c'est le cas, je m'en excuse, mais je n'ai à ce moment pas été très attentif. J'aurais voulu avoir une réponse à cette question.

Enfin, pour le deuxième fascicule, et plus spécifiquement le Fonds pour le désendettement de la Wallonie, et la certification du compte général 2020, la Cour recommande la suppression du Fonds pour le désendettement de la Wallonie depuis le contrôle du compte 2016. Comme nous sommes en 2021, j'aurais voulu savoir pour quelle raison cette recommandation est toujours d'actualité.

M. le Président. – Je me propose de donner d'abord la parole à M. Guisse, pour le SPW Finances, dans la mesure où il est le destinataire du plus grand nombre de questions. Si vous souhaitez faire intervenir l'un de vos collègues du SPW, il faudra simplement qu'il vienne s'installer à un micro pour que l'on puisse permettre au service d'assurer une bonne qualité de l'enregistrement et que l'on puisse aussi bien sûr décliner l'identité de la personne qui interviendra. Je céderai ensuite la parole à M. le Conseiller Rion de la Cour des comptes, puisqu'il y a aussi l'une ou l'autre question qui lui ont été adressées.

Puis, je terminerai avec M. le Ministre et bien entendu je reviendrai vers chacun des parlementaires qui sont intervenus pour qu'ils puissent avoir ce qu'on appelle un droit de réplique, ou en tout cas d'intervention finale.

La parole est à M. Guisse.

M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances. – C'est une belle table des matières.

M. le Président. – On ne demande pas, bien entendu, une longue dissertation pour chacune des réponses. Je pense que ce n'était pas utile que je le précise, mais c'est encore mieux quand c'est dit.

M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances. – Je vais pouvoir agréger quelques petites choses. En fait, je voudrais vraiment attirer l'attention pour celles et ceux d'entre vous qui ont déjà fait de la comptabilité eux-mêmes pour un groupe. Je vais prendre GSK par exemple, qui est un peu similaire au SPW.

Rien que la réalisation des comptes, en continu chaque année, demande des milliers d'heures de travail. Ce que mes équipes ont fait, c'est 40 ans de compta en quelques mois. Je tiens à le dire. Quand on parle des barrages, quand on parle des viaducs, des ponts, des participations, on a des héros et des héroïnes qui sont remontés parfois 30 ans, 35, 40 ans en arrière, qui sont remontés au fédéral. C'est cela qui explique que je suis avec mes gros cailloux, que j'ai mis un peu de gravier, que je dois encore mettre des graviers puis du sable. Je l'assume et je le reconnais : c'est un travail titanesque.

C'est vraiment comme si vous repartiez dans le passé, vous allez rechercher des informations là où on les trouve, puisque je peux vous assurer qu'en travaux publics, pour aller chercher quelque chose qu'on a fait en 1982, bonjour ! C'est ce qui explique ces trous que l'on peut connaître dans les actifs aujourd'hui.

Maintenant, je me veux rassurant, on avance. Quand on n'a pas, on recalcule, on réestime. La question m'a été posée par l'un d'entre vous : comment on fait ? Nous avons un bureau qui nous accompagne, qui est PwC, qui est assez connu, qui a une mission d'accompagnement sur la mise en œuvre de WBFin. Nous avons au sein de l'équipe PwC des grands calibres de la comptabilité publique qui ont fait cela quelques fois et qui nous aident à adopter la bonne méthode pour valoriser un bien suivant des standards qui sont comparables à d'autres États, puisque le but, évidemment, c'est qu'on ne fasse pas les choses différemment en Wallonie, en Flandre, à Bruxelles ; qu'on puisse comparer les choses entre elles. Je tenais quand même à le préciser parce que cela va répondre à pas mal de sous-questions qui ont été posées.

Je vais commencer dans l'ordre.

M. Furlan : les critères d'imputation. Il n'y a pas une volonté de quelqu'un de dire : « moi je me démarque, je ne veux pas faire comme les autres ». Ce sont les outils, donc à un moment donné, il y a des choses où on a vraiment peu de transparence, peu d'informations pour assurer les bonnes imputations. Donc je crois que c'est un problème d'outil. Je pense que la mise en œuvre de WBFin SAP dans deux mois et demi va, de manière assez naturelle, simplifier beaucoup les choses. Et alors, ce que je dois dire : sans attendre WBFin SAP, avec le cabinet de M. le Ministre, nous avons vraiment avancé dans l'édiction, la publication de circulaires, de normes, de règles. Une circulaire budgétaire ou comptable, cela fait 40 pages aujourd'hui. Comment valorise-t-on telle ou telle opération d'un bien, de tel ordre ? On est en train de clarifier les règles du jeu pour tout le monde, donc je vous rassure on avance bien.

Je passe chez M. Bellot. Pour les actifs, là c'est vrai que nous n'avions pas l'information. Dans le GCOM, cela n'y figure pas. C'est un travail de construction qui a été mené, comme je vous l'ai dit. On avance *step by step*, domaine par domaine. La bonne nouvelle c'est que dans tous les chiffres qui sont repris dans les comptes de la Région, derrière un chiffre d'une ligne vous avez parfois 5 000 lignes d'inventaire qui sont documentées, qui sont *checkées*. Mes équipiers contactent les experts métiers concernés, aux routes, aux voies hydrauliques, à l'OTW, et cetera, et je peux vous assurer que chaque information est corroborée pour être sûr que l'on vous livre un chiffre qui soit pertinent.

Question fort intéressante : l'impact RH. On est en plein dedans, donc je vais être très prudent dans ce que je vais vous dire. C'est clair qu'en termes de ressources humaines, le passage de GCOM à WBFin SAP, le passage de la comptabilité budgétaire à la comptabilité générale, va impacter significativement les ressources humaines. Cela ne veut pas dire que l'on doit avoir plus ou moins de gens, cela veut dire que les boulots des gens vont changer.

Je prends des exemples : les trésoriers centralisés, c'est fini. On n'a pas attendu maintenant pour les supprimer, ce sont des gens qui progressivement sont partis vers d'autres missions. Il y a toute une série de synergies que l'on met en œuvre. J'en prends une qui me tient fort à cœur, que je trouve très belle : à partir du 1er janvier 2022, toutes les factures commerciales du SPW vont rentrer dans mes services, vont être scannées là-bas. Donc, la chaîne comptable de contrôle, de vérification et de liquidation va partir d'un point unique qui est chez moi, au SPW Finances, et on va décharger toutes les SPW métiers de devoir prendre des factures, les faire circuler chez Pierre, Paul, Jacques pour réceptionner et approuver.

Rien que cela, on est dans l'esprit BBZ pour ceux qui ont suivi. Clairement nous dégageons des marges de manœuvre qui permettent à toute une série d'agents du SPW de faire d'autres missions, de faire un meilleur contrôle éventuellement, de faire de meilleures prestations de métier.

Ce volet-là, il est là. A priori, je crois que WBFin-SAP ne va mettre personne sur le carreau. On ne va pas licencier des gens, mais nous réaffectons, pour l'instant, des êtres humains à d'autres tâches et nous les formons en conséquence.

Vous avez parlé de recouvrement, je ne vais pas être très long. Je distingue deux choses. Il y a vraiment le recouvrement, on pense aux huissiers, plutôt en fiscalité. Quand quelqu'un ne paye pas, a priori, je peux vous rassurer que l'on a mis en place des mécanismes pour ne pas laisser des dettes impayées, au maximum, mais il y a l'aspect des encours et des visas que l'on prend. C'est une question que d'autres ont posée d'ailleurs. Je vous rassure, je pense que l'encours est suivi de manière très professionnelle.

Maintenant, le débat « est-ce que c'est beaucoup ou pas 4,6 milliards ? », moi je relativise toujours. Cela fait à peu près un quart des dépenses de l'année. Je ne trouve pas cela choquant. J'avoue qu'avec mes équipes j'essaie de le diminuer. J'essaie qu'il soit juste et je peux vous assurer qu'on ne lâche pas.

De manière très régulière, visa par visa, nous challengeons les métiers. Un peu comme vous avez dit, Monsieur le Député : « tu as vraiment besoin de cet argent-là ? Oui, mais il y a un litige ». À un moment donné, il ne faut pas conserver un encours de confort et donc nous sommes assez directifs et draconiens pour limiter l'encours au strict minimum.

Question fort intéressante de M. Bellot. Les logiciels fiscaux, je crois que c'est un détail qui a son importance. Ils restent spécifiques. Le volet fiscal régional ne bascule pas dans WBFin-SAP, mais ce n'est pas dramatique parce que mes logiciels fiscaux fonctionnent bien. Je peux vous assurer.

On parlait du précompte immobilier, je crois que c'est une réussite. On est en train de terminer l'enroulement. L'argent commence à rentrer. Je rassure les représentants communaux, les premiers grands versements arrivent dès ce mois-ci.

Ces logiciels fiscaux sont vraiment adaptés à la masse.

Je pense, et c'est mon avis personnel, que mes logiciels fiscaux sont meilleurs que WBFin-SAP. Pourquoi ? Ils sont faits sur mesure et ils ont été développés au fil des ans. Il y a six ans j'étais le premier à dire « débranchons vite cela, quelle horreur » et bien je suis le premier à dire aujourd'hui qu'il faut les garder tellement ils sont précieux.

Au sujet du personnel à former, effectivement, les formations sont en cours moins vite que je l'espérais. Pourquoi ? Parce que l'on subit, je vous l'ai dit, ce n'est pas un programme très simple à gérer donc on est en retard sur toute une série de choses. Nous ne saurons pas former tout le monde pour le 31 décembre. Il faut être très clair.

En plus, nos collègues qui font de la comptabilité ou du budget sont accaparés par le budget 2021, mais ce n'est pas grave. Dans la convention que j'ai passée avec tous mes collègues du SPW, c'est que l'on va former, au moins dans chaque entité, des pionniers que l'on va former et que l'on forme maintenant à être opérationnels dans les premières semaines de 2022. L'essentiel des équipiers sera formé en janvier-février 2022, ce qui n'est pas grave.

Tant que l'on a quelqu'un dans chaque SPW qui sait assumer les liquidations tôt dans l'année, je pense qu'a

priori cela va fonctionner. Je vous rassure, tout le monde sera formé et on a des cycles de formation aussi bien théoriques à la compta générale qu'au logiciel SAP proprement dit.

M. Antoine, là, il y a beaucoup de sous-questions évidemment. Je vous rejoins sur toute une série de constats. Sur le besoin de crédibilité, on ne va pas faire de long débat. On est tout à fait d'accord entre nous.

Il y a un point où je voudrais être très clair. Je ne suis pas du tout en opposition ou en guerre avec mes collègues du SPW. Je ne peux pas nier l'existence de ce silo effectivement, mais moi je me félicite de l'alignement que nous avons tous ensemble. Les débats budgétaires et comptables se sont invités au Comité stratégique depuis des années. Même à l'époque de Francis Mossay, on en parlait ensemble au Comité stratégique. Je n'ai pas des ennemis, tous ensemble, nous faisons le maximum de choses pour faire les choses bien.

Je pense que cela se traduit au niveau ministériel puisqu'il y a un alignement, un effet miroir entre le Gouvernement et l'administration. Tous ensemble, nous cherchons des solutions. Mes collègues métiers sont accaparés par 1 000 urgences. Je pense que l'on fait tous pour un mieux avec le temps que l'on ait pour valoriser les actifs, pour chiffrer, pour rentrer un peu dans la danse. Je me sens très à l'aise. Cet effet silo, il est indéniable et il existe encore. Ce sont des silos, souvent métiers, mais ce n'est pas une volonté managériale donc je ne peux pas dire que j'ai des collègues DG qui me mettent des barrières, qui font un temple autour de leur périmètre.

Je pense que le paradigme a quand même fort changé par rapport à ce que j'ai connu il y a 15 ou 20 ans. On est vraiment dans une équipe qui collabore et qui veut construire les choses ensemble.

Je ne suis pas entrain de dire qu'il faut nécessairement revoir l'organigramme de manière fondamentale. Je verse un peu sur l'intervention de M. Hazée. Pour moi, le secret, c'est un peu l'effet tenaille : il faut que le management se parle beaucoup, se respecte et s'entende, et en marge de cela, nous avons mis sur pied des communautés métiers, de budgétaires, de comptables, de gens qui gèrent des actifs, qui se parlent et nous avons ainsi deux canaux de transmission des infos. Le management d'une part au niveau stratégique, le Gouvernement d'autre part entre ministres, et tout un réseau de personnes, qui sont des experts de la matière, qui se parlent et qui mettent les problèmes sur la table. Avec tous ces outils que nous mettons en place, je sens à titre personnel depuis trois ans que les relations se fluidifient et s'améliorent. Le SPW en train de prendre ses lettres de noblesse. Je lis aussi ce qui se passe dans la Commission sur les inondations, je tiens à dire qu'on a quand même une équipe qui travaille ensemble, qui tire les enseignements ensemble, des crises que l'on vit, et qui, le plus vite possible, met sur la table ce qu'on doit mettre sur la table pour fonctionner mieux demain ensemble.

Monsieur Antoine, pour le PRI, je vous l'ai dit, je vous rassure : cela se passe pas mal. Réforme après réforme, nous tirons les enseignements des transferts de matière un peu conséquents.

Concernant les terrains, le chiffre peut paraître un peu étonnant, mais je vous le répète : si je ne sais pas chiffrer avec précision, je préfère mettre zéro que de taper un chiffre au *vogelpik*. À côté de ces 2 600 terrains qu'on n'a pas pu chiffrer pour l'instant, nous avons des dizaines de milliers de terrains qui ont été expertisés, challengés et remis au goût du jour. Les fameux cinq milliards, c'est un bien de la Région. Quand j'exproprie un mètre carré à Perwez, ce n'est pas gratuit. C'est vrai qu'on arrive dans des projets de génie civil où le terrain coûte plus cher que l'aménagement de génie civil. Ces terrains de la Région, ce sont des biens que nous avons acquis à un moment donné pour faire des infrastructures. C'est un actif assez intéressant de la Région.

Je vous rassure, dans tout ce que vous avez cité, je ne vais pas les reprendre tous, mais ma volonté est évidemment d'aller vers la transparence, et je peux vous assurer que les barrages, le RAVeL, nous avons déjà avancé depuis la production du compte 2020, et j'insiste, Monsieur le Ministre, rassurez-vous : 2022, ce sera mon année, mon vrai bulletin qui va être fort déterminant pour moi, mais je n'attendrai pas le compte 2022 : je m'y engage pour le compte 2021. On aura déjà un saut quantique en termes d'améliorations sur certaines recommandations.

Pour M. Antoine, une notion qui vous concerne tous, qui est vraiment importante : WBFin SAP va concrétiser, va matérialiser la notion d'engagement juridique. Cet engagement juridique est prévu depuis 10 ans par le décret ou presque. Vous savez qu'on ne le pratique pas, puisque dans le GCOM, il n'y a pas cet engagement juridique. Dans WBFin SAP, l'engagement juridique existe explicitement. Une fois qu'on a réservé les fonds, qu'on a le visa d'engagement, avant de notifier un prestataire, il faut passer par l'engagement juridique ; nous allons donc avoir de manière automatique une mesure des engagements réels qui sont pris par la Région. L'engagement juridique, c'est vraiment le côté irréversible. Le contrat est signé. On a signé le contrat pour faire un rond-point avec un entrepreneur, on devra le chiquer, le rond-point, quoiqu'il arrive. C'est une notion nouvelle qui arrive dès 2022. Vous aurez l'information consolidée sur les engagements juridiques de la Région.

Monsieur Hazée, pour les terrains et bâtiments, je fais une petite annonce : c'est un des départements de mon administration, qui dépend de M. le Ministre aussi, c'est le département des CAI – comité d'acquisition

d'immeubles –, un département en pleine mutation positive. C'est un outil auquel je crois dur comme fer ; ce département va jouer un rôle très actif dans la valorisation des terrains et des biens. Ils sont en train d'y travailler. L'inspecteur général Éric Méganck, qui est à la tête du département depuis deux ans, travaille avec ses collègues pour apporter son expertise, qui est incontestable, des valeurs des biens dans les différentes sous-régions de la Wallonie, et d'objectiver l'ensemble de nos actifs valorisés.

Il y a pas mal de petites sous-questions, mais je pense avoir abordé les principaux thèmes. Il faut laisser un petit peu.

M. le Président. – On en laissera pour votre prochain bulletin, Monsieur Guisse.

M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances. – Pour M. Beugnies, concernant les participants financiers, c'est vrai que le rapport de la Cour des comptes le mentionne : on a déjà amélioré, puisqu'on a apporté plus de transparence. Il reste du travail, mais je vous rassure, l'écart, on n'est pas à des chiffres de 100 ou 200 %. Nous commençons à approcher de manière assez fidèle l'ampleur des participations financières. On a progressé. Ce n'est pas fini, je suis bien d'accord, nous allons continuer les travaux, mais on sent déjà qu'on a une amélioration, parce qu'on partait de zéro. Je n'ai pas honte de le dire. La première estimation vient de la Cour. J'étais donc déjà en exercice quand j'ai profité d'un travail de la Cour pour la première organisation et nous avons pu, maintenant, rentrer vraiment dans la danse avec mes équipiers et valoriser ces participations.

M. le Président. – La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Je viens d'entendre une expression qui m'a fait sourire que les comptes 2022 connaîtraient un saut cantique.

Je vais filer la métaphore en application du principe d'incertitude de Heisenberg. Je ne me prononcerai pas là-dessus.

Ceci étant, pour rebondir sur une remarque qui a été formulée par un des parlementaires qui s'inquiétait de savoir que lorsque je faisais référence au résultat de notre contrôle et de notre audit et de cette opinion défavorable, j'évoquais le fait qu'entre cette opinion défavorable et peut-être le saut cantique que nous connaîtrons dans les années avenir, je ne me prononçais pas sur la perspective et l'horizon de cette opinion tout à fait *clean*, c'est-à-dire un rapport sans aucune réserve.

J'ai entendu dans le débat que M. le Ministre évoquait une perspective dont je me réjouis. M. Guisse évoque une autre perspective par rapport à l'implémentation du système SAP que j'enregistre et sur laquelle je ne peux marquer que ma satisfaction tout simplement pour dire qu'en ce qui concerne le résultat de nos travaux, je ne vais, en aucun cas, me prononcer sur le résultat.

Je me réjouis des annonces qui sont faites, mais pour utiliser une autre expression : « *In God we trust, all the rest we audit* ». Dès lors, il me paraît difficile d'envisager que 2022, 2023, 2024, j'en accepte l'augure très favorablement, mais j'attends surtout le résultat de nos travaux d'audit pour nous prononcer en répétant – je ne veux pas non plus vouer les oiseaux de mauvais augure – que bien entendu, tous les éléments qui sont déjà constatés et qui sont en plus annoncés sont certainement des éléments qui vont dans le bon sens.

Peut-être l'une ou l'autre remarque ou l'une ou l'autre considération par rapport à des questions qui ont été posées et sans vouloir répéter ce que M. Guisse nous a déjà donné comme informations. Peut-être une remarque sur une critique que nous avons formulée relativement au caractère insuffisant des pièces justificatives dans le passage du système de la comptabilité GCOM au système SAP. Ce que l'on vise par là, par rapport à la norme qui impose qu'effectivement, toute écriture soit appuyée sur une pièce justificative, c'est que l'on a souvent constaté que l'on justifiait ce passage, on justifiait une écriture par un tableur d'écriture. Techniquement, ce n'est pas une pièce justificative en soi. C'est sans doute rassurant. L'addition ou l'opération est cohérente, mais ce qui est sous-jacent et qui justifie l'opération, par contre, n'apparaît pas dans une telle pièce justificative. Là, je pense donc que le passage définitif à SAP intégré sera, j'ose l'espérer, une réponse structurelle à ce genre de problème.

Je pense que M. Antoine a évoqué le problème des crédits limitatifs. Là, je me permets de lui poser une question. Que visez-vous par là ? Dans le cas d'espèce, à la Région wallonne, il n'y a pas de crédits non limitatifs.

M. Antoine (cdH). – En Fédération, on a prévu…

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Oui, mais en Région wallonne, il n'y a pas de crédit de cette nature.

En ce qui concerne l'harmonisation des pratiques, vous évoquiez à juste titre l'aspect personnel, culture et développement des connaissances. Effectivement, c'est important. Vous l'avez d'ailleurs évoqué et je ne peux qu'insister là-dessus. C'est d'une part la nécessité de développer, cela fait partie de nos recommandations, des instruments normatifs, que ce soient des instructions voire parfois aussi des arrêtés qui permettent d'encadrer absolument toute la mécanique comptable. Vous l'avez souligné à très juste titre, la nécessité de formation et de foi progressive de personnes de référence qui seront capables, au sein des différentes administrations, de développer la bonne pratique. Ce seront certainement des éléments qui permettront de passer outre ce que j'ai

qualifié tout à l'heure de culture de silos et qui seront justement pour vous un élément de confort et d'amélioration.

J'attire d'ailleurs votre attention sur le fait que la lettre d'affirmation, c'est-à-dire le document qui doit être, selon l'application des normes, signé par le responsable de la comptabilité, que vous signez seul, implique – me semble-t-il – le fait que vous fassiez tout à fait confiance à vos collègues et aux informations qu'ils vous transmettent dans la mesure où ce que vous affirmez dépend, pour une bonne part, d'informations qui proviennent de chez eux. Pour eux, cela doit aussi être un incitatif à comprendre que vous engagez votre responsabilité et que dès lors cette responsabilité doit s'appuyer sur une confiance et un travail professionnel de leur part.

En ce qui concerne les règles de césure, on a évoqué ce problème. J'entends bien que budgétairement parlant, sur le plan strictement budgétaire, la possibilité de glissement d'un exercice à l'autre offre parfois – et je ne qualifierai pas autrement ce type d'opération – un certain confort d'opportunité, diront certains.

Il n'en reste pas moins que reporter d'un exercice à l'autre ne règle pas le problème, mais donne simplement l'impression qu'aujourd'hui il n'est pas là ; il faudra néanmoins le régler demain. En outre, si l'on veut être cohérent par rapport à ces principes de rapportage, de transparence, de cohérence et de fiabilité de l'instrument comptable, malheureusement ou heureusement selon le point de vue que l'on veut développer, ce principe de césure est un principe important pour garantir que les opérations sont bien rattachées au bon exercice, qu'il y a un *matching* cohérent entre ce que l'on pourrait appeler « les produits et les charges » et que les comptes offrent, par rapport à la réalité des opérations effectuées et à la réalité économique sous-jacente, une image fidèle.

Oui, il faut le concevoir. La nouvelle comptabilité. Ce que je qualifiais à une certaine époque de « trucs, farces, ficelles et attrapes budgétaires » vont progressivement disparaître et imposer une gestion plus rigoureuse. Par rapport au principe de transparence, de cohérence et de fiabilité des comptes, c'est certainement un élément dont on peut se réjouir, même s'il impliquera un certain nombre de décisions qui ne seront peut-être pas toujours faciles à accepter.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en quelques mots pour ne pas allonger la séance, les éléments complémentaires qui me paraissait utilise d'ajouter à ce que le directeur général vous a déjà communiqué.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Rion.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je veux à mon tour remercier les collègues pour leurs interventions. On sent bien qu'ils sont empreints de nuances, mais surtout de responsabilité par rapport au défi qu'est celui que nous devons affronter tous ensemble, comme diraient d'autres. Certes, l'administration gère la partie plus scientifique, financière et budgétaire, mais en la matière, je crois que l'on doit vraiment pouvoir être conscient des efforts qui ont été faits et, au-delà des efforts, du travail conséquent qui nous a permis d'arriver au stade où nous sommes aujourd'hui, même s'il est totalement améliorable pour certains. Je le considère également comme améliorable, mais sans ce point-là, on ne pouvait pas imaginer une suite. Aujourd'hui, on peut imaginer la suite. Certains ont pris l'exemple du verre. Il y a un verre. On peut discuter de la manière dont il est rempli et sur sa quantité, mais on ne peut pas nier aujourd'hui que l'on sait quel est l'instrument qui est dans nos mains et celui qui nous permettra d'améliorer.

Je ne vais pas rentrer dans la mécanique matricielle de Heinsenberg ni sa traduction sur le plan budgétaire et comptable. Je dis toujours que Heinsenberg – et on l'oublie parfois – a lésé un certain Born qui a été son prédécesseur, mais qui a été tout à fait oublié par l'Histoire alors que sans lui, peut-être qu'il n'aurait pas pu être dans nos tables.

Par contre, ce que je retiens, puisque l'on parle de saut quantique, c'est le terme « saut ». C'est ce que j'ai réellement apprécié dans ce qui a été dit par l'administration. C'est cette volonté d'aboutir en prenant le risque. C'est suffisamment rare quand on connaît les mécanismes qui sont les nôtres dans le milieu politique pour l'apprécier et le souligner. C'est cet engagement qui vise quasiment au résultat. Je ne peux non seulement qu'être admiratif de cela, mais aussi être totalement solidaire au regard des demandes qui proviennent de l'administration et de l'encouragement à poursuivre cette manière d'être qui est aussi une manière de travailler. C'est comme cela que l'on reconnaît les qualités d'une administration.

Par rapport aux questions plus politiques qui ont été posées, sur les immobilisations financières, c'était M. Bellot qui revenait sur le montant, en parlant des 8 milliards d'euros et d'un travail terminé. Je crois sans grand risque pouvoir dire qu'il l'est pour le SPW et qu'il ne l'est pas pour les UAP, en sachant que, là aussi, il y a une difficulté qui n'est pas négligeable. C'est une évaluation permanente, perpétuelle, qui est due, d'ailleurs, à ce qu'une valorisation telle que celle-là représente dans la vie économique. Mais, oui, clairement, il y a un travail conséquent qui a été fait.

Madame Mauel, sur la communication par rapport aux progrès effectués, je trouve que c'était une bonne observation, mais reconnaissons peut-être que c'est la manière dont on a débattu aujourd'hui qui permet la

meilleure vulgarisation. C'est M. Antoine qui, lui-même, nous disait qu'il avait passé une partie de son dimanche à lire et que, à un moment donné, il a en partie décroché parce que, effectivement, il y a un côté aride à tout cela. Ce n'est pas la matière la plus sexy. Chacun peut reconnaître cela. Nonobstant cela, je trouve que les débats d'aujourd'hui ont permis une réelle vulgarisation tout en gardant…

M. Antoine (cdH). – J'ai quand même lu la fin.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Mais je ne doute pas que vous avez lu la fin. Je ne reconnaîtrais plus l'homme.

M. le Président. – En réalité, il a laissé M. Dethier promener son chien, c'est comme cela qu'il a eu le temps.

(Rires)

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Président, vous m'enlevez les mots de la bouche, parce que j'avais pensé que c'était M. Dethier qui avait permis à M. Antoine d'aller promener son chien, mais je me rends compte maintenant que c'est M. Antoine qui permet à M. Dethier de promener le chien. Enfin, chacun retiendra de l'histoire ce qu'il veut, mais clairement, j'imagine bien que cela a été fait avec le sérieux voulu et je ne voulais pas dire le contraire.

Par rapport à la question qui a été soulevée, qui me semble aussi importante, qui est celle du volet réglementaire, et M. Hazée lui-même l'a abordé, le volet réglementaire de WBFin, ce que je voudrais ajouter, c'est qu'un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier ces modifications en vue d'assurer une gestion budgétaire plus efficiente en phase avec la logique du budget base zéro. Cela a été évoqué également par M. Guisse tout à l'heure. Ce groupe de travail réunit la CIF, le SPW BLTIC, l'Inspection des finances et mon cabinet. Il s'est réuni fin août, a défini un calendrier et une méthodologie de travail. Cinq thématiques sont réparties : la gouvernance budgétaire, l'élaboration et l'exécution du budget, le compte général et la comptabilité, le contrôle et l'audit, et comme cinquième groupe les subventions.

Suite aux recommandations de la Cour, ce groupe a pour mission d'élaborer des propositions, d'arrêtés d'exécution qui sont relevés manquants par la Cour, à savoir la procédure de transmission des données comptables et budgétaires entre les ordonnateurs lors d'une cession d'activité, les règles d'octroi de justification et de contrôle de l'emploi des subventions, l'octroi des primes, les modalités d'évaluation *ex post* du plan de correction, le modèle du tableau de correspondance entre le plan comptable minimum normalisé et le plan comptable du secteur public.

Au-delà de ce groupe de travail, il va passer également en revue l'intégralité de la réglementation WBFin en vue de proposer des adaptations jugées nécessaires au regard soit de la pratique, soit en raison de la mise en œuvre de la nouvelle solution informatique WBFin. Ainsi – et je le dis uniquement à titre d'exemple, donc ce n'est pas exhaustif –, il apparaît souhaitable de clarifier les différentes notions liées aux engagements juridiques – on en a parlé tout à l'heure également – provisionnels, parties prenantes multiples, dépenses récurrentes, la consolidation des comptes des divers UAP avec les comptes généraux annuels d'entités comme cela est souhaité par la Cour également, et comme l'a souligné la Cour, la finalité de la transmission des comptes annuels des organismes de type 3 qui n'est pas définie dans le décret du 15 décembre 2011.

Or, il m'apparaît essentiel – et je dis vraiment essentiel – pour assurer – on en avait déjà discuté dans le passé avec la Cour – une meilleure gestion du budget de la Wallonie, de redéfinir le rôle de la Cour des comptes afin de lui permettre de mener à bien sa mission au niveau des UAP. L'importance du contrôle externe et ce celui de la Cour en particulier, de même qu'une application effective des dispositions fondamentales de la comptabilité publique ne sont pas à démontrer, me semble-t-il, quand on entend tout ce que l'on a entendu aujourd'hui. Il conviendra donc d'implémenter un mécanisme optimal d'audit général.

L'amélioration également des dispositions relatives au suivi de la comptabilisation de financements alternatifs et des garanties octroyées. J'y reviendrai tout à l'heure par rapport à une question de M. Antoine.

L'inscription des missions déléguées dans la comptabilité régionale.

L'intégration des dispositions relatives à la comptabilité générale et prévoir une cotisation budgétaire.

Une adaptation minimum des seuils de saisines de l'inspection des Finances. Puisque, cela aussi, si l'on veut que l'inspection des Finances puisse rendre son travail ou en tout cas puisse avoir de l'efficience dans la totalité de son travail, il y a parfois des saisines qui apparaissent… Pas ridicules parce qu'un petit montant sera un montant ridicule, mais aujourd'hui il faut savoir ce que l'on attend d'une inspection avec la qualité et l'expertise qui est la sienne. Je crois que l'on doit pouvoir dans la matière également opérationnaliser.

L'examen des possibilités de permettre davantage de souplesse pour des modifications budgétaires qui pourraient être dictées par l'urgence. Nous l'avons vécu en direct dans le cadre des inondations. C'est clair que l'on s'est rendu compte que parfois, il y avait un certain

nombre de gestes que nous posions qui n'étaient pas strictement parlant dans l'orthodoxie comptable. Je crois que l'on peut nous l'excuser lorsqu'on le fait une fois. Cela devient peut-être encore compréhensible encore une deuxième fois. La troisième fois, cela devient inexcusable. Donc clairement, on apprend aussi de notre expérience. Il y a manière à gérer l'urgence par des textes qui permettent d'y répondre. Reconnaissons-le que ce n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle. Je crois que personne ne nous a souhaité de vivre ce que l'on a vécu, mais l'on doit pouvoir tirer aussi de cette expérience des leçons.

Je pourrai toujours préciser, Monsieur Hazée, la question. Ce groupe de travail a pour objectif de proposer des textes début 2022. On en informera la Cour qui sera tenue au courant de l'avancée des travaux. Nous viendrons donc avec des textes à ce moment-là.

Monsieur Antoine, oui, je l'ai noté et vous avez raison de nous prendre au pied de la lettre en l'occurrence par rapport à cela. Le travail doit, pour moi, être effectué pour la fin de la législature 2024. Pas seulement pour des raisons politiques que vous avez également évoquées, je les partage d'ailleurs, la maturité de la Région, c'est d'être en ordre pour 2024. Sinon, on va vivre dans un autre schéma institutionnel. Certains le souhaitent, d'autres pas. Clairement, si nous ne sommes pas avec une comptabilité qui nous permet d'avoir une volonté politique forte pour 2024, nous serons fragilisés à l'égard des évènements extérieurs. Je ne parle même pas des éléments extérieurs au pays. J'évoque bien des éléments internes, belgo-belges, que nous connaissons dans notre pratique politique peut-être malheureusement de trop. C'est une réalité que l'on ne peut pas oublier. Le travail de l'administration et le mien, il est totalement en phase ou en cohérence. Nous sommes conscients de ce rendez-vous. Il ne faudrait pas qu'on le complique par des éléments certes techniques, mais d'importance.

Par rapport à l'encours, un mot également. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Simplement peut-être sur les financements alternatifs. Nous avons décidé, lors du conclave budgétaire, d'y mettre progressivement fin pour rentrer cela dans le budget classique. Je crois que c'est quelque à faire. SOWAFINAL 3 va prendre fin. C'est un propos que je tenais déjà publiquement précédemment, même avant d'être ministre. Je suis heureux que le Gouvernement ait pu participer à cette réflexion aujourd'hui et accepter cette manière d'évoluer.

L'AWaP, je ne vais pas en dire grand-chose, parce que j'ai une collègue qui est en charge de la tutelle. Peut-être puis-je ajouter que l'on a eu un contact avec elle de manière à ce qu'un audit puisse être envisagé – je sais bien que les grands mots sont parfois difficiles –, mais il y a clairement un travail qui doit y être fait, car les difficultés me semblent vraiment sérieuses.

Je voudrais en même temps dire que l'on a connu dans notre passé les quelques parlementaires ici qui siègent depuis un certain nombre d'années dans ce Parlement. Le président de cette commission lui-même s'en souviendra lui. On a connu des difficultés avec le CRAW qui était une histoire où l'on se demandait si l'on en sortirait un jour. Quand j'entends ce que la Cour dit aujourd'hui du CRAW, on voit bien que le travail qui a été fait est un travail qui a porté ses fruits.

Je crois que l'on doit avoir la même volonté et les mêmes techniques vis-à-vis de l'AWaP. Cela ne fait jamais plaisir de se dire qu'il y a des éléments qui sont là quasiment incontrôlables, mais c'est ce que l'on a connu à l'époque avec le CRAW. Je me souviens de l'article dans *Le Vif/L'Express*, pour ne pas le citer, qui, clairement, nous demandait si l'on était dans une réalité ou dans un élément plus virtuel. Cela a été corrigé et l'on ne peut que le souligner. Je veux également applaudir. Je crois donc que c'est possible à faire également avec d'autres organismes sans devoir pointer du doigt au-delà de cela, mais cela a été évoqué et je voulais y répondre.

Monsieur Beugnies, sur le suivi des participations financières, la centralisation et la transparence – puisque vous évoquiez la transparence –, je ne peux pas être d'accord avec le vocable que vous employez. Je fais référence à ce que la Cour elle-même dit. Je ne demande pas à ce que l'on mette dans les propos du ministre ce qui est dit par la Cour, mais là je suis bien obligé de le citer. Pour ce qui concerne les prises de participation aux missions déléguées via les instruments financiers de la Wallonie, la Cour des comptes constate l'amélioration majeure que constitue la mise en place au premier trimestre 2021 d'une plateforme d'échanges de fichiers informatiques sur laquelle les organismes agissant en missions déléguées partagent avec le département de la comptabilité et la CIF les informations concernant les acquisitions de participation financière qui les réalisent pour le compte de la Wallonie.

Voilà, j'ai cité la Cour. L'accès à ces informations pour le SPW BLTIC, en étroite collaboration avec la CIF, permettra de renforcer l'exhaustivité et l'exactitude de la valorisation des participations dans le bilan de la Wallonie.

Je crois donc clairement que le travail n'est pas terminé, il n'est pas complet, on l'a dit. Mais, ce que l'on a fait, c'est œuvre de transparence. Vous avez entendu la montagne d'éléments qu'il faut à la fois visualiser, étudier et valoriser. On s'est clairement attaqués de front à la montagne, et dans l'esprit qui est celui de la transparence.

Sur la suppression du Fonds de désendettement, c'est peut-être un élément sur lequel je suis partiellement en désaccord avec la Cour, pas par rapport à la remarque qui est faite. Aujourd'hui, avec ce que l'on vient de vivre, et la Commission de la dette et des finances

publiques qui a été mise sur pied et qui est composée, comme vous le savez, uniquement d'académiques, d'experts, je ne sais pas s'il faut supprimer ce Fonds de désendettement. En tout cas, il doit pouvoir être utilisé autrement. C'est dans ce sens, à mon sens, que la Cour a soulevé l'observation. Là-dessus, je peux bien évidemment la suivre, mais je me demande quand même s'il n'est pas utile d'avoir un réceptacle pour – restons prudents – d'éventuels surplus. Je trouve que c'est une question que l'on devrait aborder avec cette Commission des finances publiques et de la dette et les experts. Il y a peut-être là un travail que l'on pourrait faire également avec l'administration.

Voilà, je vous dis ouvertement mon point d'interrogation. Je n'ai pas la réponse à la question que je me pose moi-même, mais je crois que cela vaut la peine qu'on l'étudie.

Voilà, Monsieur le Président pour les observations et les réponses que je voulais donner aux questions qui ont été posées.

M. le Président. – Merci beaucoup. Je me retourne vers les parlementaires, s'ils souhaitent éventuellement une brève réplique à ce qu'ils viennent d'entendre.

La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – Oui, très brièvement, Monsieur le Président, chers collègues, tout le monde a convenu qu'il y avait un verre. Sur le taux de remplissage du verre, permettra-t-il d'avoir l'ivresse tout de suite ou plus tard ? Manifestement, il y a encore quelques nuances, mais c'est le but recherché par chacun.

Je ne suis pas vraiment intervenu sur les questions précises, sur l'évaluation, que ce soit des terrains, des participations financières ou des bâtiments, parce que, M. Guisse, sur le relais et l'ensemble du travail du SPW, m'avait convaincu d'un certain nombre de choses préalablement dans son rapport introductif, dans sa présentation introductive.

D'abord, l'ampleur du travail. On évalue 30 milliards d'euros, et sans doute un peu plus à la fin.

Ensuite, il ne suffit pas de le dire, il y a la difficulté technique ou historique d'obtenir cette information.

Finalement, le principe de prudence qui veut que l'on valorise à zéro – et cela vaut sans doute pour les 1 600 hectares de terrain et un certain nombre de bâtiments – un bâtiment, un patrimoine, une créance dont on n'a pas pu certifier au départ la valeur précise.

Donc, c'est de nature à finalement rassurer le parlementaire que je suis. Bien sûr, les comptes ne sont pas exacts, la Cour l'a souligné, mais ils sont évalués en l'état avec prudence, et cela, je tiens vraiment à le souligner, c'est de nature à nous rassurer.

Je terminerai en disant que M. Guisse et ses équipes se fixent un fameux challenge, parce que je note le côté de l'état d'esprit, je dirais, du volontarisme avec lequel il dit aujourd'hui : « Moi, je serai prêt, déjà en 2021, vous verrez une amélioration, en 2022 encore plus ».

Donc, quelque part, il nous fixe lui-même un échéancier qui, vu l'ampleur du travail, me paraît plus que raisonnable, voire même relativement optimiste, mais je note que vous avez le même caractère que moi sur ce point de vue et donc je ne souhaite qu'une chose c'est que nous puissions, collectivement et ensemble, y arriver.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Juste pour constater que l'on a pris une approche méthodologique et rigoureuse. J'avais quelques questions supplémentaires de la part de M. Bellot qui a dû s'absenter pour aller poser une question dans une autre commission.

Je pense, comme lui, que pour ce qui concerne la valorisation du patrimoine wallon, donc aussi bien les bâtiments que les terrains, y compris si certains terrains devaient présenter une pollution et qu'ils devraient alors avoir une valeur négative, voir s'il y avait moyen de prévoir un poste spécial dans le bilan pour valoriser cette valeur négative le cas échéant.

Monsieur le Ministre, vous m'avez dit que ce débat, je pense comme vous aujourd'hui, permet d'améliorer la communication sur votre travail, que c'est le cas.

Une autre question de la part de M. Bellot sur la cybersécurité, c'était juste pour demander confirmation qu'il y avait bien des mesures qui seront prévues.

M. le Président. – Ce seront donc des questions pour M. le Ministre dans les semaines qui viennent puisqu'on ne va pas refaire un nouveau tour.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je pense que le travail avance. Je suis plein d'admiration sur l'enthousiasme et le calendrier très pressé que nous annonce Monsieur. Je pense que, si nous pouvons arriver au moment des comptes 2023, je pense qu'on sera dans les temps.

Je dis cela parce que, je ne vais pas dire qu'à l'impossible nul n'est tenu, mais il y a encore du travail, qui ne dépend pas nécessairement de vous, si je peux me permettre, mais de la mobilisation des autres acteurs, de la qualité de l'information, et cetera.

Je comprends très bien, deuxième point, que des terrains cela mette du temps à être estimés. Par contre, je trouve qu'il y a encore des erreurs dans la communication sur certaines qualifications de dépense qui ne doivent plus se produire sinon on en devient risible.

Je voulais simplement dire à M. le Ministre que notre intervention à nous, membres de l'opposition, mais nous avons bien connu la gestion, c'est aussi parce que nous devons concourir à servir la Région et quand, à un moment donné, M. Hazée y a fait allusion, on a une dette qui est quand même très importante – on va en parler dans quelques instants – on arrive sur les taux, il ne faut pas non plus s'en cacher. On a des risques institutionnels. Si on ajoute une lecture rapide de l'appréciation de la Cour, on a un tableau qui est évidemment très négatif, mais notre responsabilité et je dirais encore plus dans l'opposition que dans la majorité, c'est bien sûr de vérifier certains choix et leur pertinence, mais c'est aussi de servir la Région.

Lorsqu'il y a des améliorations, lorsqu'il y a une nouvelle approche qui permet d'enfin valoriser le patrimoine de la Wallonie et donc de relativiser l'aspect négatif qu'on lui prête à raison pour partie et à tort pour partie. Cela nous devons aussi y participer. C'est pour cela que je voulais le saluer sinon on est dans une opposition stérile qui n'a pas sens. Elle aurait d'autant moins de sens que l'on a tenté de travailler cela par le passé, mais déjà faire un décret qui traduisait une loi c'était déjà très compliqué, croyez-moi très compliqué.

Je mesure vraiment, et je le dis avec beaucoup de sincérité, du chemin accompli, mais l'appoint d'une nouvelle culture administrative, d'un logiciel adapté et d'une meilleure circulation, même s'il y a encore des stops dans celle-ci, je veux aussi le saluer parce que nous sommes là pour servir la Région, vous aussi.

Je comprends le bulletin de la Cour et il est fondé, mais il faut aussi que vous entendiez que ceux qui contrôlent l'exécutif, à savoir le Parlement, vous reconnaissent une évolution positive. C'est important aussi pour la mobilisation des équipes.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Sans faire un nouveau tour, je vous rassure et on pourra revenir avec des questions orales ou écrites vers la ministre, je voulais quand même revenir sur deux points précis. D'une part, la question de la compréhension des actifs des UAP qui ne sont pas représentés par des actions dans le bilan de la Région, le FOREm, la l'AViQ, et cetera. Se trouvent-ils quelque part ou, en tant qu'entités juridiques distinctes, se trouvent-ils ailleurs et c'est à l'étape de la consolidation qu'ils viendront dans l'équation ?

D'autre part, un mot sur la question des inondations et la manière dont leur impact, pour ce qui concerne très modestement les enjeux matériels de la région, sont pris en compte dans le cadre des comptes 2021.

M. le Président. – La parole est à M. Guisse.

M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances. – Monsieur Hazée, en réponse à vos deux questions, tous les UAP sur lesquels on n'a pas de participations financières ne sont pas, à ce stade-ci, dans le périmètre. Le compte qu'on a présenté ne reprend pas les données des UAP qui ne sont pas dans le périmètre. Il n'y a même pas d'obligation légale, comme je l'ai dit. Nous voulons, nous sommes dans une trajectoire de consolidation de fait, parce que je considère qu'on ne peut pas avoir ce débat démocratique sans tenir compte de certains UAP qui pèsent lourd, de manière très claire. Nous sommes en train de travailler à apporter, mais laissez-moi quand même deux ans parce que c'est du lourd.

M. Hazée (Ecolo). – C'est forcément en dehors du calendrier puisque c'est un devoir supplémentaire que vous vous assignez.

M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances. – Quant à l'impact des inondations, je vous avoue qu'on n'en a pas encore parlé techniquement, mais je ne vois pas comment on pourrait faire autrement. Quand vous avez des berges complètes, quand vous avez des bâtiments publics qui ont été rasés de la carte et que la Région est son propre assurer pour ce genre de choses, il y a une dépréciation comptable. Il y aura un *one shot*, mais j'en parlerai avec mes collaborateurs ; je suis incapable de vous le chiffrer pour l'instant, mais ce sera à mon avis à 9 chiffres, hélas.

Pour les questions de M. Bellot, concernant la cybercriminalité, je ne vais pas dire que je n'en dors plus, mais nous y mettons une attention extrême. Je rejoins les constats qui ont été faits par la Cour des comptes : déjà maintenant, sous l'aire GCOM, pour terminer 2021, j'ai recentralisé tous les changements de compte. Pour changer un numéro de compte… On est victime d'une montée de la fraude au niveau mondial. Nous avons pris des dispositions pour être vraiment draconiens là-dessus, donc nous aurons une cellule interne avec un deuxième contrôle *ex post*, mais rapide sur les changements de comptes ; je vous le promets, je le mets en place. Évidemment, au niveau informatique, nous avons un volet protection des *data* qui est énorme. Je tiens à dire que depuis dix ans, le SPW n'a pas subi une seule attaque réussie en termes d'attaque de sécurité.

Concernant les terrains à valeurs négatives, encore une fois sur le principe, pourquoi pas, j'imagine que cela se traduira par deux écritures : une pour le terrain et une provision pour dépollution du terrain, j'imagine.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Peut-être la Région wallonne n'a-t-elle pas de terrains industriels en nom propre ; c'est peut-être des organismes publics, mais j'imagine que là où il y a une pollution importante, il faudra… Finalement, est-ce dans la valeur du terrain ou cela va-t-il être une provision pour difficulté environnementale ? Vous voyez, ce n'est pas dans la valeur du terrain ; c'est peut-être une provision que vous allez devoir constituer.

M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances. – Pour moi, ce sera une provision. Je parle un peu sans filet, mais cela ne me paraît être la bonne façon de comptabiliser la valeur du terrain et la provision pour la dépollution.

M. le Président. – Je pense que vous avez maintenant répondu aux différentes questions.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je n'avais rien de particulier à rajouter, Monsieur le Président, si ce n'est remercier les intervenants pour leurs réponses.

M. le Président. – Je voudrais vraiment remercier chaleureusement à la fois M. Rion et Mmes Winant et Hanse de la Cour des comptes, M. Guisse et tous ses collègues du SPW Finances pour leur disponibilité cet après-midi. Merci beaucoup pour ce débat qui fut riche d'enseignements, et certainement vous donner rendez-vous pour d'autres grands moments où l'on verra l'évolution de tout ce travail. Nous allons interrompre cinq minutes nos travaux, à la fois pour permettre de prendre congé à la Cour des comptes et au SPW Finances, puis permettre d'aérer un peu, pour le respect de nos précautions sanitaires.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 17 heures 5 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 13 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS

PROJET DE BUDGET DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2022

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur le projet de budget de la Région pour l'année 2022.

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Chers collègues, c'est toujours un exercice particulier que celui de la présentation budgétaire à la sortie du conclave. Particulier, car il génère légitimement une série d'attentes de la part du Parlement pour comprendre les choix opérés par le Gouvernement, mais aussi parce qu'il génère – reconnaissons-le – parfois un peu de frustration, car les discussions complètes ne peuvent avoir lieu qu'une fois l'ensemble des chiffres mis dans les tableaux et communiqués aux parlementaires pour avoir le temps nécessaire à leur examen.

Ceux qui ont déjà été impliqués de près dans un exercice budgétaire savent qu'avant la relecture définitive des propositions ministérielles, certaines modifications techniques peuvent encore intervenir sans remettre en cause les décisions politiques prises lors du conclave.

Je tâcherai de vous donner la grande histoire derrière les chiffres, mais nous savons déjà que nous nous retrouverons dans quelques semaines pour la petite histoire derrière chaque ligne.

Cet exercice est particulier, car la Wallonie – comme vous le savez – doit faire face à des catastrophes et des situations sans précédent dans notre histoire qui impactent lourdement les finances publiques. Nous avions le covid et le Plan de relance. Nous avons maintenant à gérer les suites des inondations.

C'est donc un euphémisme de dire que la situation à l'entame de cette initiale était pour le moins particulière, que ce soit sur les volets « relance », « covid » et « inondation ». Le Gouvernement a toujours indiqué que les moyens nécessaires seraient mis à disposition. Je pense que ce budget traduit cette volonté.

À côté de cela, il y a aussi la préoccupation de garantir une dette soutenable qui s'impose aux Gouvernements. Les résultats provisoires encore à ce stade, mais en voie de finalisation de la Commission externe de la dette ont permis d'amorcer un fil rouge, une trajectoire à suivre dans les années à venir qui doit à la fois permettre de répondre aux défis des investissements, à l'absorption de chocs exogènes que sont le covid et les inondations et de garantir une soutenabilité crédible.

J'y reviendrai, mais d'ores et déjà, vous avez pu le constater, le communiqué de presse en sortie de conclave a – et je pense que c'est une première – mis en exerce non pas le solde SEC, mais bien le solde brut à financer.

C'est donc tout ce contexte qui a amené à un conclave certes plus long que d'habitude – vous l'aurez d'ailleurs remarqué –, mais nécessaire au vu des enjeux que je vais détailler dans les minutes qui suivent.

En introduction au conclave budgétaire, le président de la Commission externe de la dette et des finances publiques, M. Jean-Yves Gers est venu présenter son rapport intermédiaire au Gouvernement. C'était le 28 septembre à 10 heures. C'est important de le mentionner, car vous verrez que ce rapport a été déterminant pour fixer les objectifs de ce conclave. Je vous en ferai qu'un très bref résumé pour étayer mes propos puisque je sais que la commission du 8 novembre permettra à chacun d'avoir une vue précise et fine sur le sujet.

Dans sa présentation au Gouvernement, M. Gers a rappelé le mandat, à savoir – et je cite tel que ce mandat lui avait été décliné – « contribuer à la définition d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle qui permet la relance de l'économie, de garantir les missions de la Région, de maintenir un endettement soutenable ».

Trois axes principaux forment le cœur de l'approche :

- savoir où l'on en est, c'est-à-dire l'état des lieux et les tendances récentes : important travail de consolidation des données, d'aides directes et indirectes pour obtenir l'image la plus fidèle possible de l'état des finances publiques ;
- se projeter dans l'avenir : confection de scénarios 2021-2030 avec beaucoup de travail de consolidation ;
- appliquer l'analyse de soutenabilité de la dette à niveau régional à indicateur sur base de ces projections.

Après analyse et sur proposition des experts, il a été convenu d'utiliser le ratio dettes-recettes pour déterminer le facteur de soutenabilité de la Région qui est effectivement plus approprié aux situations des entités fédérées.

Il a également été convenu que considérer qu'un ratio de 180 % peut être admis comme étant une situation de soutenabilité sur le long terme. En d'autres termes, pour des recettes de 15 milliards d'euros, la dette directe ne devrait pas dépasser 27 milliards d'euros.

On gardera les analyses sur les différentes bandes du rapport pour la commission de début novembre, mais je vais me concentrer sur les messages budgétaires pour les exercices 2022 et suivants.

Sur base des paramètres macroéconomiques à moyen terme du bureau du plan et des projections du simulateur wallon Opéra, une trajectoire budgétaire a été projetée jusqu'à l'exercice 2030, trajectoire qui incluait le Plan de relance de la Wallonie. On constate alors que, sans aucune action du Gouvernement, le ratio dettes-recettes augmenterait de manière trop importante d'ici 2030. Afin d'éviter ce scénario, le groupe d'experts a unanimement recommandé de commencer dès 2022 à modifier cette trajectoire en réalisant un effort cumulatif de 150 millions d'euros par an. Ceci équivaut donc – pour bien me faire comprendre – à 150 millions d'euros la première année, puis 300 millions d'euros, puis 450 millions d'euros et ainsi de suite.

Avec ces 150 millions d'euros par an, soit 1 % des recettes de la Région, on peut considérer que l'objectif est réaliste, atteignable et suffisamment significatif pour revenir à une perspective de retour à ratio de 180 % d'ici 10 ans. Cet effort de 150 millions d'euros se matérialise donc sous un solde brut à financer.

En effet, la dette ne se creuse pas en fonction du solde SEC – je pense d'ailleurs avoir vu certains collègues le rappeler en d'autres assemblées –, résultat qui prend en compte une série de corrections comptables, mais en fonction de l'écart entre les recettes totales et les dépenses totales de la Région.

Notre base de départ a donc été de partir du solde brut à financer SPW, qui avait été utilisé dans le cadre du rapport, qui se situe à -4,286 milliards d'euros auquel nous avons ajouté l'effort de 150 millions d'euros à faire. L'objectif du conclave a donc été fixé à -4,136 milliards d'euros, objectif atteint à l'issue du conclave.

Je pense vraiment que c'est un signal fort qui a été donné par le Gouvernement, car nous aurions pu prétexter les inondations, la covid et la relance pour reporter *sine die* l'indispensable effort sur la dette. Comme je l'ai toujours dit, nous ne voulons pas faire porter le poids de la dette sur les générations futures de façon démesurée, que ce soit la dette climatique, la dette socioéconomique ou la dette des finances publiques. Certains pourraient pointer une aggravation par rapport à l'initial 2021. Je les invite alors à se rappeler que si l'on compare cela à l'ajustement 2021, ce solde s'améliore d'un peu moins de 800 millions d'euros.

Une fois n'est pas coutume, je vais continuer sur les besoins de financement, car ceux-ci sont – comme vous l'aurez compris – intimement liés au solde brut à financer.

Sur base d'un solde brut à financer de 4,134 milliards d'euros auquel il faut ajouter 879 millions de réemprunt et d'amortissement, les besoins de financement de la Région pour 2022 s'élèvent à 5,13 milliards d'euros. Avec le prêt du Fédéral de 1,2 milliard d'euros, un préfinancement 2021 estimé à hauteur de 600 millions d'euros, une tranche du prêt BEI de 300 millions d'euros – c'est une tranche supplémentaire au logement – et une sous-utilisation de 421 millions d'euros, les besoins de financement résiduels d'emprunt devraient s'élever à 2,492 milliards d'euros.

Au vu des conditions de financement actuel, ce niveau de financement est tout à fait réaliste pour la Wallonie. Il s'agit clairement d'un message important pour les marchés financiers de dire qu'avant même le début de l'année, nous avons couvert 50 % de nos besoins de financement.

Si le volet « objectifs » de ce solde brut a bien sûr été prépondérant, la préoccupation première du Gouvernement a d'abord été de répondre aux trois besoins essentiels de dépenses que sont la relance, la covid et les inondations. Je vais maintenant détailler plus longuement ces dépenses particulières.

Nul besoin de vous rappeler que les pluies exceptionnelles qui se sont abattues du 14 au 16 juillet ainsi que le 24 juillet 2021 sur la Wallonie sont à l'origine de crues et d'inondations historiques qui ont frappé la Wallonie de plein fouet. Les dégâts qu'elles ont causés sont considérables ; les dégâts humains tout d'abord, les dégâts matériels ensuite. La réponse du Gouvernement a été immédiate afin d'aider les citoyens, les entreprises et les communes particulièrement affectées par cette catastrophe. Les différents acteurs amenés à gérer l'urgence ont dû faire face à une situation totalement inédite et à des enjeux multiples. Il y a d'ailleurs une Commission d'enquête au sein de ce Parlement sur le sujet. Au regard de la gravité de ces inondations, les défis relatifs aux dégâts qu'elles ont engendrés seront extrêmement importants lors des prochaines semaines.

La reconstruction des zones sinistrées doit aussi être anticipée dès à présent. Dès lors, il convient d'apporter des réponses rapides, efficaces et structurées afin de répondre aux questions complexes qui requièrent des interventions immédiates dans différentes compétences de la Wallonie : logement, gestion des déchets, santé, social, économie, aménagement du territoire, infrastructure, et cetera.

Afin de renforcer et coordonner la réponse régionale sur ces différents aspects, dans un souci d'efficience en structurant la gestion de l'opérationnalisation des mesures nécessaires, de réflexion stratégique et de communication, tant envers les acteurs institutionnels qu'envers la population, le Gouvernement wallon a décidé de mettre sur pied un commissariat à la reconstruction lors de sa séance du 26 juillet.

De manière générale, il s'agira pour la Wallonie d'assurer la gestion transversale des conséquences des inondations, y compris les relations avec les différents niveaux de pouvoir, structures et institutions qui sont parties prenantes de la gestion de la reconstruction et qui devront travailler ensemble dans de nombreuses communes.

L'objectif majeur du Commissariat est de conseiller et d'assister l'ensemble du Gouvernement afin d'apporter des réponses efficaces face aux urgences immédiates et, plus largement, aux enjeux de la reconstruction au travers, notamment, des axes suivants :

- coordonner et faciliter l'élaboration et la prise de décision du Gouvernement ainsi que la mise en œuvre et le suivi des actions dans le cadre de la reconstruction et la gestion des urgences ;
- formuler, en collaboration et en concertation avec les services compétents, des propositions au vu d'assurer un plan de reconstruction dans les communes concernées.

Parallèlement à cela, le Gouvernement a décidé d'intégrer au sein de son ambitieux Plan de relance de la Wallonie un sixième axe consacré exclusivement à la reconstruction et à la résilience des territoires sinistrés. Ce sixième axe se décline en deux objectifs stratégiques :

- reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel, sain, attractif et durable ;
- diminuer les risques par la prévention et l'adaptation.

Les ambitions du Gouvernement sont, en effet, multiples :

- reconstruire, mais reconstruire autrement, de manière durable, plus efficiente en termes énergétiques ;
- remettre en état les infrastructures mises à mal par ces inondations ;
- apporter un soutien aux ménages touchés.

Pour ce faire, le Gouvernement a décidé de réorienter 800 millions du Plan de relance initial vers les mesures spécifiquement dédiées à des projets en lien avec les territoires sinistrés.

Le Plan de relance a donc été revu pour intégrer un axe 6 dédié à ces projets. Je vous renvoie ici vers le ministre-président qui coordonne tant le volet « Inondation » que le volet « Plan de relance » et qui pourra vous donner des informations plus précises.

En termes budgétaires, cet axe 6 de reconstruction se traduit par des besoins pour plus de 160 millions d'euros dès 2022. Si l'on rajoute à cela les besoins du Fonds des calamités à hauteur de près de 500 millions d'euros, ainsi que les besoins RH et l'aide d'urgence, nous arrivons à des besoins estimés, à ce stade, à 735 millions d'euros, pour 2022 uniquement.

Je pense aussi qu'il faut rester humble sur ces estimations et que celles-ci seront sans doute encore affinées dans les mois à venir. Par ailleurs, je tiens également à indiquer que le milliard d'euros lié au protocole des assureurs ne se trouve pas, à ce stade, dans le budget 2022, car il est préfinancé par les assureurs et que la Région ne devra commencer à

rembourser à taux zéro qu'à partir de 2024. Cela étant, pour être tout à fait complet, nous étions, ces derniers jours encore, en discussion avec la Commission européenne pour voir comment imputer au mieux, sur le plan budgétaire, ces dépenses que l'Union européenne qualifierait de *one-off*, c'est-à-dire des dépenses qui ne seront pas intégrées dans la liste de l'évolution structurelle de nos finances publiques.

Voilà en ce qui concerne les inondations.

Le volet « Relance » est évidemment une composante plus qu'importante du budget 2022. Dans ce volet « Relance », il y a bien évidemment le Plan de relance de la Wallonie, qui présente des montants en crédits de liquidation de l'ordre de 1,4 milliard d'euros en 2022. À côté de cela, il y a également une série de montants dédiés à la relance post-covid qui avaient déjà été initiés en 2020 et 2021 et qui se situent dans les crédits des différentes ministres, ce qui porte le volet « Relance » à 1,7 milliard d'euros en 2022.

Au niveau de la covid, nous sommes heureusement, à ce stade, dans des estimations de dépenses bien moins élevées qu'à l'initial 2021 et surtout à l'ajusté 2021, puisque nous sommes maintenant avec un niveau de dépenses estimé à 350 millions d'euros pour 2022, soit la moitié moins qu'à l'initial 2021 et cinq fois moins qu'à l'ajustement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que ce montant de 350 millions d'euros comprend une provision de près de 125 millions d'euros qui se trouve chez le ministre-président pour des dépenses principalement liées à la troisième dose de vaccination et au prolongement de la stratégie de *testing*. Vous avez toutefois sans doute pris connaissance de la déclaration du ministre Vandenbroucke, qui disait, hier, que, à ce stade, cette troisième dose n'était pas envisagée, en tout cas de manière généralisée.

Voilà pour une entame très importante de mes propos concernant l'objectif fixé par le Gouvernement et aussi les trois grandes priorités absolues de ce budget.

Je vais maintenant poursuivre avec des considérations plus habituelles autour des paramètres des recettes et des dépenses.

Pour ce conclave initial 2022, nous avons retenu, à l'entame de nos travaux, les paramètres macroéconomiques issus du budget économique du Bureau du Plan du 9 septembre dernier, soit une croissance réelle du PIB estimée à 3,03 % en 2022 et un taux de croissance de l'indice des prix et consommation de 2,09 %. Ces paramètres prévoyaient un dépassement de l'indice pivot en juin 2022 et donc une augmentation des allocations et des salaires de 2 %, respectivement en juillet 2022 et août 2022.

Je pense qu'il est important de mentionner les paramètres retenus, car il ne vous aura pas échappé que le 5 octobre 2021, soit à la fin du conclave, de nouveaux paramètres ont été publiés par le Bureau du Plan. Selon ces paramètres revus, le déplacement de l'indice pivot aurait maintenant lieu en janvier 2022 avec impact sur les allocations et les rémunérations respectivement en février et mars.

J'ai déjà demandé à mon administration de voir quel aurait été l'impact sur le budget si l'on avait pris ces derniers paramètres. Il apparaît à ce stade que l'impact sur les recettes sera plus positif que sur les dépenses, essentiellement en raison des révisions à la hausse des paramètres d'inflation pour 2021 et 2022, entraînant via la loi de financement des recettes plus favorables qu'anticipées.

Cela étant, au vu de la volatilité des prix actuellement, je pense qu'il est prudent de ne pas s'avancer trop vite en la matière. Il est clair qu'une attention particulière sera portée d'ici à l'ajustement sur l'évolution de ces paramètres. Même si, encore une fois, et soyons de bons comptes, ils ne sont jusqu'à présent favorables compte tenu de la crise.

Au niveau des recettes, je pense clairement que nous serons, pour 2022, dans une situation exceptionnelle à plus d'un titre. Je vais donc me permettre de donner quelques chiffres plus détaillés pour bien comprendre.

En effet, les recettes à l'initial 2021, qui s'élevaient à presque 13 milliards d'euros hors produits d'emprunt et les recettes inscrites au budget 2022 qui se chiffrent à près de 14,225 milliards d'euros, toujours hors produits d'emprunt, représentent une augmentation des recettes de près de 1,225 milliard d'euros.

Cette augmentation est tout d'abord due à une forte hausse des recettes issues de la sixième réforme de l'État et des recettes en provenance de la Fédération. Comme vous le savez, ces recettes sont fortement liées à l'évolution des paramètres macroéconomiques. Comme ces indicateurs sont en hausse, cela augmente à la fois le décompte 2021 que nous toucherons en 2022 et les prévisions pour l'année 2022 en tant que telles.

Concrètement, cela se traduit par : une hausse de près de 150 millions d'euros au niveau des additionnels IPP. Cela a déjà été souligné ici et à d'autres endroits. Il est clair que, sans l'intervention massive des différents niveaux de pouvoir, les revenus des ménages auraient fortement baissé. Ce maintien se traduit ici notamment au niveau des recettes de l'IPP ; une hausse d'un peu moins de 100 millions d'euros pour les compétences transférées et une hausse de près de 130 millions d'euros pour la Saint-Quentin et la Sainte-Émilie. Ce premier paquet explique déjà une partie de la hausse à hauteur d'environ 400 millions d'euros.

Il y a ensuite de très bonnes nouvelles qui sont venues des estimations reçues du Fédéral. En effet, les impôts régionaux perçus par le Fédéral sont en hausse de plus de 230 millions d'euros presque exclusivement

dus à la hausse des prévisions sur les droits d'enregistrement liés aux ventes d'immeubles. Je vous avoue que, au vu de la hauteur du montant, nous avons demandé à faire revérifier ce chiffre lors de l'ICA-W interentité qui s'est tenu le 23 septembre dernier. Il nous a heureusement été confirmé que ces estimations étaient bien correctes.

Cet effet d'accélération peut s'expliquer de plusieurs façons. Tout d'abord, clairement un effet de rattrapage suite à des ventes qui auraient été gelées à cause du covid, mais il y a également, selon le Fédéral, un effet de rattrapage avec un décalage de deux ans par rapport à la Flandre. Enfin, il est clair que la hausse du prix de l'immobilier dans certaines régions a clairement impacté positivement les recettes.

À côté de ces hausses, il y a également une hausse de plus de 60 millions d'euros au niveau des recettes régionales perçues par la Région. Il y a ici différents facteurs qui expliquent cette hausse, dont au niveau de la fiscalité auto une hausse des recettes qui s'explique notamment par des problématiques de l'absence de stock dans le secteur qui booste les ventes de voitures d'occasion et un renouvellement accéléré du parc.

Un signal fort également au niveau du leasing, puisque je veux être volontariste, une recette est inscrite de 20 millions d'euros. On est malgré tout prudent en la matière, car normalement le mécanisme pourrait rapporter en plein rendement 60 millions d'euros. Mais on sait que l'on dépend d'un accord de concertation.

Ceci dit, nous avons des propositions d'experts en la matière et on les reverra avant la fin de l'année au cabinet.

À côté de ces mesures, il y a également quelques opérations moins habituelles qui nous semblent déjà ici utiles de commenter. Tout d'abord, et c'est une première, il y a un effort concerté au niveau de la trésorerie. Comme je l'ai dit, d'emblée, nous avons dès cet exercice focalisé une attention accrue sur le solde brut à financer afin d'augmenter la soutenabilité de la dette.

Concrètement, cela se traduit ici par un effort de plus de 200 millions d'euros. Dans les faits, certaines UAP vont donc faire un rapatriement de trésorerie à hauteur de 140 millions d'euros, tandis que d'autres diminueront leur dotation en 2022 à hauteur de 60 millions d'euros.

Naturellement, cela se fait en neutralisant l'impact SEC. C'est donc réellement une volonté de travailler à ce niveau sur le solde brut à financer. Je pense clairement que cet aspect méritera un éclairage particulier dans nos débats futurs, mais il me semblait crucial de déjà attirer votre attention à ce niveau. Ce n'est pas anodin. Quand on sait que deux tiers du budget transitent par les UAP, je trouve que c'est un message important en termes de gestion globalisée de notre trésorerie.

Ensuite, il y a une recette exceptionnelle de 250 millions d'euros pour les primes covid, qui ne serait, selon les estimations actuelles, pas utilisée. Ici aussi, pour suivre les recommandations de la Cour, ces recettes sont neutralisées en SEC, mais viennent néanmoins soulager le solde brut à financer.

Enfin, il y a également une recette exceptionnelle de 110 millions d'euros en provenance du Fédéral et de la Fédération dans le cadre de la vaccination covid, conséquence de la clé 80-20.

Voilà en ce qui concerne un premier état des lieux des recettes. Comme je le disais, le but était d'ores et déjà de vous donner de grandes explications des variations, mais nul doute que nous reviendrons plus longuement sur ce sujet d'ici quelques semaines.

Encore un dernier élément au niveau des recettes, et non des moindres. À ce stade, nous n'avons pas acté les recettes provenant de l'Union européenne dans le cadre de la reconstruction suite aux inondations. Tant le cabinet du ministre-président en premier lieu que mon cabinet sont en contact régulier avec la Commission européenne – ces derniers jours encore nous l'avons été – pour affiner les recettes de subvention auxquelles on pourrait prétendre en Wallonie.

La recette n'étant pas encore certaine quant à son montant et à la date exacte de son versement, nous ne l'avons volontairement pas inscrite, mais il s'agirait quand même d'une recette de plusieurs dizaines de millions d'euros. On parle entre 150 millions à 200 millions d'euros, ce qui peut en soi constituer, c'était mon objectif, un *buffer* en cas de coup dur que nous connaissons malheureusement très régulièrement ces derniers temps.

En ce qui concerne les dépenses, je ne vais pas procéder à une analyse ligne par ligne des différentes dépenses de chacun des ministres, mais comme pour les recettes je compte vous donner un aperçu des grandes tendances ainsi que quelques mots sur les réformes structurelles et le budget base zéro.

Si l'on compare le total des dépenses de l'initial 2022 par rapport à l'initial 2021, on constate une hausse des dépenses de près de 1,4 milliard d'euros entre les deux exercices. Cela s'explique tout d'abord par l'augmentation naturelle des dépenses, d'une part, c'est-à-dire les dépenses liées à l'inflation, que ce soit en matière d'allocations familiales, de rémunération ou toutes les autres dépenses liées à la hausse des paramètres macroéconomiques, comme j'en ai touché un mot tout à l'heure. À côté de cela, il y a également une augmentation importante au niveau des fonds structurels européens de près de 200 millions d'euros. Celle-ci s'explique par le fait qu'il y a à la fois la fin de la

programmation 2014-2020, mais également le début de la programmation 2021-2027.

Ensuite, comme j'en ai parlé tout à l'heure, le volet « Relance » a été augmenté de près de 300 millions d'euros par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie que nous appelons de tous nos vœux. C'est donc un montant colossal de 1,7 milliard d'euros qui est destiné à la relance. Je parle bien ici de moyens de liquidation en 2022.

Enfin, il y a également un important volet de dépenses, malheureusement liées aux inondations, pour plus de 700 millions d'euros, comme je l'ai indiqué précédemment. Ce volet « Inondations » impacte fortement la Wallonie après la crise covid que nous avons connue et dont nous ne nous sommes toujours pas complètement sortis, mais je tiens à saluer les collègues d'avoir fait l'effort que ce coût ne soit pas une simple addition supplémentaire pour la Région.

À ce niveau, chaque ministre a clairement fait un effort de priorisation de ses dépenses. On le voit au niveau des chiffres, le volant des dépenses n'a certes pas été réduit, mais compte tenu des situations extrêmes il n'a pas encore augmenté de façon exponentielle et c'est déjà un premier pas que d'avoir réorienté certaines des dépenses de chacun. Je me plais à croire qu'à ce niveau c'est aussi un début de nouvelle culture budget base zéro qui se transmet petit à petit à la Wallonie.

Cela me permet également de faire une transition vers le volet « BBZ », car c'est un élément important de la réflexion pour les années à venir. Comme vous le savez maintenant, si nous avons déjà atteint au niveau des chiffres les objectifs de soutenabilité tels que recommandés par la Commission de la dette, il faudra maintenant traduire cela en manière structurelle dans les années à venir. À cet égard, le premier exercice BBZ sera terminé fin mars 2022. Nous en sommes actuellement à la valeur 3 sur 4. C'est seulement à ce moment-là qu'un tour d'horizon à 360 degrés aura été fait au niveau de la Wallonie. Il est donc logique d'attendre au moins l'ajustement 2022 afin de détailler les réformes structurelles qui impacteront les années à venir. En effet, si certains leviers, comme je l'ai déjà dit, faisaient l'objet d'un large consensus, d'autres étaient plus compliqués et nécessitaient de plus larges discussions politiques à la fin de l'exercice.

Il m'est évidemment difficile, dans le cadre de nos débats de ce jour, d'être suffisamment long sur ce sujet du BBZ qui me passionne, comme vous le savez.

Comme je l'ai déjà proposé à cette commission à plusieurs reprises, je pense qu'une audition pour prendre le temps de bien comprendre les résultats des premières vagues et la méthodologie serait utile à la compréhension de chacun.

Enfin, toujours sur le volet BBZ – et parce que je sais que certains s'y intéressent et s'y attachent –, une attention particulière lors de ces discussions avec M. Vanden Bosch dans la Commission des questions européennes, le volet BBZ *spending review* fait partie intégrante des réformes de la facilité pour la reprise et la résilience et outre le programme BBZ en cours, l'assistance technique de la commission à la Région via l'OCDE a débuté comme prévu le 2 septembre dernier.

Je me rends compte, Monsieur le Président, que je dépasse le temps que je m'étais imparti, mais je voudrais malgré tout signaler que le Gouvernement a déjà annoncé aussi quelques réformes qu'il souhaite mettre en place dès les prochaines semaines et mois, que ce soit la fusion des outils économiques ou encore la réforme des aides à l'emploi et à la formation.

Je sais aussi que mes collègues auront à cœur de vous détailler leur projet. Je ne serai donc pas très long sur ce sujet. Je voudrais tout de même épingler l'intégration du CRAC au sein du SPW IAS pour la bonne raison qu'il s'agit d'un délégué BBZ qui avait été identifié en vague 2 et qui faisait l'objet de consensus.

Tout cela pour illustrer que certes, BBZ est un chantier colossal, mais un chantier qui avance avec toute la collaboration des différents SPW, des UAP et des cabinets.

Quelques mots de conclusion sur ce budget maintenant que nous avons parcouru les grandes lignes de celui-ci. Voici en termes de solde de financement ce que nous donne le budget initial 2022. LE solde brut à dépenser – recettes moins dépenses – s'élève bien à 4,134 milliards d'euros ; c'est en ligne avec l'objectif que s'était fixé le Gouvernement.

Si l'on ajoute à ce solde les différentes corrections SEC évaluées à près de 1,1 milliard d'euros, nous arrivons à un solde SEC d'un peu plus de 3 milliards d'euros.

De ce solde SEC, si l'on déduit les impacts relance – 1,7 milliard d'euros –, le covid – 350 millions d'euros – et les inondations – plus de 700 millions d'euros –, nous arrivons à un solde de financement hors impact à -207 millions d'euros. Je sais que d'aucuns n'aiment pas cette manière de présenter les choses, mais elle a le mérite de la transparence et permet de réconcilier la petite histoire avec la grande histoire et de montrer qu'au niveau des dépenses que j'appelais courantes, le Gouvernement garde bien le cap qu'il s'était fixé en début de mandature.

Peut-être que je peux encore donner un élément, car cette question m'avait déjà été posée précédemment, sur l'effort qui est effectué par chacun des collègues concernant les fameux 800 millions d'euros. Je ne vais pas les détailler, mais l'ordre d'échelle en termes de répartition peut vous être donné.

Chez M. le Ministre-Président, l'effort est de 8 millions d'euros ; chez M. le Ministre Borsus, il est à 174 millions d'euros ; chez M. le Ministre Henry, 237 millions d'euros ; chez Mme la Ministre Morreale, 112 millions d'euros ; chez moi-même, 23 millions d'euros ; chez M. le Ministre Collignon, 192 millions d'euros ; chez Mme la Ministre De Bue, 28 millions d'euros ; chez Mme la Ministre Tellier, 26 millions d'euros.

Je vous remercie pour votre attention.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Chers collègues, on ne peut pas être longs à ce stade. Désolé, mais nous n'avons reçu aucun document, aucun tableau et la communication est sommaire.

Déjà à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on a reçu quelques diapositives pendant le débat. Quand on parle de transparence, d'effort d'association du Parlement, vous me pardonnerez de dire qu'il y a encore du chemin, mais soit, c'est la règle. C'est déjà mieux qu'à l'ajusté 2021 où il n'y avait même pas eu de communication.

« La Wallonie peut croiser les doigts et se serrer les dents. Elle évolue désormais sur une corde raide ». La personne qui a tenu ce propos, ce n'est pas votre serviteur ni un membre du cdH. C'est un éminent journaliste du matin, Bertrand Henne à la RTBF. L'image du funambule, c'est celle que j'avais utilisée en 2021. À l'époque, c'était probablement de bonne guerre, on a ricané sur cette corde raide où, dans le moindre vent contraire, on pouvait s'exposer à de graves difficultés. Malheureusement, il y a eu du vent contraire, et autant dire, Monsieur le Ministre, que je ne suis pas du tout rassuré pour l'avenir. Je ne sais pas si je dois choisir entre cette image du funambule, puisque aujourd'hui elle a progressé, ou du fakir qui est assis sur des piques. Si cela dure peu de temps, ma foi, on peut résister. Si c'est pérenne, c'est évidemment beaucoup moins agréable, sinon dangereux.

Une réaction très rapide, rassurez-vous, d'abord sur le cadre européen. Nous sommes tous d'accord pour dire que 2022 sera la dernière année de tolérance, de flexibilité. Après, il y aura une discussion sur la trajectoire que l'Union européenne va se profiler. La présence des libéraux en Allemagne, dont on sait déjà qu'ils ont des objectifs beaucoup plus rigoureux que ne l'avait l'actuelle chancelière, peut peut-être influencer. Nous ne savons pas ce que les frugaux vont pouvoir influencer, et nous ne savons pas non plus si la BCE va encore racheter des dettes souveraines ou pas. Ce que nous savons, c'est ce que le représentant de la Commission, Monsieur Xavier Vanden Bosch, est venu le dire ici. L'interrogeant sur le fait que les gouvernements plaçaient hors solde un certain nombre de dépenses, il nous a répondu : « c'est une présentation esthétique des gouvernements, je leur laisse, mais désolé, pour nous, Commission européenne, toute dette sera calculée dans le déficit ». Cela veut donc dire : on peut faire croire – et j'y reviendrai, d'ailleurs le ministre l'a déjà abordé – que le solde n'est plus que de 207 millions d'euros. Ma foi, on ne va pas sourciller pour ce montant-là, mais nous savons bien sûr que la réalité est toute autre. Il y a donc ici une première hypothèque grave de réaction de l'Union européenne par rapport au contexte dans lequel nous évoluons.

Deuxièmement, la dette. N'ayons pas peur des mots. La dette a explosé. Je rappelle quand même qu'en 2015, elle était de 7,9 milliards d'euros. Je l'ai connue à un autre niveau et j'avais, et c'était de bonne guerre, probablement, essuyé de très nombreuses critiques. En 2021 elle est de 20,9 milliards d'euros, et nous savons qu'elle va encore évoluer puisque la Cour des comptes évoquait 31 milliards d'euros et même 39 milliards d'euros si l'on y ajoutait la dette indirecte. Aujourd'hui, à l'aune de cet exercice-ci, les experts ne sont pas loin des 43, 44, 45 milliards d'euros au terme de la législature.

Je veux juste rappeler quand même que nos recettes, c'est 15 milliards d'euros. C'est donc une dette qui représente trois fois nos recettes. C'est d'ailleurs pour cela que tout à l'heure je voulais saluer le travail de notre patrimoine, qui peut quand même un tout petit peu redresser l'image de la Région. Il n'empêche : 45 milliards d'euros, ou 44 milliards d'euros, sans compter que la dette hospitalière n'a toujours pas été répartie – il y a près de 5 milliards d'euros – et l'encours – j'ai bien entendu qu'on la surveillait, mais elle a encore augmenté, puisque la Cour des comptes, dans son édition de l'ajusté 2021, évoquait 5,3 milliards d'euros. On a donc, n'ayons pas peur des mots, une explosion vertigineuse de la dette.

La question qui se pose – je me réjouis que le Gouvernement se la soit posée, parce qu'il faut rendre au Gouvernement ses mérites – : est-ce soutenable ? Nous n'avons pas encore vu les données ni l'audition des experts. Ce sera pour le mois de novembre, je crois, Monsieur le Président. Toutefois, il nous est revenu que dans l'hypothèse la plus favorable, celle d'un relèvement de taux de 1 %, nous serions en fin de décennie à plus de 1 milliard d'euros de remboursement de charges. Il faut donc bien se rendre compte qu'aujourd'hui on doit faire face à des urgences. On le fait essentiellement ou quasi totalement par la dette, mais un jour ou l'autre, il faudra payer cette dette, il faudra l'amortir et il faudra la rembourser, et nous ne savons pas dans quelles conditions nous serons à ce moment-là pour le faire.

Troisième élément, c'est l'évolution des soldes. J'ai quand même été rechercher parce que, comme on n'a pas de document, on replonge dans ceux que nous avons en tête, 2019 : solde budgétaire -530 ; 2020 : –

2,565 milliards ; 2021 : -3,515 milliards ; 2022 : -4,134 milliards.

Alors je sais qu'il faut retirer la sous-utilisation, mais le reste il faut le couvrir sur le marché.

Vous vous rendez compte du mont Everest, du solde que nous sommes en train de tracer ? Ce sont des chiffres qui ne sont pas discutables puisqu'ils viennent des documents budgétaires, y compris de l'annonce du Gouvernement aujourd'hui.

On est là devant des soldes budgétaires, je veux que l'on réfléchisse bien, solde brut de 4,134 milliards sur 15 milliards de recettes. Reproduire un tel niveau d'endettement, 2,5 milliards, 3,5 milliards, 4,1 milliards, c'est insoutenable.

Du reste, votre collègue, Frédéric Dardenne, l'a dit pour la Fédération « au rythme d'un milliard, celle-ci va droit à la déconfiture ». « Il faudra », disait-il « que les Régions viennent soutenir les matières communautaires ». Voilà déjà une autre hypothèque qui se profile assez rapidement.

Je rappelle quand même que la dette de la Fédération va passer à 16 milliards d'euros. Il faudrait ajouter, aux 45 plus 16, chers amis, on est à 61 milliards de dettes pour une recette de 25 milliards par an.

Chacun appréciera. Il restera d'autres hypothèques. Nous n'avons pas les tableaux, mais les octrois de crédits et les prises de participation, c'est toujours une foire d'empoigne comme cela ne compte pas pour le solde, on essaie toujours d'en prendre un maximum, mais les marches de sécurité nous devrons les apprécier au moment où vous viendrez déposer votre programme budgétaire.

Et puis, il y a un élément positif, mais qui mérite toute notre attention. C'est la première fois, osons les mots, que le Gouvernement parle d'économies. Depuis qu'il est installé, il n'a jamais parlé d'économies. On a parlé de budget base zéro, mais qui devait s'échelonner jusqu'en 2022-2023 et peut-être davantage.

Ce sont 150 millions. Donc si j'ai bien compris le ministre et sa communication, 150 en 2022, 300 en 2023, 450 en 2024. Nous allons donc, dans les trois prochaines années, faire pas loin d'un milliard d'économies, si j'ai bien compris le système de crémaillère que vous avez évoqué.

Je veux bien vous croire, mais on va apprécier la crédibilité du propos à la réalité des économies que vous viendrez nous présenter d'ici quelques semaines.

Si c'est pour des mouvements de valorisation de trésorerie, de valorisation de réserves, que sais-je encore, tout à l'heure on a dit que les farces et attrapes que c'était fini. Cela peut marcher une année. Je le conçois aisément. Il ne s'agit pas bien sûr d'économies structurelles. On voit que le fédéral, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, malgré tout, s'est engagé dans cette voie et l'on aura l'occasion, là aussi, d'apprécier la pertinence en la matière.

Donc 150 millions, c'est beaucoup. La preuve est que le conclave a duré beaucoup plus de temps que prévu et c'est à la fois très peu. C'est 150 millions, c'est la croissance de l'IPP. C'est moins que l'évolution des droits d'enregistrement et vous avez raison de les prendre avec pincettes parce que je pense qu'il y a un double phénomène, mais va-t-il perdurer, de rattrapage et de valorisation des prix ?

Cela veut dire que, dans les années à venir, on peut supprimer l'indexation. On arrivera à peu près au montant que vous espérez. Est-ce soutenable ou pas ? C'est aussi une question que nous aurons l'occasion de vérifier dans la matérialité des économies que vous allez nous présenter en la matière.

Et tout cela à un moment où la Région va arriver en quel état en 2024 ?

Avec des économies qui risquent d'être compliquées à opérationnaliser, à s'organiser sur le plan politique et qui devront atteindre un résultat, sans quoi, là nous tombons de la corde, très clairement.

Tout cela à un moment où l'on va hériter d'une partie de la dette de la Fédération, sinon sa part wallonne. À un moment, il faudra rembourser l'avance des assureurs, ou il faudra prendre en charge le milliard d'euros du Fédéral, à un moment où la solidarité nationale, le socle va diminuer, 621 millions d'euros ici, et 122 millions d'euros en Fédération Wallonie-Bruxelles, et un moment où il faudra probablement accueillir de nouvelles compétences dont on sait qu'au début – on connaît bien la technique de la N-VA – il y a toujours une petite valorisation, mais très vite, on se retrouve avec l'effet retour lié à l'IPP. Franchement, Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu de nombreuses discussions, débats, des diatribes, des oppositions, et cetera, mais aujourd'hui, je vous souhaite vraiment de réussir. Je souhaite vraiment que tous les engagements au chiffre près que vous allez avancer soient tenus, parce que sinon, le funambule va tomber de la corde, et le fakir ne résistera plus aux pics sur lesquels il repose.

Autrement dit, vous n'avez plus le droit à l'erreur, et ceux qui – c'est notamment le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles – ont décompté les jours pour arriver à fin 2024 en se disant : « laissons le travail pour les autres, ce ne sera plus le nôtre », ceux-là se sont trompés, certainement en Fédération, et plus que probablement en Région. Aujourd'hui, vous avez été vigoureux, je veux le reconnaître, par rapport aux inondations, au covid, même si parfois il a fallu faire des rappels, et cetera, et je pense que l'opposition a pleinement joué son rôle de manière constructive.

Maintenant, du vigoureux, il faudra que vous fassiez la démonstration du rigoureux, et tout ce que vous allez dire – pas aujourd'hui, puisque aujourd'hui, reconnaissons-le, vous avez jeté quelques chiffres, et vous ne m'en voudrez pas de dire qu'il nous est matériellement impossible de le vérifier puisque nous n'avons aucun texte, aucune ventilation – mais tout ce que vous allez avancer, tout sera retenu contre vous et contre ce Gouvernement. Le moindre écart par rapport à une trajectoire qui reste malgré tout, pour moi, plus optimiste que la réalité, mais peut-être suis-je conditionné, je ne sais pas, mais aujourd'hui, je ne peux pas dire que la Wallonie va de l'avant avec assurance. Je reprends l'image de Bertrand Henne, il faudra croiser les doigts, se serrer les dents, et rester sur la corde raide. Cela, c'est trois éléments, cela va nous changer – pardonnez-moi – du ton que nous avions eu depuis 19, 20, même en période de covid, parce qu'il y avait des facilités sur le marché financier ; on pouvait même emprunter pour l'année suivante, et c'est encore le cas, tant mieux, mais tout cela est-il durable ? Je sais qu'il y a une publicité qui dit que c'est le « -able » qui compte davantage que le « dur- », je ne crois pas que c'est le cas ici.

Monsieur le Ministre, je vous souhaite de réussir, parce que vous porterez une très lourde responsabilité avec ce Gouvernement par rapport à l'avenir des Wallonnes et des Wallons. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci Monsieur le Ministre pour votre présentation. Comme vous nous l'avez expliqué, l'objectif, pour le budget de 2022, est de respecter la trajectoire de retour à l'équilibre en 2024. Vous avez aussi expliqué que cet objectif sera réalisé sans augmentation de taxe. Cela pose évidemment la question de savoir comment vous allez faire. Dans la confection d'un budget, notre point de vue est qu'il y a deux visions qui s'affrontent : la première est une vision de réduction des dépenses qui a pour conséquence la création d'une dette cachée. Par exemple, si l'on n'investit pas suffisamment dans les soins de santé de première ligne, si l'on n'investit pas assez dans la prévention en matière de santé, inévitablement, il y aura plus de malades et d'office, cela va entraîner plus de dépenses pour soigner ces personnes.

L'autre vision est basée sur l'investissement qui, à plus long terme, certes, permet de réaliser des économies. L'exemple de la médecine de première ligne que je viens de mentionner d'ailleurs est tout aussi valable. Du coup, j'aurais voulu savoir quelle vision avez-vous adoptée pour la création de votre budget.

Il y a deux semaines, nous avons discuté du budget base zéro, et je ne reviendrai pas avec notre critique sur le sujet, mais plutôt avec des questions : quelles seront les lignes budgétaires impactées par ce budget base zéro ? Par exemple, le taux d'emploi va-t-il être impacté par ce budget base zéro ? Autrement dit, y aura-t-il une diminution de l'emploi public ? Y aura-t-il, par exemple, des non-remplacements de départ à la retraite ? La qualité de cet emploi sera-t-elle aussi impactée ?

Dans une récente interview, vous expliquez : « Sur dix ans, nous devrons faire des économies traduites en réformes structurelles à concurrence de 150 millions d'euros en plus chaque année. » Vous l'avez encore expliqué aujourd'hui. Quelles sont donc ces réformes structurelles ? Peut-on déjà avoir des pistes ? Je trouve qu'il serait intéressant de le savoir.

Je terminerai par certaines considérations. Je vais être franc avec vous : ce budget m'inquiète, car il a l'odeur d'un retour à une forme d'austérité. Sur le retour à l'équilibre, la Cour des comptes ne dit pas autre chose dans son rapport : « Les États sont par ailleurs tenus, dès que les conditions économiques le permettront, de rétablir des positions budgétaires prudentes qui garantissent la soutenabilité de leurs dettes ».

Monsieur le Ministre, on voit bien que vous en êtes également bien conscient. Finalement, le keynésien que vous disiez être devenu en début de législature commence tout doucement à retrouver ses vieilles habitudes libérales. L'agence de notation Moody's vous pousse d'ailleurs également dans ce sens-là ; des agences de notations privées à qui l'on donne, selon nous, beaucoup trop de pouvoir et qui sont grandement responsables des politiques d'austérité chez nous puisqu'elles ont finalement le monopole de l'évaluation des risques d'emprunt et poussent toujours les pays à réduire leur déficit et donc, à limiter les investissements publics qui sont pourtant si indispensables si l'on veut construire un modèle économique solidaire et résilient.

Finalement, nous pensons que nous devons faire le contraire, Monsieur le Ministre. Face au défi climatique, face à la pauvreté qui augmente chaque jour – il faut voir dans les villes, c'est terrible –, nous devons continuer à investir, car cela coûtera moins cher que de laisser la situation s'envenimer. Si l'on part sur une logique de réduction des dépenses à tout prix, vous allez contracter l'économie, ce qui posera problème au niveau de la soutenabilité de la dette.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – En ce qui me concerne, je voudrais remercier M. le Ministre de nous avoir partagé les informations à la sortie de ces discussions budgétaires qui, comme il l'a dit, ont quand même duré plus longtemps que d'habitude.

Il a dit aussi « on aura une discussion plus approfondie le 8 novembre lorsque nous aurons toutes les données chiffrées devant les yeux », et je pense notamment à ce qu'il a évoqué en matière d'efforts concertés par rapport à la trésorerie.

Je voudrais aussi rappeler, comme mes collègues, que nous sortons quand même de deux années très difficiles, avec cette crise du covid, qui ont entraîné des besoins colossaux pour la population wallonne, pour la reconstruction, pour la relance. Je pense que le Gouvernement a fait ce qu'il devait faire.

Évidemment, cela nécessite d'avoir une vision la plus réaliste possible et surtout une volonté d'être dans une logique de soutenabilité de la dette. Là, encore une fois, avec l'objectif réaliste et atteignable qu'il a évoqué, à savoir de 150 millions d'euros annuels cumulés durant dix ans, nous sommes dans un cadre que nous pouvons suivre.

Je voudrais juste terminer en retenant ce qu'il a dit par rapport au budget base zéro, qui est tout de même un chantier qui avance, et qui devrait dégager 10 % de marge de manœuvre dans les années qui viennent. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici, c'est une nouvelle culture qui est mise en place au niveau de la Wallonie. Je serai, comme d'autres collègues, vraiment impatiente de pouvoir discuter plus longuement avec le ministre dans le cadre des discussions budgétaires que nous aurons, mais avec des éléments plus complets sur la table.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Une communication relative au budget initial ne remplace bien évidemment pas son examen. Il en sera question en novembre et nous pourrons effectivement discuter plus longuement sur base des tableaux et de chaque ligne, mais nous pouvons quand même relever quelques éléments significatifs ou politiques – appelez cela comme vous le voulez – et M. le Ministre a déjà relevé bon nombre de ceux-ci.

Ce n'est plus un budget en trois couches, mais en quatre, ce qui, je peux le comprendre, amène quelques réflexions. C'est le budget qui permet effectivement de travailler sur les missions de base de l'entité politique qui est la nôtre. C'est le budget qui a dû faire face à la crise sanitaire et à la pandémie. C'est le budget qui a aussi une ambition de relance. C'est la quatrième couche qui s'est ajoutée et j'espère que l'on peut, pour au moins deux de ces couches, considérer que c'est bien malgré nous qu'elles se sont ajoutées. C'est le budget d'inondations, si vous me passez l'expression, pour présenter cela comme cela, avec des phénomènes, deux d'entre eux, qui ont demandé une mobilisation absolue de moyens pour répondre collectivement à la situation de double crise que l'on connaît, puisque nos concitoyens et l'économie attendaient une réaction des pouvoirs publics.

Pour ce qui est de l'ordinaire, le ministre l'a rappelé, la trajectoire de retour à l'équilibre, même si je sais que l'on peut discuter des chiffres de manière relative et sans fin, cet objectif d'assainissement est maintenu, parce qu'il en va aussi de la crédibilité de l'entité Wallonie sur les marchés financiers, pour ce volet-là du moins. Il est heureux de rappeler que cette échéance de 2024 reste celle qui est fixée. Il est aussi heureux, même si j'ai entendu certaines remarques sur la nature des économies qui peuvent être faites ou de la manière dont on les fait, de voir que l'on ne veut pas casser la reprise. Certes, on part de plus loin que ce que l'on a connu ces dernières années, mais il est heureux de voir que l'on ne veut pas casser cette reprise et que l'on a maintenu des moyens considérables pour que, dans un contexte où les paramètres économiques sont meilleurs que prévus, on puisse réenclencher le moteur et retrouver le rythme de croisière, et même mieux, qui était le nôtre, parce qu'il en va là aussi ensuite de la bonne santé budgétaire et financière de la Région.

Ce sont des aspects factuels dont on peut débattre longtemps, avec quelques signaux politiques positifs. J'entendais tantôt que le coût de l'inaction est plus élevé que le coût de l'action, je peux partager cela, en voyant des budgets qui sont immunisés dans la volonté politique de soutenir par exemple la relance ou la transition. C'est bien la démonstration de ce que le Gouvernement a compris qu'il fallait voir ces montants comme des investissements et non pas comme des dépenses.

Toutefois, en matière de dépenses, vu la situation que l'on connaît, il faudrait être aveugle pour ne pas accepter certains constats, certaines réalités. Un travail doit être fait sur les dépenses. J'essaie d'éviter de parler de la dette, puisque c'est au menu le 8 novembre. On va le faire. On peut revenir, toutes les semaines ou tous les 15 jours, avec les mêmes considérations, mais essayons d'évoquer le budget en tant que tel. Vous avez un effort structurel et cumulatif de la réduction du déficit, qui n'est jamais bien loin de la dette, j'en conviens, de 150 millions d'euros par an sur 10 ans. C'est peut-être le côté libéral, mais pas frugal, c'est sans doute un signal positif que je veux souligner, parce que l'on répond déjà à des considérations émises par les experts de la Commission de la dette, mais aussi par toute une série d'observateurs. Des économistes de l'Institut Destrée ont d'ailleurs publié tantôt un avis sur cette question. On en reparlera le 8 novembre.

Au niveau des économies, je voudrais savoir si vous pouvez nous en dire plus sur les économies structurelles. Même si je suis de ceux qui considèrent que l'on peut avoir moins d'états, mais mieux d'états, ce n'est pas le propos ici, mais ici en l'occurrence dans les économies on peut aussi mieux dépenser. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur cette réflexion sur ces économies structurelles parce que, dans l'absolu, le terme peut rester très générique, très large. Pourtant, vu l'enjeu qui nous attend, je crois qu'il faut quelques précisions.

Vous avez évoqué les réorientations légitimes et nécessaires pour faire face au coût des inondations et le montant de 800 millions d'euros. Si l'on additionne les

chiffres que vous avez donnés, on y parvient. Y a-t-il des informations complémentaires que vous voulez soumettre par rapport à l'impact des inondations qui vient effectivement perturber l'épreuve budgétaire du Gouvernement ?

En troisième sous-question, je ne m'éterniserai pas là-dessus, parce que quand elles les recettes favorables, cela n'appelle pas de grands commentaires, mais on a évoqué très longuement l'implémentation totale de WBFin à travers l'outil des comptes. Quel est l'impact de cette dynamique, de cette réflexion dans l'approche budgétaire de la Wallonie, ce qui est le préalable à un compte ? J'imagine qu'il y a des enseignements de cet exercice qui peuvent être eux aussi retirés pour le pilotage budgétaire de la Région.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Merci de rester aussi avec nous en cette fin de commission puisque je vois que des collègues sont pris par d'autres travaux dans d'autres commissions.

Les temps sont difficiles. Ils étaient déjà difficiles lorsque nous avons eu notre dernier débat budgétaire à la mi-juillet autour de l'ajustement puisqu'en 2020 autant qu'en 2021, le covid a conduit le Gouvernement à un niveau de dépense jamais atteint. Ce niveau de dépenses était conduit par les circonstances. Il n'y avait pas d'autres choix que d'intervenir, comme le Gouvernement l'a fait. Je pense qu'il est difficile de s'émouvoir aujourd'hui des endettements qui, à mon sens, correspondent à un consensus large au sein de cette assemblée parce que je n'ai pas entendu de voix s'élever contre cette intervention du Gouvernement sur le front du covid, que ce soit le front sanitaire, social ou économique.

Les temps étaient difficiles et ils le sont plus encore depuis la mi-juillet avec, au-delà du drame humain extrêmement fort que représentent ces évènements, des circonstances qui s'ajoutent encore aux difficultés auxquelles notre Région doit faire face.

Dans ce contexte, la faiblesse de l'intervention fédérale continue à marquer les esprits puisqu'elle a renvoyé la Région à ses compétences en se limitant à une intervention en termes de prêts. Il ne s'agit évidemment pas de considérer qu'elle n'a pas de valeur. Elle a bien sûr une valeur, mais elle a la valeur du prêt d'un voisin qui vient nous prêter un peu de son bien.

Le ministre a amené un certain nombre de chiffres. Je l'en remercie, cela nous permet d'avoir déjà un certain nombre d'éléments qui permettent de structurer l'approche et les prochains débats que nous aurons avec cette quadrature du cercle qui s'est encore plus tendue par rapport aux circonstances que nous avons rencontrées jusqu'il y a quelques mois. Cette quadrature consiste à maîtriser l'endettement – puisque l'endettement n'est considéré par personne comme une finalité positive en elle-même – tout en poursuivant et en amplifiant en l'espèce la dynamique d'investissement que le Gouvernement a choisie.

Cette quadrature se tend parce que les autres défis sont toujours là. On fait face à des enjeux qui se sont ajoutés, mais les temps sont réellement difficiles et les autres défis sont toujours là. Bien évidemment, le Gouvernement continue à vouloir les rencontrer.

J'ai entendu parler d'austérité. Cela tourne à la caricature lorsque le ministre nous annonce une augmentation de 300 millions d'euros d'investissements pour l'année qui vient. Je ne pense pas qu'il faut faire de longs développements là-dessus. De toute façon, nous poursuivrons nos discussions d'ici quelques semaines.

Comme M. Cornillie, j'aurais bien envie d'en savoir un peu plus sur les réorientations qui sont proposées sur le calendrier d'exécution du Plan de relance. Le Gouvernement a-t-il fini son travail en la matière ou cette planification, qui dépasse le seul budget 2022, est-elle toujours en cours ? Ce sont des questions que nous nous posons à ce stade de la discussion.

Je note qu'il y a plusieurs provisions. En tous cas, au-delà de *buffers* que le ministre apprécie – c'est légitime dans son chef –, je retiens qu'il y a deux provisions au moins qui sont des provisions implicites qui n'apparaîtront sans doute pas dans les écritures, mais qui existent bel et bien. D'une part, celle qui consiste à ne pas inscrire d'écriture à ce stade quant à l'intervention de l'Union européenne dans le cadre du défi des inondations et de la reconstruction et d'autre part la non-prise en compte de l'évolution positive des paramètres. Il est vrai que cette évolution est aussi potentiellement instable et qu'il eut été audacieux de l'inscrire dès à présent. D'ici à l'ajustement, de nouveaux défis se préciseront sans doute. Il me donc paraît prudent d'agir de la sorte.

En lien avec l'intervention de l'Union européenne, avec la Facilité pour la reprise et la résilience, le secrétaire d'État fédéral a annoncé une révision de l'intervention globale en lien précisément avec l'évolution positive d'un certain nombre de paramètres macroéconomiques. À ce stade, à ma connaissance, la manière d'imputer cette moindre intervention entre les entités, qui sont parties contractantes de ce projet à l'échelle interfédérale, on n'a pas encore reçu réponse. Y a-t-il des clauses de rendez-vous ? Y a-t-il un calendrier ? Est-ce l'État fédéral qui interviendra ? Cela peut se concevoir.

À côté de cela, quelques éléments à l'horizon.

En ce qui concerne l'IPP, vous avez noté l'évolution en lien avec la conjoncture. Il faut aussi se rappeler un certain nombre de débats qui peuvent intervenir au niveau fédéral. Il y a des débats quant à des éléments qui apparaissent constitutifs de la justice. En tout cas, c'est le sentiment que nous avons quand il s'est agi du

débat sur la rémunération des sportifs professionnels ou, en tout cas, de certains d'entre eux et de l'enjeu de l'intervention fédérale pour les emprunts hypothécaires de la neuvième, de la quinzième et de la cinquantième habitation. Ce sont des débats qui existent à l'échelle fédérale.

Il y en a un plus large et potentiellement plus porteur en termes de recettes. C'est celui de la fraude fiscale, avec le scandale des Pandora Papers, qui s'est ajouté à ceux qui ont déjà défrayé la chronique. Il faut toujours avoir bien à l'esprit, même si la compétence est fédérale, qu'un quart de la recette est régionale. Dans un moment où les temps budgétaires vont se tendre, on ne peut pas détourner l'attention de ces enjeux. La Wallonie n'a pas voix au chapitre de façon formalisée. Néanmoins, à l'échelle de notre pays, il y a là une attention que nous devons porter aux débats fédéraux qui interviendront sur ces enjeux. Le premier d'entre eux est à mon sens l'existence et, le cas échéant, la mobilisation des moyens, qu'ils soient humains, qu'ils soient législatifs, qu'ils soient techniques, pour pouvoir agir face à la justice de la fraude fiscale.

Le deuxième horizon, l'horizon institutionnel, peut prêter à spéculation. Je ne pense pas que le moment soit venu de suivre notre collègue, André Antoine, sur ces discussions, même s'il ne s'agit pas de les éluder. Il y a un paramètre qui me turlupine dans son propos, qui porte sur le mécanisme de transition. En Wallonie, un mécanisme de transition va conduire à une perte de 62 millions d'euros à l'horizon 2024-2025 et qui va, par escalier, diminuer pendant 10 ans. Il a évoqué une perte de l'ordre de 120 à 125 millions d'euros en Fédération. Je suis surpris par son propos parce que, dans mon esprit, le mécanisme de transition joue dans l'autre sens pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir une masse approximative de 150 millions d'euros qui va crescendo dans l'autre sens. Cela veut dire que, pendant 10 ans, la Fédération va gagner 15 millions d'euros par an. Cela ne va pas changer fondamentalement son équation budgétaire. Si nous sommes au clair sur les données factuelles, nous éclairons une part du débat. Il ne s'agit pas d'ajouter des maux aux maux du monde, qui sont déjà assez nombreux.

Le troisième horizon dont j'ai envie de parler, c'est l'horizon de la dette écologique. Il s'agit de tenir l'endettement à l'œil et de le maîtriser. Le Gouvernement, en la matière, avec les experts dont il s'est entouré, a pris une mesure pour maîtriser cet endettement à partir du solde brut, ajoutant ainsi le solde brut comme paramètre d'appréciation au solde SEC qui, lui, est contrôlé par ailleurs. Il ne faut pas pour autant sous-estimer, mettre au placard ou sous le tapis la dette écologique. Lorsqu'on le fait, elle nous pète à la figure, comme l'actualité récente nous l'a dramatiquement montré.

Enfin, le dernier horizon, c'est l'enjeu du débat européen. On en a déjà plusieurs fois parlé dans notre Parlement. Nous avons une part modeste dans ce débat, que l'on doit occuper. Il y a notamment la discussion sur l'évolution des règles en matière budgétaire et, pour ce qui nous concerne, la prise en compte précisément de l'importance de ces investissements et notamment d'investissements aussi existentiels que ceux dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour l'adaptation climatique où, clairement, une part doit pouvoir être construite.

J'ai bien suivi l'évolution de l'actualité allemande. Je pense qu'il ne faut pas s'arrêter à la première ligne, où chacun rappelle de manière assez prévisible ses totems. Il y a une nécessité d'ouvrir le capot et d'aller plus loin, en particulier justement sur la reconnaissance de ces investissements, dans la façon dont les institutions européennes appréhendent les réalités budgétaires, les nôtres comme celles de tous les États européens.

Voilà, Monsieur le Président, quelques éléments à la fois de questionnement et d'appréciation.

Une dernière question plus technique : je déduis de ce qui a été dit qu'il n'y a donc pas de deuxième feuilleton d'ajustement et que, nonobstant l'importance de certaines interventions nécessitées par les faits et par les devoirs qui s'imposent à nous dans ces drames, le Gouvernement estime donc pouvoir mener à bien le budget 2021 avec les arbitrages qui ont été validés par ce Parlement en juillet dernier à l'occasion de l'ajustement 2021. Le cas échéant, le ministre pourra le confirmer.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Évidemment, comme cela a été dit, en l'absence de lecture du budget avec tous les documents qu'un budget représente, chacun peut avoir des impressions différentes. À cet égard, je n'ai pas d'observations à faire. Je crois simplement qu'il faut que l'on reste aussi cohérents et corrects entre nous. Je n'ai pas de difficulté à ce que l'on cite Bertrand Henne, mais il faut le citer entièrement. Le citer partiellement, ce n'est pas faire honneur au propos judicieux qui a été le sien. Tout le monde connaît la qualité du journaliste.

Quand on compare une dette éventuelle de 45 milliards d'euros et de dix ans pour la Wallonie en y ajoutant les 16 milliards d'euros de la Fédération aujourd'hui, on ne parle pas des mêmes choses. Ce n'est pas cohérent. On peut évidemment toujours trouver que le malade devrait être plus malade encore, mais dans ce cadre-là, on essaie de lui dire qu'il est peut-être atteint de maux par lesquels il n'est pas atteint. Enfin, je rejoins ce qui a été dit par M. Hazée sur la transition par rapport à la Fédération. J'avais la même lecture.

Ceci dit, reconnaissons que, quand on fait référence à l'incertitude des comptabilités européennes, ce n'est

pas de l'incertitude : c'est l'évolution d'un débat. Il y aura débat. Vous savez que si l'on parle de l'Allemagne aujourd'hui, on parlera très rapidement de la France en termes électoraux aussi. La France a annoncé qu'elle inscrirait le débat sur les normes européennes au premier semestre 2022, avec le Commissaire Gentiloni. Cela n'est pas remis en cause par les libéraux allemands. Ceux-ci ont dit : « Pas de nouveaux impôts ». Sur ce que j'en lis à ce jour – et mes lectures datent encore de ce matin –, ils n'ont pas remis en cause une solidarité européenne ou une comptabilité européenne qui serait évolutive pour permettre l'investissement. C'est tout le débat de la qualité de l'investissement de demain. Mais avant de nous parler de la qualité d'investissement, c'est avant tout parler d'investissement. C'est cela l'enjeu pour demain. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas y avoir une lecture en termes de comptabilité sérieuse et forcément en termes de déclinaison budgétaire tout aussi sérieuse.

Concernant le solde brut, on ne peut pas nous reprocher tout et son contraire. On s'y est attaqué. Jusqu'à présent, dans cette commission dans laquelle je suis tout de même depuis quelques années, on a parlé de SEC. Alors, on voit effectivement que, en SEC – en dépenses courantes, pour être plus précis –, on va retrouver l'équilibre en 2024. On s'attaque au solde brut. Je crois qu'il faut le faire, clairement. On ne peut pas faire autrement. Mais on ne peut pas à la fois nous reprocher de le faire et nous dire qu'il y a le feu sans présenter d'autre alternative ou d'autre solution. Non, il n'y a pas le feu ; il y a une dette qui a explosé : 7 milliards d'euros en deux ans, soit la moitié du budget annuel des recettes de la Wallonie pour la covid et les inondations. Il n'y a aucun pouvoir politique qui pourrait faire face à cela sans recourir, effectivement, à l'emprunt ou à des aides. C'est ce que nous avons fait. Cela n'empêche pas qu'il y ait tout de même une augmentation de la dette en liaison directe avec ces éléments vécus. Malgré cela, alors que l'on aurait pu faire référence à la clause dérogatoire. Je rappelle que, pour l'Europe, en 2022, on est toujours dans la clause dérogatoire. Nous ne l'avons pas fait. Pourquoi ? Parce que l'on a suivi à la lettre – et je n'en fais procès à personne ici autour de la table ; le 8 novembre, tout le monde pourra entendre le représentant des experts économiques – ce qui est dit par ces experts. C'est bien plus qu'une prise de conscience. C'est un acte. Nous aurions pu simplement faire référence à ce qu'était aujourd'hui, pour l'Europe, la clause dérogatoire, nous ne l'avons pas fait.

Nous avons été, je crois, bien inspirés en ne le faisant pas, mais c'est donc une gestion politique qui n'est pas négligeable parce qu'il inscrit la dynamique budgétaire dans une ligne de maîtrise de la dette sur les années à venir. On peut encore évoquer tout ce qui se passera en 2024, 2025, et cetera.

J'entends que certains, quasiment tout le monde ici, semblent dire que nous récupérerons des compétences de la Fédération, OK. J'entends parfois d'autres discours ailleurs. Il faut donc être cohérent aussi : soit c'est la Région devra le faire, soit elle ne devra pas le faire.

Je suis de ceux qui pensent que l'on doit s'apprêter à le faire et je ne l'ai jamais caché, mais ce que l'on pense un jour peut parfois être, en termes politiques, différent le lendemain.

Toujours par rapport à cette dette, la question que l'on s'est posée avec l'aide des experts, qu'ils ont trouvé d'ailleurs judicieuse, puisque c'est à cela qu'ils répondent aussi, c'est la soutenabilité de la dette.

Il n'y a pas un État – et cela choque parfois les citoyens lorsque l'on dit cela – qui n'a pas de dette.

Le financement public, c'est des dettes. Si l'on me trouve un autre modèle que celui-là, que mes prédécesseurs viennent me dire comment ils faisaient.

La dette fait partie du financement public. Sa transcription sur un plan comptable peut effectivement être différente.

La question est de savoir si elle est soutenable ou non. Lorsque la Wallonie s'engage dans une référence qui est celle des experts avec ces 150 millions d'euros cumulés par an sur une période de 10 ans, oui, elle donne les signes, non seulement en termes de forme, mais aussi en termes de fond, d'une volonté et d'une maîtrise de sa dette.

Sur le qualificatif employé, qui a été celui de l'austérité, je le conteste de la manière la plus formelle. M. Hazée a lui-même rappelé les plans en termes d'investissement que l'on fait. Au-delà, ce n'est pas un discours d'austérité. C'est un discours-vérité.

Puisque l'on faisait référence à Keynes, écoutez, il faut lire aussi Keynes jusqu'au bout. Keynes, c'est ce que l'on appelle les mesures contra-cycliques. Lorsque vous avez de la croissance, vous faites des efforts. Peut-être que l'on peut reprocher à la Wallonie de ne pas l'avoir fait dans les précédentes périodes de croissance, c'est comme cela, on n'y changera strictement rien. Aujourd'hui, on est dans une période de croissance, on doit prendre des mesures contra-cycliques. C'est ce que nous faisons aussi. BBZ va évidemment être d'importance en la matière, puisque, lorsque cet exercice sera terminé au mois de mars, pas mars 2023, mars 2022, nous aurons l'ensemble de l'exercice qui nous permettra d'identifier les mesures structurelles.

Si nous l'avions fait avant, on nous l'aurait reproché en : « Vous avez fait BBZ et vous n'allez même pas jusqu'au bout de l'exercice, vous êtes déjà en train de prendre certaines mesures ». Non, on a chiffré la mesure conformément à ce que nous ont dit les experts. Clairement, pour l'ajustement, les décisions seront

prises en cohérence et en conformité avec les écritures budgétaires telles qu'elles ont été assumées.

Enfin, sur le Plan de relance et de résilience – puisque la question a été posée aussi –, nous n'avons pas, à ce stade, d'information qui nous permet de dire la manière dont cela impacterait le budget wallon. Cela se discutera sûrement en CODECO au moment venu, mais je n'ai pas d'information plus précise à ce stade.

Pour le deuxième ajustement, Monsieur Hazée, vous avez effectivement raison, il n'y aura pas de deuxième ajustement. Cela ne veut pas dire que, pour le Fonds des calamités, il n'y aura pas une mesure qui devra être prise, qui est plus technique, mais, dans ce cadre-là, on peut passer par un processus qui est un processus direct qui permettrait de faciliter l'attribution des fonds, nécessaires, tout le monde en conviendra, dans le cadre des inondations. Il n'y aura pas stricto sensu ce que l'on appelle un deuxième ajustement.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES RÉNOVATIONS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ENDOMMAGÉES PAR LES INONDATIONS PAR LE BIAIS DE CRÉDITS INFRASPORTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les rénovations des infrastructures sportives endommagées par les inondations par le biais de crédits Infrasports ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, dès la reprise des activités de cette commission en septembre, le cas des infrastructures sportives endommagées par les inondations a été débattu.

Vous aviez alors précisé que l'intervention financière de votre département en faveur des infrastructures serait calculée sur le solde restant à charge du demandeur après déduction des interventions éventuelles des assurances.

Je vous cite : « J'envisage effectivement d'appliquer un taux de subvention de 70 % sur ce solde, ce qui correspond, comme vous le savez, à la subsidiation maximale prévue par le décret du 3 décembre 2020 ».

Le 15 septembre, le Gouvernement a annoncé que le taux de couverture pour les infrastructures sportives non assurées appartenant aux pouvoirs locaux varierait entre 70 et 100 % en fonction des communes.

Suite à ces annonces et vu que votre administration fut la première à disposer du rapport complet des infrastructures endommagées, avez-vous pris des dispositions permettant de débuter les procédures de dédommagements ? Tous les gestionnaires concernés vous ont-ils sollicités à ce sujet ?

Pouvez-vous maintenant nous confirmer si une enveloppe classique des crédits Infrasports sera impactée par la rénovation ? Avez-vous pu renforcer l'équipe d'Infrasports afin de lui permettre de se consacrer à la gestion de ces dossiers spécifiques ? Les discussions à ce propos ont-elles eu lieu avec vos collègues du Gouvernement ?

Merci de faire le point dans ce dossier important pour les municipalistes et les sportifs des communes concernées.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, dans un souci de simplification du mécanisme à prévoir afin de faire face à l'urgence et à la spécificité de la situation, la formule d'un cavalier budgétaire était la plus opportune.

Le dispositif spécifique permettant d'accompagner des communes dans la rénovation ou la reconstruction de nos infrastructures sportives frappées par les inondations de juillet sera donc effectif dès l'adoption du budget par le Parlement, soit avant la fin de l'année.

Les modalités d'encadrement et de contrôle de ces subventions spécifiques suivront les principes établis par le décret du 3 décembre 2020 et son arrêté d'exécution moyennant les dispositions suivantes visant à prendre en considération l'urgence et forcément les spécificités de la situation :

- dérogation systématique et l'article 15 du décret le 3 décembre 2020 permettant d'initier les marchés et d'entamer les travaux avant l'octroi d'une promesse ferme de subsides ;
- suppression des étapes de recevabilité et de dépôt d'un dossier d'avant-projet ;
- suppression du délai de six ans entre deux subventions pour les infrastructures sportives concernées ;
- fixation d'un taux de subvention unique de 70 % s'appliquant sur le solde à charge du porteur de projet après déduction de l'intervention des assurances et du Fonds des calamités ;
- suppression des délais de maintien d'affectation de 10 ou 15 ans ;
- une subvention perçue antérieurement aux inondations sur les infrastructures visées par le soutien.

Un appel à manifestation d'intérêt sera initié auprès des candidats concernés par ce soutien, à savoir ceux dont les infrastructures sont éligibles au décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives impactées par les inondations survenues durant le mois de juillet 2021 et reprises dans le cadastre établi par l'administration d'Infrasports en date du 20 août 2021.

Comme j'ai pu l'exprimer précédemment au sein de cette commission, l'accès à ce mécanisme de soutien sera conditionné à trois critères cumulatifs :

- l'amélioration énergétique des infrastructures sportives ;
- la mise en place des dispositifs permettant de faire face aux risques établis dans la cartographie des aléas d'inondations ;
- les résultats d'une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre des projets supracommunaux ou regroupant des installations sportives sur un même site dans un objectif de mutualisation en lieu et place des infrastructures concernées par les dégâts.

Je réponds là aussi à M. Witsel relativement à l'allégement des mesures permettant aux demandeurs de procéder au lancement des marchés de travaux avant l'octroi de la promesse ferme de subvention. Je vous confirme, comme précisé, que le mécanisme spécifique prévoit entre autres une dérogation systématique à l'article 15 du décret. Toutefois, vous comprendrez bien que je ne suis pas en mesure de mettre en œuvre ce mécanisme avant qu'il n'ait pu être adopté au Parlement.

Les porteurs de projets peuvent, s'ils le souhaitent, introduire une demande de dérogation article 15 en respectant les procédures établies par ledit décret et faire le choix de ne pas attendre de dispositif spécifique introduit par une demande dite « classique ». Mon administration informe par ailleurs d'ores et déjà les candidats sur le dispositif en cours d'adoption afin que ceux-ci puissent poser les choix les plus judicieux en fonction de la spécificité de leur demande et préparer leur dossier en fonction. Concernant l'impact budgétaire de cette aide exceptionnelle, j'ai sollicité auprès du Gouvernement wallon une enveloppe budgétaire spécifique. Celle-ci sera ventilée sur les trois prochaines années et ne sera pas de 51 millions d'euros – cela correspond au total des estimations avant intervention des assurances et du fond de calamité – mais de 26,5 millions d'euros qui viendront en complément des crédits classiques sur les trois prochains exercices.

Au niveau des ressources humaines, mon administration a estimé qu'un renfort de trois équipes supplémentaires à temps plein est nécessaire. Le Gouvernement a donc pris position sur cette demande de renfort le 14 octobre et l'administration va dès lors pouvoir entamer les démarches nécessaires. Toujours par rapport à ce que M. Witsel souhaitait, lors de la commission du 6 septembre dernier, j'ai précisé que l'objectif des rencontres avec des bourgmestres et échevins des sports des communes les plus impactées était axé sur deux points : l'analyse de l'opportunité et la reconstruction des infrastructures sportives au même endroit ainsi que la réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre des projets supracommunaux ou le regroupement des installations sur un même site dans un objectif de mutualisation en lieu et place des infrastructures concernées par les dégâts. Je réitère donc mes propos. Les autorités communales comprennent mon point de vue et le partagent. Il me revient que des réflexions sont déjà en cours, depuis mes rencontres menées sur la mise en œuvre de projets supracommunaux et de regroupements d'infrastructures sportives. Afin de pouvoir être informé de l'évolution de ces réflexions, des réunions avec ces communes et mon cabinet sont programmées. Je rencontrerai ainsi à nouveau la commune de Durbuy demain, donc mardi, ainsi que la commune de Rochefort après-demain, mercredi. Quant aux communes liégeoises rencontrées précédemment – les communes de la Vesdre – une réunion est programmée le 25 octobre. Quant à l'échéance du retour à la normale, vous comprendrez bien qu'il m'est difficile de me prononcer sur cet aspect, personne n'est en mesure de vous apporter cette réponse aujourd'hui.

En effet, certaines infrastructures sportives nécessitent des travaux légers pour une remise en état tandis que d'autres devront être totalement reconstruites. Au vu de ce qui précède, vous pouvez convenir que je mets tout en œuvre pour apporter mon soutien aux communes sinistrées. Certaines autorités communales m'ont d'ailleurs remercié pour l'attention que je manifestais à leur égard.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Je vous remercie pour cette longue et intéressante réponse qui, comme vous l'avez dit en conclusion, démontre que vous vous attelez à simplifier sensiblement, sur le plan administratif, les procédures pour les communes concernées par les inondations pour permettre – tenant compte des économies d'énergies, de la prévention de risques d'inondations et de la supracommunalité à encourager – la reconstruction des infrastructures sportives concernées et touchées par les inondations.

J'ai pris bonne note de l'ensemble des informations et des données pratiques qui vont assurer ce redéploiement des infrastructures dans les communes concernées. M. Antoine n'est plus là. Il ne manquera sans doute pas d'évoquer la technique. La technique, quelque part, – passez-moi l'expression – on s'est fiche, vu l'enjeu qui est ici conséquent et la manière avec laquelle vous répondez aux questions des municipalistes et des sportifs confrontés à ce choc sur le terrain, me paraît être pratique et efficace, je crois qu'il faut le saluer.

M. le Président. – Vous êtes très gentil avec votre ministre, mais ne faites pas de procès d'intention à M. Antoine. Il n'est pas là et n'a rien dit.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE PAIEMENT DES AIDES DESTINÉES AUX CLUBS SPORTIFS »

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Fontaine, sur « le paiement des aides destinées aux clubs sportifs » ;
- Mme Vandorpe, sur « le soutien aux clubs sportifs ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le sport amateur occupe une place toute particulière dans la vie de chaque sportif et permet de faire vivre nos communes au travers de l'activité de nombreux clubs et associations à vocation sportive présents sur le territoire.

En mars 2021, le ministre des Pouvoirs locaux et vous-même, Monsieur le Ministre, annonciez la mise en place d'un mécanisme de soutien aux clubs sportifs pour leur permettre de relancer, de faire perdurer leur activité. Ce mécanisme passe par les communes, qui ont un intérêt à maintenir l'activité sportive sur leurs territoires. Cette aide, de 40 euros par affilié, représente une enveloppe de 24 500 000 euros.

L'ensemble des 61 fédérations sportives concernées ont répondu à l'appel de l'AISF. Le nombre de membres issus de clubs dont le siège social est situé en Wallonie et dont les activités se tiennent dans une commune wallonne a été estimé à 614 016 – 733 332 membres en Fédération Wallonie-Bruxelles –, ce qui amène a une enveloppe globale de 24 560 640 euros.

Une première échéance pour le début de la liquidation des subventions a été évoquée à la fin septembre et une deuxième a mentionné le 15 novembre prochain.

Où en est la liquidation des subventions pour les communes ayant rentré leur dossier avant la première échéance de mi-juin ? Les communes ont-elles déjà commencé à percevoir les paiements ?

Si l'ensemble des fédérations ont répondu présentes à cet appel, qu'en est-il des communes wallonnes ? Cette mesure rencontre-t-elle le succès escompté ? Les communes ont-elles été réactives à votre appel ?

Enfin, après cette aide aux clubs, développerez-vous, en collaboration avec votre homologue en Fédération Wallonie-Bruxelles, des politiques visant à dynamiser le sport en Wallonie et à développer ses infrastructures dans le cadre la relance sportive dans notre Région ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez publié, il y a quelques jours, le résultat du soutien des fameux 40 euros par sportif octroyés par la Wallonie afin d'aider nos clubs sportifs à surmonter la crise covid. Bien sûr, on se réjouit du mécanisme et l'on avait d'ailleurs suggéré une mise en œuvre similaire. Même si je vous apprécie beaucoup, tout n'est pas toujours parfait et j'ai donc quelques regrets. Malheureusement, de nombreux clubs et sportifs sont exclus de cette aide. Pour une partie, c'est l'obligation de la reconnaissance de la fédération sportive par l'ADEPS et, pour d'autres, le problème tient de la situation géographique du club.

Dans ce second cas de figure, les clubs de l'entité de Comines-Warneton sont particulièrement défavorisés. En raison de la situation enclavée de la commune, les clubs sportifs, qui représentent près de 1 200 sportifs, sont inscrits ou affiliés auprès de fédérations flamandes, ce qui leur permet de pratiquer leur activité sportive à une distance plus raisonnable de leur domicile. De ce fait, ils ont été exclus du mécanisme wallon. Les autorités communales, dont la bourgmestre, que vous connaissez bien, vont ont récemment interpellé sur ce sujet afin de voir si les critères qui permettent de rendre éligibles les clubs de l'entité aux subventionnements régionaux peuvent évoluer.

Avez-vous pris des contacts avec les autorités communales de Comines-Warneton pour voir s'il y a possibilité de faire quelque chose ? En avez-vous discuté avec vos collègues du Gouvernement wallon ?

Avez-vous pris contact avec votre collègue en charge des Sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour trouver des pistes de solutions afin d'aider ces clubs ? Si oui, quelles ont été les conclusions de vos échanges ?

Des pistes de solutions ont pu être explorées et une réponse positive éventuellement envisagée pour aider les clubs appartenant à des fédérations non reconnues par l'ADEPS ? Je pense à des fédérations de clubs amateurs ou encore à certains sports de combat, comme le krav-maga, qui n'ont pas de fédération en Fédération

Wallonie-Bruxelles ou en Wallonie. Il est donc impossible pour eux de faire appel à cette aide proposée.

Je vous remercie pour les éléments de réponses que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame et Monsieur les Députés, si je devais résumer ma pensée en une phrase, je dirais que la Wallonie peut et veut beaucoup, mais ne peut pas tout. Je suis persuadé que les règles évolueront un jour, mais, en l'occurrence, aujourd'hui, elle a déjà été largement au-delà de ses compétences, et vous le savez.

Le soutien financier qu'a décidé le Gouvernement en faveur des clubs sportifs est une mesure qui a été bien accueillie par le monde sportif quand je vois les retours que j'en ai, que ce soit par des entretiens particuliers ou par des courriers qui nous sont adressés. Les clubs et les fédérations qui ont remercié le Gouvernement sont nombreux, je vous le confirme. Cent septante-deux communes sont concernées par la liquidation de la première vague, qui a été effectuée le 13 octobre dernier. Nous pouvons donc dire qu'elles ont été assez réactives.

Les autorités communales de Comines-Warneton m'ont effectivement adressé un courrier, qui m'est parvenu en date du 23 septembre, au sujet de la situation particulière des clubs de leur entité. Je leur ai adressé une réponse en date du 5 octobre. Je ne voudrais pas que la bourgmestre attende plus longtemps, une brillante bourgmestre, qui est aussi une amie.

La politique sportive étant une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'est pas de mon ressort de pouvoir accorder un statut particulier aux clubs actifs sur le territoire de cette commune étant affiliés auprès de fédérations flamandes.

Je voudrais rappeler ce qui a plusieurs fois été dit au sein de cette assemblée : le mouvement sportif organisé, tel que défini par la Fédération Wallonie-Bruxelles, représente la base la plus objective et la plus représentative pour définir l'accès à l'aide régionale aux clubs. Cette base, que l'on peut toujours considérer comme imparfaite, permettait de mieux cibler les bénéficiaires et de mettre en place un moyen de contrôle reposant sur les données officielles, en l'occurrence les recensements annuels officiels. Aucun régime d'exception ne pouvait dès lors être envisagé.

Toutefois, dès le départ, il a été communiqué que les communes qui souhaitaient s'associer au mécanisme régional avaient la liberté de le faire afin de coller au mieux aux réalités rencontrées sur le terrain. Certaines l'ont d'ailleurs fait.

Je rappelle aussi que la Wallonie a dégagé une enveloppe de 22 millions d'euros dans le cadre de cette mesure de soutien.

Pour revenir plus particulièrement à la Ville de Comines, c'est vrai que la Flandre n'a pas pris de mesure identique à ce que nous avons fait en Wallonie. Pourtant, la Flandre dispose de la compétence totale et complète. J'ai envie de dire que les Wallons qui se trouvent aujourd'hui dans une fédération flamande devraient commencer à regretter de s'y retrouver et revenir sur le territoire wallon. Ce pourrait être une hypothèse pour l'avenir, mais cela ne changera rien au passé.

En ce qui concerne la dynamisation du sport en Wallonie et le développement d'infrastructures sportives dans le cadre de la relance sportive, je pense que les projets ne manquent pas actuellement. Le projet Planet Bike, dont j'ai déjà parlé au sein de la commission, s'inscrit totalement dans le Plan de relance de la Wallonie et a pour vocation, entre autres, de favoriser et de valoriser la pratique de diverses disciplines du cyclisme.

Un autre élément important du plan est l'appel à projets financé par des fonds européens qui concernent la rénovation énergétique des infrastructures sportives. L'appel à projets, qui a été validé par le Gouvernement ce 14 octobre relatif aux infrastructures sportives partagées doit, quant à lui, améliorer l'utilisation des infrastructures, et donc participer également à la dynamisation du sport dans notre Région.

Je me permets de vous rappeler aussi le programme Wallonie Ambition Or, dont un deuxième volet sera lancé en 2022, afin de sélectionner les dossiers qui seront financés par l'exercice 2024.

Je peux donc vous l'assurer, ma motivation reste grande et les idées ne manquent pas pour faire de la Wallonie une région ambitieuse au niveau sportif, une Wallonie qui gagne. Il convient toutefois à nouveau de rappeler les difficultés pour le secteur sportif liées à notre contexte institutionnel. L'excellence sportive passera aussi par du courage et de l'ambition afin de réformer le système actuel.

Cela dit, ce n'est pas une remarque à l'égard de ma collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui, je crois, fait un travail remarquable, mais la question devra se poser peut-être plus rapidement qu'on ne le pense un jour. Ces compétences doivent-elles être transférées en Wallonie ou pas ? Vous connaissez ma réponse depuis longtemps : si cela ne dépendait que de moi, ce serait déjà fait.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les quelques réponses que vous avez bien voulu m'apporter. Vous avez plus parlé de Warneton – la

question de ma collègue était plus complète, la mienne était plus générale – pour souligner que la mesure était exceptionnelle et bien accueillie, et je vous en remercie, au nom des clubs.

Cent septante-deux communes ont répondu, c'est très bien, c'est un bon retour dans la première vague. J'espère que, dans la seconde, il n'y en aura, peut-être pas tout autant, mais encore beaucoup. C'est une mesure qu'il faut développer. Il faudra peut-être voir des collaborations avec la Fédération, mais ce n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Merci à vous, merci à la Wallonie pour ce geste.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Merci pour ces éléments de réponse. Vous vous en doutez, je reste un peu sur ma faim. Je suis désolée que l'on ne puisse pas aider certains clubs et certaines situations qui sont pourtant tout aussi méritantes que les autres. Certains n'ont pas le choix, comme le krav-maga. Il n'y a pas de fédération pour cette discipline, donc que peuvent-ils faire ? Ils sont vraiment coincés.

Pour Comines-Warneton, quand vous dites qu'il faudrait peut-être penser à s'affilier du côté wallon, vous connaissez la situation géographique. On a vécu la même chose à Mouscron où certains clubs sportifs, certains clubs de football ont préféré pendant des années s'affilier à la Flandre pour avoir des déplacements moins compliqués avec leurs plus jeunes et donc des distances beaucoup plus proches pour les matchs le samedi et le dimanche pour les parents.

Certains clubs ont décidé de rechanger et de passer à nouveau en Wallonie. Maintenant, on a les parents qui se rendent compte des distances et cela devient vraiment compliqué. Il faut aussi tenir compte de cette dimension-là.

Je comprends les difficultés de la Comines-Warneton et de la bourgmestre qui, même si dans de nombreuses communes, certains ont finalement pallié les manquements que l'on pouvait retrouver dans la position que vous aviez proposée, les communes ne savent pas pallier tous les problèmes. On sait que pour de nombreuses situations, hors sport également, les communes ont dû aller creuser dans leurs budgets. Ce n'est pas possible pour tout.

Quant à votre position par rapport à la régionalisation du sport, j'ai une solution toute simple qui était celle que l'on avait faite précédemment : c'est simplement le ministre avec la double casquette.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES LIGNES DIRECTRICES DE L'APPEL À PROJETS « INFRASTRUCTURES SPORTIVES PARTAGÉES » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les lignes directrices de l'appel à projets « Infrastructures sportives partagées » ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Président, pour précision de mon propos, je ne faisais pas de procès d'intention à M. Antoine, mais au cavalier budgétaire dont on sait ce qu'il pense. Je n'avais pas spécifiquement le besoin d'être gentil avec M. Crucke. C'était mon avis, tout simplement. Il sait pourquoi.

M. le Président. – Ne parlez pas de cavalier, même si l'on parle d'infrastructures sportives. Poursuivez.

(Rires)

M. Cornillie (MR). – Pas mal, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans le cadre de l'action du Gouvernement et du contrôle parlementaire que l'on peut réserver à l'action du Gouvernement, je voulais simplement m'attarder sur le point A23 du Gouvernement du 14 octobre qui était libellé – mais vous venez indirectement d'en parler en réponse à mes collègues – « Appel à projets « Infrastructures sportives partagées » Lignes directrices ».

Qu'avez-vous convenu avec vos collègues ? De quoi s'agit-il ? Quel est cet appel à projets ? Qu'avez-vous conçu par le ton de cet appel à projets visant à la construction et à l'aménagement d'espaces éducatifs innovants ainsi que des infrastructures sportives, comme nous l'avons déjà évoqué ici dans cette commission ou dans le cadre de synergies à développer avec d'autres niveaux de pouvoir ?

Quelles sont les lignes directrices que vous avez présentées à vos collègues ? Un accord a-t-il été trouvé sur la prise en charge de ce dossier et aussi sur la prise en charge de la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Au niveau de l'appel d'offres, pouvez-vous d'ores et déjà évoquer un calendrier puisque les municipalistes notamment, ou les gestionnaires d'infrastructures sportives sont toujours heureux de pouvoir préparer les appels à projets ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le Gouvernement a, en effet, adopté le 14 octobre les lignes directrices d'un nouvel appel à projets portant sur les infrastructures sportives dites « partagées ».

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la déclaration de politique régionale et fait suite au rapport parlementaire, que vous connaissez bien, portant sur les infrastructures sportives scolaires – puisque vous avez rédigé vous-même avec deux autres collègues ce rapport et que vous en avez ensuite présenté les recommandations.

Le Gouvernement a donc décidé, lors de sa dernière séance, de lancer un appel à projets visant le financement d'infrastructures sportives partagées dans un contexte de partenariat entre les pouvoirs locaux, les établissements scolaires et les clubs sportifs locaux.

Le budget alloué par la Wallonie à cet appel à projets est de 15 millions d'euros. Le montant maximum subsidiable pour chaque projet est de 3 millions d'euros hors TVA. Le taux de la subvention régionale s'élève à 70 % du montant maximum subsidiable, le solde étant financé par le ou les porteurs de projet.

Deux objectifs sont poursuivis par cet appel à projets : aménager ou construire des espaces sportifs partagés de qualité et aménager ou construire des espaces exemplaires en matière de performance énergétique et d'insertion dans l'environnement.

La pratique d'activités physiques doit, en effet, faire partie intégrante des apprentissages dispensés à l'école. Pour ce faire, les établissements doivent pouvoir disposer d'espaces adaptés et de qualité. Parallèlement, de nombreux territoires souffrent d'un manque d'infrastructures sportives pour héberger les nombreux clubs sportifs locaux. Il est donc plus qu'opportun que les infrastructures soient accessibles au plus grand nombre, tant pendant les heures scolaires qu'en dehors.

L'appel à projets est donc lancé aujourd'hui, le 19 octobre 2021. Il s'adresse aux communes, à leurs ASBL de gestion des infrastructures sportives ou aux régies communales autonomes, aux provinces et aux associations de communes. Les porteurs de projet devront démontrer leur volonté d'ouvrir l'espace sportif à toutes les écoles présentes sur le territoire et, le cas échéant, la création d'un partenariat avec les établissements scolaires locaux pour les périodes et heures scolaires et avec les acteurs sportifs locaux en dehors de celles-ci.

Quatre critères d'évaluation des candidatures ont été définis :

- la flexibilité de l'infrastructure et des partenariats créés ;
- la performance énergétique, la durabilité et la qualité environnementale des matériaux utilisés ;
- le caractère central du projet dans son environnement et son accessibilité via les transports en commun ou des modules de mobilité douce ;
- les besoins avérés du territoire concerné.

Les candidatures devront être transmises, au plus tard, le 15 avril 2022 sur base d'un formulaire dématérialisé disponible soit via le guichet des pouvoirs locaux pour les pouvoirs publics, soit via Mon espace Wallonie pour les ASBL de gestion. Les discussions sont, par ailleurs, toujours en cours avec la Fédération pour travailler sur les bâtiments scolaires, mais en visant d'autres compétences que le sport.

On est bien partis de ce rapport, mais aussi du décret. Souvenez-vous dans le décret, les montants limites sur lesquels les établissements scolaires pouvaient tabler étaient de 500 000 euros. On va ici au-delà. Le projet pilote permettrait aussi une analyse des besoins et une enveloppe plus importante pour réaliser cette fameuse synergie entre écoles et communes et surtout, là aux endroits où ce besoin s'en fait le plus sentir.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci pour ces éléments de réponse qui, à n'en pas douter, vont réjouir les pouvoirs organisateurs, les municipalistes et les clubs locaux pour autant qu'ils développent ensemble une stratégie selon les critères que vous avez détaillés pour répondre à cet appel à projets, infrastructures sportives partagées avec des montants qui permettent aussi d'envisager des projets d'une autre ampleur, d'une autre dimension.

Je me permettrais de saluer le fait que le rapport parlementaire qui a été rédigé permet quelques avancées, en tout cas, directement dans cet appel à projets et que les discussions prochaines avec la Fédération permettront peut-être de travailler sur d'autres compétences.

Je ne sais pas si je dois vous adresser une question écrite, Monsieur le Ministre, mais on a déjà eu l'occasion d'en discuter ou peut-être que votre cabinet acceptera de m'informer, est-ce que vous considérez les cours de récréation comme des espaces sportifs, car ils peuvent l'être ?

Je sais qu'un lien qu'il peut y avoir avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est notamment comment on peut être plus performants en matière de cours de récréation comme lieu de partage, d'échanges, mais de sport aussi.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE PROJET DE PÔLE SPORTIF DE HAUT NIVEAU »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le projet de pôle sportif de haut niveau ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, dans le cadre du Plan de relance, vous avez annoncé vouloir développer un pôle sportif de haut niveau en Wallonie, un centre multidisciplinaire qui serait destiné à l'élite sportive. L'objectif est de créer un écosystème dans lequel se rassembleraient ceux qui sont, aujourd'hui, éparpillés avec un encadrement sportif doublé d'une expertise académique, une zone de développement économique dédiée aux sports, de la recherche aussi et un centre médical.

Soyons de bons comptes, si l'idée n'est pas nouvelle, ce qui l'est en revanche c'est l'occasion de la financer cette idée via les fonds importants dégagés dans le cadre du Plan de relance. Vous avez déjà tracé le chemin, Monsieur le Ministre, avec un appel à candidatures en 2022 et d'un début des travaux en 2024. Vous restez toutefois fort discret sur le lieu qui pourrait accueillir ce pôle sportif de haut niveau. Jean-Luc Crucke, c'est le maître du suspens.

En juin dernier, dans une interview accordée à *L'Avenir*, vous avez toutefois laissé sous-entendre que le volet académique du projet pourrait justifier la localisation dans une ville universitaire. Plus récemment, vous avez indiqué que ce projet ne serait pas impacté par les réorientations budgétaires faisant suite aux inondations. Je m'en réjouis en espérant que cela soit toujours le cas. En tout cas, ce serait une excellente nouvelle pour le monde sportif wallon.

Monsieur le Ministre, où en êtes-vous dans ce dossier du développement d'un pôle sportif de haut niveau en Wallonie ?

La localisation de ce pôle sportif dans une ville universitaire me semblerait très pertinente. Avez-vous, ne fut-ce que cibler l'un ou plusieurs lieux potentiels ? Comment et sur quels critères s'effectuera le choix le moment venu ?

Sans vouloir rentrer dans une logique sous régionaliste, vous comprendrez que, en étant un élu du Brabant wallon, je pense que Louvain-la-Neuve serait le lieu idéal. En effet, la ville universitaire rassemble déjà des infrastructures qui s'inscriraient parfaitement dans la dynamique que vous entendez créer. Je pense par exemple à ce hall *indoor* d'athlétisme, hall de haut niveau qui a été inauguré à la fin de la fin de la précédente législature. Je pense aussi à la future piscine de dimensions olympiques. Qu'en pensez-vous ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme j'ai pu le mentionner au sein de cette assemblée le 7 juin dernier, le Gouvernement wallon a inclus, dans son Plan de relance, deux dossiers ambitieux : le projet de création d'un centre sportif d'excellence multidisciplinaire et le dossier qui a été dénommé Planet Bike, auquel on s'est attaqué en premier lieu.

Ce centre doit permettre de rassembler les sportifs de haut niveau et leurs entraîneurs, mais également d'associer l'expertise scientifique au développement économique dédié au sport.

Les discussions budgétaires de ces derniers jours n'ont pas été, comme vous le savez, simples. Au vu de l'importance des fonds à dégager suite aux inondations qui ont impacté la Wallonie en juillet dernier, cela s'avère encore moins simple. Il est de notre devoir, en effet, de pouvoir prendre en considération rapidement cette situation de détresse des sinistrés, d'agir et de s'en donner les moyens surtout.

Toutefois, je vous confirme que le projet de centre sportif de haut niveau multidisciplinaire est bien maintenu dans le Plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement wallon étant convaincu de l'intérêt de la réalisation d'un tel centre pour le développement du sport et de tout ce qui gravite autour du sport en Wallonie. J'en fais par ailleurs une priorité.

Ma position n'a donc ainsi pas changé par rapport au mois de juin. Ma volonté est de lancer un appel à candidatures dans le courant du premier trimestre 2022 afin de pouvoir désigner le ou les sites idéaux. À ce stade, je ne peux évidemment pas me prononcer. Il est nécessaire d'objectiver au maximum le choix d'un ou de sites en tenant compte de l'existant, mais également des développements futurs, des collaborations et synergies à créer, de la localisation, des aspects de mobilité, et cetera.

Je n'ai donc, à l'heure actuelle, aucun a priori, ni positif ni négatif, sur l'une ou l'autre localisation, puisque j'entendais dans votre question aussi une référence à non pas une forme de sous-priorisme, mais à une préférence en termes de localisation.

Ce qui, à mon avis, peut être confirmé, c'est que j'ai du mal à croire qu'il ne s'agira pas d'une ou de villes universitaires dans la mesure où ce qui est non pas

imposé, mais largement suggéré – c'est le bon sens, la raison qui l'emporte –, c'est avoir, en dehors d'un outil d'excellence sur le plan sportif, un suivi sur le plan académique. Aujourd'hui, on ne forme plus des sportifs de l'élite sans qu'il n'y ait cet encadrement qui fait partie même de l'évolution de ces sportifs, de leur encadrement et des perspectives de résultats. C'est souvent aussi l'occasion de pouvoir y joindre une activité économique plus spécifique liée à ce développement aussi.

Je ne dirais pas que les villes universitaires sont nombreuses en Wallonie, mais il y en a quand même quelques-unes. Le suspens devra donc être encore mené, en tout cas pour quelques semaines ou quelques mois, mais cela ne saurait tarder. Vous et moi aurons, un jour, la réponse à toutes nos questions.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je remercie le ministre pour avoir au moins confirmé – et c'était important que cela le soit – que cet excellent projet de créer un pôle sportif de haut niveau est maintenu malgré les difficultés budgétaires et les coûts non prévus liés, d'une part, à la crise de la covid et, d'autre part, aux inondations. C'est vraiment la chose la plus réjouissante dans votre réponse.

Maintenant, je comprends qu'il faille faire les choses dans l'ordre. Vous ne voulez pas vous mouiller, si je puis dire, sur la localisation, mais je prends bonne note que la localisation dans une ville universitaire serait selon totalement pertinent. Je pense que, à ce titre-là, Louvain-la-Neuve, peut-être comme d'autres villes, présente un certain nombre d'atouts.

En tout cas, je veux vraiment saluer l'intelligence de ce projet, je l'ai dit, qui existe depuis longtemps. Ce qu'il y a de neuf ici, c'est vraiment non seulement de rassembler en un même lieu les sportifs, mais tout ce qui va pouvoir tourner autour, pas seulement le milieu académique ou le milieu scientifique, aussi le milieu économique.

Vous allez le faire pour le vélo à Namur, si mes souvenirs sont bons.

Je pense qu'il y a là quelque chose de créatif et d'intelligent.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'IMPLICATION DE BRUSSELS SOUTH CHARLEROI AIRPORT (BSCA) AU SEIN DU PROJET « WALLONIE AMBITIONS OR » (WAO) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'implication de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) au sein du projet « Wallonie Ambitions Or » (WAO) ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, « Wallonie Ambitions Or », c'est une vision, une ambition pour le sport ; cela a notamment pour objectif indirect, parmi ses nombreuses intentions, d'attirer un maximum d'acteurs impliqués dans les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 en Wallonie. La Wallonie pourrait être une base arrière de ces jeux, simplement parce qu'il y aura eu un véritable basculement et une mise à niveau des infrastructures sportives et des projets d'envergure. Des investissements sportifs conséquents sont donc consacrés, bénéfiques bien sûr dans ce contexte-là, mais plus largement bénéfiques pour les Wallons et les Wallonnes dans leur approche et leur rapport au sport.

Mais qu'en est-il du rôle de BSCA au sein de « Wallonie Ambitions Or » ?

L'aéroport, de par sa situation géographique et son accès rapide à une autoroute vers Paris et son fonctionnement, pourrait constituer un point de chute idéal pour de nombreuses délégations ou autres acteurs impliqués dans les Jeux. Le choix de la Fédération belge de football d'utiliser BSCA comme aéroport de départ durant l'Euro 2020 le démontre. Charleroi est un aéroport fiable, un partenaire sur lequel on peut compter.

Monsieur le Ministre, comptez-vous impliquer BSCA au sein de la stratégie développée dans le cadre de « Wallonie Ambitions Or » ? J'ai évoqué le cas de BSCA, mais vous aurez peut-être vous envie également d'évoquer le cas de Liège. Vous avez d'ailleurs récemment fait allusion au rôle des aéroports wallons dans le cadre de la politique des grands événements et donc notamment les événements sportifs.

Si vous avez une ambition pour les aéroports et BSCA dans la stratégie concernée, avez-vous établi un plan spécifique pour l'aéroport dans cet agenda, qui vise évidemment à la mettre en valeur et à atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés ? Les autorités aéroportuaires de Charleroi vous ont-elles fait part de leurs projets en la matière ? Avez-vous déjà eu une

manifestation d'intérêt pour l'aéroport dans le cadre des Jeux ? Considériez-vous cela comme étant une bonne idée ?

Comment capitaliser sur l'expérience acquise à travers le football pour l'élargir à d'autres disciplines ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme je l'ai je crois déjà précisé à l'une ou l'autre de ses questions parlementaires, je ne peux qu'encourager nos aéroports à inciter les départs et arrivées d'équipes sportives, artistes, touristes, événementiels, et cetera, à participer à la promotion de nos plateformes, et bien entendu de la Wallonie.

Je pense ainsi que nos deux aéroports ont de véritables atouts à proposer aux délégations sportives et que leur expérience plaide en leur faveur et démontre que le service offert est de qualité. Je parle bien des deux, parce que n'oubliez pas que Liège a une reconnaissance mondiale sur le plan équin. Je ne connais pas, me dit-on, un autre modèle que celui-là sur le plan en tout cas européen, qui permettrait de jouer la concurrence. On peut déjà être certain qu'il y aura un transfert vers la Wallonie, en tout cas pour Liège.

Il est évident qu'ils devront être intégrés à la campagne de promotion de WAO que mon équipe est en train de mettre en œuvre et que les JO de Paris pourraient se montrer une opportunité pour nos deux outils, même si le projet WAO dépasse le périmètre des Jeux.

BSCA ne communique pas à ce jour. Aucune fédération – ce qui est normal –, ou délégation n'a pris contact avec l'aéroport de Charleroi en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Faire de Charleroi un aéroport olympique est une idée certes intéressante.

Un certain nombre de facteurs, outre le projet WAO porté par la Wallonie, sont en effet réunis afin de mettre en œuvre cette idée :

- la situation de l'aéroport, à environ 2 heures 30 minutes de voiture de Paris et 1 heure 15 minutes en train. Par ailleurs, vous connaissez mon aversion pour les vols dits « sauts de puce » et une liaison par vol entre Charleroi et Paris n'aurait évidemment aucun sens, même dans le cadre des Jeux olympiques ;
- les plateformes aéroportuaires françaises qui seront potentiellement surchargées ;
- l'allongement de la piste de Charleroi, inauguré le 8 octobre dernier, qui permet d'accueillir plus de vols extra Schengen ;
- les travaux d'aménagement de l'esplanade et du bâtiment destiné au contrôle des frontières sur le site de l'aéroport dont la finalisation est prévue pour fin 2022 ;
- une offre touristique et hôtelière wallonne intéressante à proximité de l'aéroport.

Après qu'un projet m'a été présenté par mon cabinet, et si cette idée a une possibilité d'être concrétisée, je ne manquerai pas de prendre les contacts utiles pour concrétiser ce projet. J'en ai parlé avec le président du Comité olympique, Jean-Michel Saive. Maintenant, il faut être conscient que la France, la grande France, l'Hexagone, comme disent certains, va évidemment tenter de maximaliser les retombées économiques sur son territoire. Les atouts qui sont les nôtres sont ceux que j'ai évoqués, et je crois qu'il ne faut pas désespérer, même s'il faut toujours – contrairement peut-être à ce que d'autres feraient – rester modestes en la matière, c'est peut-être la meilleure manière d'arriver à un résultat.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Vous avez raison, Monsieur le Ministre, il faut toujours croire en sa bonne étoile, et en ce qui concerne Liège, c'est une référence internationale en matière équestre. Dès lors, il ne fait quasi aucun doute que Liège sera mobilisée dans le cadre de tels jeux à proximité. En tout cas, pour la campagne en cours de préparation qui est évidemment bien plus large que ce seul aspect, je ne doute pas que si une opportunité devait se présenter, les équipes commerciales, les sociétés de gestion y travailleront.

Je suis convaincu que d'ici 2024, des démarches plus proactives verront le jour, et l'on ne peut que les en remercier pour l'intérêt que cela présente de capter de tels événements, car je fais partie de ceux qui croient en l'opportunité de tels événements sportifs malgré tous les débats et les questions que cela peut aussi amener, j'en suis bien conscient. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'AUTOMATISATION D'UN CENTRE DE TRI EUROPÉEN D'ALIBABA »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'automatisation d'un centre de tri européen d'Alibaba ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 5 octobre dernier, un cadre d'Alibaba, David Bu, a annoncé sur LinkedIn que Cainiao avait lancé son premier centre de tri automatique en Europe. Il est

difficile de trouver d'autres informations sur le sujet ; je n'en ai trouvé aucune de mon côté, et je me tourne vers vous pour vous demander où est prévu ce centre de tri si vous le savez et quelle est votre analyse de cette annonce ?

Par ailleurs, d'autres informations en lien avec Cainiao en Europe sont sorties ces derniers jours. On pouvait lire notamment sur le site spécialisé Apex Insight le 12 octobre qu'un nouveau centre allait ouvrir en Pologne pour desservir également en plus de la Pologne, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie et la République tchèque qui étaient auparavant desservies par Liège. Je ne sais pas si c'est le même centre ou un autre.

Enfin, sur un sujet similaire, la Fédération chinoise de la logistique a accordé son prix 2021 au système de hangar sans travailleurs de Cainiao. On pouvait le lire sur le site Business Insider le 12 octobre également. Je mets cela en lien avec les informations publiques dont on dispose sur l'accord entre la Région wallonne, Liege Airport et Cainiao qui prévoyait la création de 200 emplois directs.

Dans ce contexte d'automatisation manifeste de nombreux centres logistiques de Cainiao, cet engagement en termes d'emplois y figure-t-il explicitement dans les conventions entre le Gouvernement, l'aéroport et cette filiale logistique ? Sur quelle période cet engagement de Cainiao se maintient-il ? Sur quelle période Cainiao s'engage-t-elle à maintenir ces emplois ? Avez-vous vérifié auprès de Cainiao qu'il n'était pas prévu d'automatiser les tâches à Liège ?

De façon générale, quelle est la stratégie du Gouvernement quant à l'automatisation potentielle des tâches dans le domaine de la logistique aéroportuaire ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le groupe Alibaba a décidé en 2018 de choisir Liege Airport comme *hub* européen pour ses activités. Dans ce cadre, Liege Airport a signé le 5 décembre 2018 un contrat avec Cainiao. Cainiao appartient à l'écosystème, comme vous le savez, d'Alibaba, dont il est la division logistique. Son rôle est de faciliter les services de livraison transfrontalière avec pour objectif des délais ne dépassant pas les 72 heures en Europe.

Liege Airport figurera parmi les trois *e-hub*, les centres logistiques mondiaux d'Alibaba à côté de Kuala Lumpur et de Hong Kong. Le développement des activités d'Alibaba à Liège se déroule par phase. La première a consisté à la construction d'un hall de l'ordre de 30 000 mètres carrés en cours et qui devrait être mis en service tout prochainement. L'inauguration du hall est prévue début novembre.

Les phases suivantes sont prévues en 2023 et 2026 une fois que les permis obtenus et les travaux de dépollution nécessaires pour la dernière zone seront effectués. L'ensemble du projet représente 120 000 mètres carrés construits. Les activités de réception des colis des avions auront lieu majoritairement en journée de 12 heures à 20 heures, l'objectif ferroviaire étant par ailleurs maintenu avec cinq à six trains par semaine.

Je vous confirme que Cainiao s'est bien engagé explicitement dans le contrat signé à la création de 900 emplois directs pour l'ensemble du projet, sans compter les emplois indirects qui en découleront.

Dans le cadre de la première phase, 220 personnes ont été engagées, dont 180 via un CDI. Ce sont 20 emplois en plus que ceux prévus à l'initial. Cainiao poursuit le recrutement, ses contrats sont tous de 38 heures par semaine.

Si je peux être aussi précis dans mes informations, c'est que j'ai effectivement rencontré les responsables de Cainiao le 12 octobre dernier sur place. Ils m'ont indiqué qu'il n'y avait aucune volonté de robotisation du site, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas une numérisation poussée des services. Lors de cet échange, j'ai suggéré au groupe de présenter son projet aux députés de cette assemblée, parce que je sais qu'ils sont intéressés, mais je n'avais pas encore à ce stade-là votre question. Cela tombe bien, les grands esprits se rejoignent toujours, paraît-il.

À travers ce projet, il y a aussi pour l'opérateur une volonté de stimuler l'économie régionale en facilitant de nouvelles activités pour les industries, en attirant de nouvelles entreprises en Wallonie et en créant de nouvelles opportunités d'investissement et en passant des contrats avec des partenaires logistiques locaux. Le développement de l'e-commerce, contrairement aux idées reçues, peut être pratiqué aussi par les commerces de petite taille ou par des PME notamment situées en ville. Quarante pour cent des commerçants en ligne belges ont d'ailleurs démarré leur activité en 2020 à cause du covid. Cette nouvelle connexion entraînera dès lors une augmentation de l'exportation pour ces entreprises aussi.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations.

Par contre, je vois que vous n'avez pas plus d'informations que moi sur où se situe ce centre automatisé en Europe lancé par Cainiao. Pour l'anecdote, mon attention a été attirée sur cette annonce par un directeur de l'AWEx qui félicitait Cainiao sur LinkedIn pour ce premier centre de tri européen

automatisé. Je dois dire que c'est assez étonnant de voir l'administration wallonne se réjouir à la fois du remplacement de travailleurs par des robots et aussi voir encore un investissement de Cainiao dans un autre pays, dans une autre région que la Région wallonne. C'est loin d'être la première ni la dernière chose étonnante dans ce dossier.

(M. Cornillie, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'IMPACT SUR LES AÉROPORTS WALLONS DE LA FISCALISATION DU TITRE DE TRANSPORT POUR DES TRAJETS DE COURTE DISTANCE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'impact sur les aéroports wallons de la fiscalisation du titre de transport pour des trajets de courte distance ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, nous apprenions que le Gouvernement fédéral était parvenu à un accord pour instaurer une fiscalisation du billet d'avion pour des trajets de moins de 500 kilomètres. Dans la foulée, on a assisté à une cacophonie entre les partenaires de la majorité fédérale sur le montant de la taxe : de 5 à 6 euros, peut-être maintenant jusqu'à 30 euros.

On l'a compris, si l'objectif de s'inscrire dans la transition climatique est louable, l'objectif premier est d'obtenir une recette de 30 millions d'euros, comme cela apparaît dans les documents budgétaires fédéraux. Dans un premier temps, on se disait que la distance de 500 kilomètres permettait de préserver les aéroports wallons, mais ce matin, cependant, on apprenait que, afin d'obtenir l'objectif budgétaire de 30 millions d'euros et calmer sans doute le courroux flamand, le Gouvernement fédéral allait étendre le rayon de 500 kilomètres à 750 kilomètres. Cela impacterait l'aéroport de Charleroi puisqu'il y a des liaisons avec les aéroports de Nantes, de Bergerac, de Milan, de Turin et de Prague.

Le montant est toujours aussi flou, mais serait inférieur à 20 euros, dit-on. Cette mesure intervient cependant dans un contexte de forte concurrence entre les aéroports européens pour attirer les compagnies européennes. Je pense notamment aux aéroports de Lille ou de Maastricht.

Cela intervient aussi au moment où l'aéroport de Charleroi fait face à une difficile restructuration. On sait qu'à Charleroi c'est le transport de passagers qui constitue la principale activité.

Monsieur le Ministre, l'impact de cette fiscalisation sur l'activité « passagers » de nos aéroports, malgré le flou persistant, a-t-il été déjà évalué ? Avez-vous été consulté par le Fédéral ? Dans l'affirmative, quelle a été votre réaction ? Des contacts ont-ils été pris avec les compagnies pratiquant le transport de passagers installés dans les aéroports wallons afin de sonder leurs éventuelles réactions en raison de l'instauration de cette fiscalisation ? Des fermetures de lignes, voire des retraits de compagnies sont-elles à craindre même si la question est certainement un peu trop hâtive ? Allez-vous plaider – cela me paraît essentiel – pour une extension de cette mesure au niveau européen et, plus globalement, pour une révision de la fiscalité sur le secteur européen à la fois dans le cadre des objectifs climatiques, mais aussi de la préservation d'une saine concurrence entre les aéroports européens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je confirme ne pas avoir été consulté par M. le Ministre Gilkinet dans le cadre de cette mesure. Il n'avait d'ailleurs pas à le faire.

Je peux par ailleurs vous annoncer qu'aucun vol régulier de passagers à une distance de moins de 500 kilomètres n'est organisé depuis et vers Liège Airport ou BSCA. Je n'ai pas eu d'autres informations qui démentiraient cette distance dans la décision prise par le Gouvernement.

Sur base des premières esquisses du projet présenté à la presse, les aéroports wallons ne seraient donc pas impactés par l'annonce, à l'inverse de Brussels Airport. Je rappelle ici que je me suis toujours fermement opposé aux sauts de puces qui sont évidemment une aberration d'un point de vue environnemental. Je peux dès lors souscrire à la mesure annoncée par le Gouvernement fédéral. Comme j'ai pu m'exprimer par voie de presse, la redevance actuellement envisagée est une excellente nouvelle.

J'espère que ceci pourra, par contre, être investi rapidement dans la verdurisation du secteur aérien et qu'elle ne se traduira pas uniquement par une recette budgétaire.

L'indispensable connexion air-rail doit être une priorité absolue des prochaines années afin de proposer aux usagers des alternatives crédibles. Nos investissements prévus dans le développement du rail et de la mobilité pourront également – nous l'espérons – contribuer à un ciel plus vert les prochaines années et renforcer l'attractivité ainsi que le développement de nos

aéroports. Pour l'instant, malheureusement, je ne dispose que de peu d'informations quant aux modalités de mise en œuvre de cette mesure. Le ministre Gilkinet a ainsi annoncé que ceux-ci seront établis dans les prochains jours. La taxe tiendra-t-elle compte du degré de pollution des aéronefs ? Son produit sera-t-il bien investi en faveur de la verdurisation du secteur ? Permettra-t-il de financer des recherches relatives au carburant alternatif, et cetera ? Je n'en sais rien à ce stade et j'ose espérer que la mesure ira au-delà d'une communication.

J'ai ainsi signalé que la Wallonie se tenait à disposition du Gouvernement fédéral. Pour ce qui concerne la mise en place d'une mesure fiscale à l'échelle européenne, je vous renvoie mes nombreuses prises de positions sur le sujet au sein de cette commission. Je pense avoir été toujours extrêmement clair en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). – Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec vous sur deux éléments.

Premièrement, l'importance d'une connexion efficace air-rail.

Deuxièmement, le fait que comme vous, je suis opposé à ce que l'on appelle les sauts de puces aériens. S'il faut soutenir une transition, il faut à mon sens le faire essentiellement au niveau européen. Sinon, les compagnies vont partir sur les aéroports installés à nos frontières comme Lille ou Maastricht qui n'appliquent pas, pour l'instant, de fiscalité. Je voudrais aussi attirer une nouvelle fois votre attention sur le fait que cette taxe pourrait être instaurée dans un contexte difficile de reprise au niveau de l'aéroport de Charleroi.

Je vous remercie d'être vigilant à cet égard.

(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA MOTION DU CONSEIL COMMUNAL D'AIX-LA-CHAPELLE CONTRE L'EXTENSION DE LIEGE AIRPORT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la motion du Conseil communal d'Aix-la-Chapelle contre l'extension de Liege Airport ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à la fin du mois d'août, le Conseil communal d'Aix-la-Chapelle a adopté à l'unanimité une motion relative à l'aéroport de Bierset. Cette motion insiste sur le fait que Aachen se situe à 45 kilomètres de l'aéroport, mais que ses habitants subissent des nuisances sonores, surtout de nuit.

La motion fait notamment état d'altitudes de vol minimales requises qui ne seraient pas toujours respectées. À Aachen comme ailleurs, ces nuisances sonores peuvent avoir une incidence sur la santé.

Dès lors, le Conseil communal d'Aix-la-Chapelle a demandé aux autorités allemandes de s'opposer à l'extension de Liège Airport et de négocier un traité international avec la Belgique pour encadrer la pollution sonore sur le territoire allemand, comme il existe déjà un traité entre l'Allemagne et la Suisse et l'Allemagne et l'Autriche. En outre, il invite la Wallonie à envisager l'introduction d'une interdiction d'activité la nuit sur Liege Airport.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris contact avec les autorités allemandes à ce sujet ou avec la Ville d'Aix-la-Chapelle ? Celle-ci vous a-t-elle contacté ?

Quelle est votre analyse quant à cette motion ?

Avez-vous pu vérifier si les altitudes de référence sont bien respectées à l'approche depuis l'Allemagne ou au départ vers celle-ci ?

Cette question me permet de venir aux nouvelles quant à votre action via le groupe de travail mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la révision des PEB et qui était chargé d'examiner, notamment, la limitation à certains types d'avions la nuit à Liège.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, ni le Gouvernement ni moi-même n'avons été officiellement avertis par ces motions prises par les édiles de la cité d'Aix-la-Chapelle, sans quoi je n'aurais pas manqué d'y répondre, comme cela a toujours été le cas pour toute interpellation reçue.

Je rappelle, par ailleurs, que, à la suite de la réunion d'information des publics organisée en février dernier, plusieurs remarques, commentaires m'ont été transmis par des personnes habitant dans les alentours d'Aix-la-Chapelle. Ces remarques ont été intégrées dans l'étude d'incidences sur l'environnement et sont soumises actuellement à l'analyse des agents de l'administration compétente, puisque la demande de permis a été déposée le 28 septembre dernier. Il est donc prématuré de prendre une initiative quelconque avant la prise de décision des fonctionnaires techniques et délégués qui détermineront le périmètre de l'enquête publique.

Je peux déjà vous informer que Liege Airport prépare une synthèse de sa demande de permis en langue allemande, par anticipation d'une décision des fonctionnaires compétents dans la détermination du périmètre géographique de cette enquête publique, la ville d'Aix-la-Chapelle se situant en dehors de la couverture radar qui est transmise par Skeyes et la SOWAER.

Si certains mouvements liés à l'aéroport de liège peuvent être perçus du territoire allemand, ceux-ci sont habituellement à des altitudes déjà bien appréciables et supérieures à 9 000 pieds.

Les niveaux sonores perçus du sol allemand, vu l'altitude, sont donc nécessairement réduits, bien que perceptibles. Ce sont principalement des atterrissages et décollages d'appareils EVI liés à Liège qui peuvent quelquefois attirer l'attention dans les environs d'Aachen. Le trafic de l'aéroport de Liège perçu du territoire allemand peut facilement être confondu avec le trafic d'autres aéroports belges ou allemands aussi à proximité d'Aachen. Sur les trois dernières années, une seule plainte d'un citoyen en provenance d'Aix-la-Chapelle a été enregistrée auprès de la SOWAER. Le citoyen demandait l'arrêt des vols de nuit et ne mentionnait aucun vol particulier en lien avec l'aéroport de Liège.

Le contrôle aérien est géré par Skeyes et son homologue allemand, Deutsche Flugsicherung. Les modalités de coordination du trafic aérien entre ces deux entités sont gérées par des *letters of agreement* qui mentionnent, entre autres, les endroits et les conditions de transfert, documents internes à Skeyes, dont nous ne disposons pas.

Quant au groupe de travail technique, la limitation à certains types d'avions la nuit à Liège-Bierset n'a pas été mise à l'ordre du jour dudit groupe de travail jusqu'ici. Je vous renvoie donc à ma réponse précédente quant au contenu des travaux de celui-ci en 2021.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je salue l'initiative de l'aéroport qui, d'initiative, a traduit une synthèse de sa demande de permis. Je pense que c'est tout à fait bienvenu pour les citoyens de la Communauté germanophone et les Allemands frontaliers.

Je note que la motion d'Aachen ne vous a pas été communiquée, ce que l'on peut regretter, car je pense que tout dialogue est toujours bon à prendre sur ce dossier.

Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Witsel, sur « la reconstruction des infrastructures sportives endommagées par les inondations » ;
- M. Witsel, sur « les projets de construction de piscines dans les zones inondées » ;
- M. Clersy, sur « le dépôt de plaintes sur le site web de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (ACNAW) » ;
- M. Clersy, sur « la cinquième révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Charleroi » ;
- M. Hardy, sur « l'instauration d'une taxe sur les billets d'avion » à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les nouvelles dispositions d'application dans les infrastructures sportives pour lutter contre la propagation du covid-19 » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 29 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. René Collin, Président
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Eddy Fontaine, PS
M. Paul Furlan, PS
M. Stéphane Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACNAW	Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances aéroportuaires en Région wallonne
ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AISF	Association interfédérale du sport francophone
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BBZ	budget base zéro
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BLTIC	Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication (SPW)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CAI	comité d'acquisition d'immeubles
CDI	contrat à durée indéterminée
CIF	Cellule d'informations financières
Cocom	Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DG	directeur général / direction générale
DGO1	Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments
ERP	European Recovery Program (Programme de rétablissement européen)
Famifed	Agence fédérale pour les allocations familiales
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GCOM	système informatique de gestion comptable et budgétaire de la Région wallonne
GSK	GlaxoSmithKline
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
ICN	Institut des comptes nationaux
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
IPP	impôt des personnes physiques
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards (normes comptables internationales pour le secteur public)
JO	Jeux olympiques
MES	Mécanisme européen de stabilité
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PC	personal computer (ordinateur personnel, micro-ordinateur, ordinateur individuel)
PEB	Plan d'exposition au bruit
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRI	précompte immobilier
PwC	PricewaterhouseCoopers
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RH	ressources humaines

RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SAP	systems, applications and products for data processing (systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
Sodexo	Société d'exploitation hôtelière
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service public de Wallonie
SUV	sport utility vehicle (véhicule utilitaire sport)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d’administration publique
WAO	Wallonie Ambitions Or
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International